

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE OUEST CENTRE MANCHE



Communauté de Communes



Pôle Administratif
Siège social

La Haye

Pôle Politiques
publiques

Lessay

Pôle Services
à la population

Périers

Avis de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Centre Manche

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Édito | 4 |
| Territoire | 5 |
| Temps forts | 6 |
| Fonctionnement | 7 |
| Organisation de la collectivité | 7 |
| Conseil communautaire | 8 |
| Bureau | 9 |
| Commissions | 10 |
| Statuts et compétences | 11 |
| Budget 2021 | 16 |
| Commande publique | 22 |
| Ressources humaines | 24 |
| La structure générale des effectifs | 24 |
| Organigramme au 31 décembre 2021 | 28 |
| Communication | 30 |
| Informatique | 31 |
| Services | 32 |
| Affaires économiques | 32 |
| Aménagement numérique du territoire | 32 |
| Développement économique | 33 |
| Économie circulaire | 34 |
| Développement touristique | 35 |
| Office de tourisme | 35 |
| Gestion des gîtes communautaires | 36 |
| Aménagement durable du territoire | 37 |
| Conseil de Développement Durable | 37 |
| Urbanisme | 38 |
| Développement durable | 39 |
| Plateforme de mobilité | 40 |
| Accompagnement à la rénovation énergétique | 41 |
| Amélioration de l'habitat et renouvellement urbain | 42 |
| Environnement | 43 |
| Littoral | 43 |
| Rivières et milieux aquatiques | 44 |
| Espaces naturels | 45 |
| Bocage | 46 |
| Déchets ménagers et déchetteries | 47 |
| Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) | 48 |
| Travaux et services techniques | 49 |
| Interventions sur les bâtiments | 49 |
| Gestion des espaces verts | 50 |
| Suivi des travaux | 51 |
| Accessibilité | 52 |
| Aire d'accueil des gens du voyage | 53 |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

| | |
|---|-----|
| Fourrière animale | 54 |
| Incendie, secours et sécurité | 55 |
| Charte avec les familles | 56 |
| Petite enfance | 57 |
| Relais Petite Enfance (RPE) | 57 |
| Maisons d'Assistants Maternels (MAM) | 58 |
| Enfance | 59 |
| Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) | 59 |
| Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) | 60 |
| Jeunesse | 61 |
| Espaces Jeunes | 61 |
| Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) | 62 |
| Promeneurs du Net (PDN) | 63 |
| Parentalité | 64 |
| Animations familles | 64 |
| Culture | 65 |
| Ludothèque | 65 |
| Lecture publique | 66 |
| Dispositif Villes en Scène | 67 |
| Conventions et prestations culturelles | 68 |
| Cohésion sociale | 69 |
| Plan Local Autonomie (PLA) | 69 |
| Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) | 70 |
| Services à la population | 71 |
| Espaces Publics Numériques (EPN) | 71 |
| France Services | 72 |
| Santé | 74 |
| Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) | 74 |
| Pôles de santé | 75 |
| Sport | 76 |
| Base de char à voile | 77 |
| Activités sportives | 78 |
| Golf Centre Manche | 79 |
| Relations avec les associations | 80 |
| Forums des associations | 80 |
| Dispositif Va'Partout | 81 |
| Soutien aux associations | 82 |
| Mise à disposition des équipements sportifs | 83 |
| Annexes | 84 |
| Compte administratif 2021 | 84 |
| Résultat du budget principal et des budgets annexes | 84 |
| Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets | 90 |
| Rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif | 115 |



Henri LEMOIGNE

Président de la Communauté de Communes
Côte Ouest Centre Manche

Le rapport d'activités de notre intercommunalité constitue une présentation annuelle des réalisations et des projets de notre territoire ainsi que de l'action de nos services. Il apparaît essentiel que ce document représente l'état exhaustif de la situation de notre collectivité.

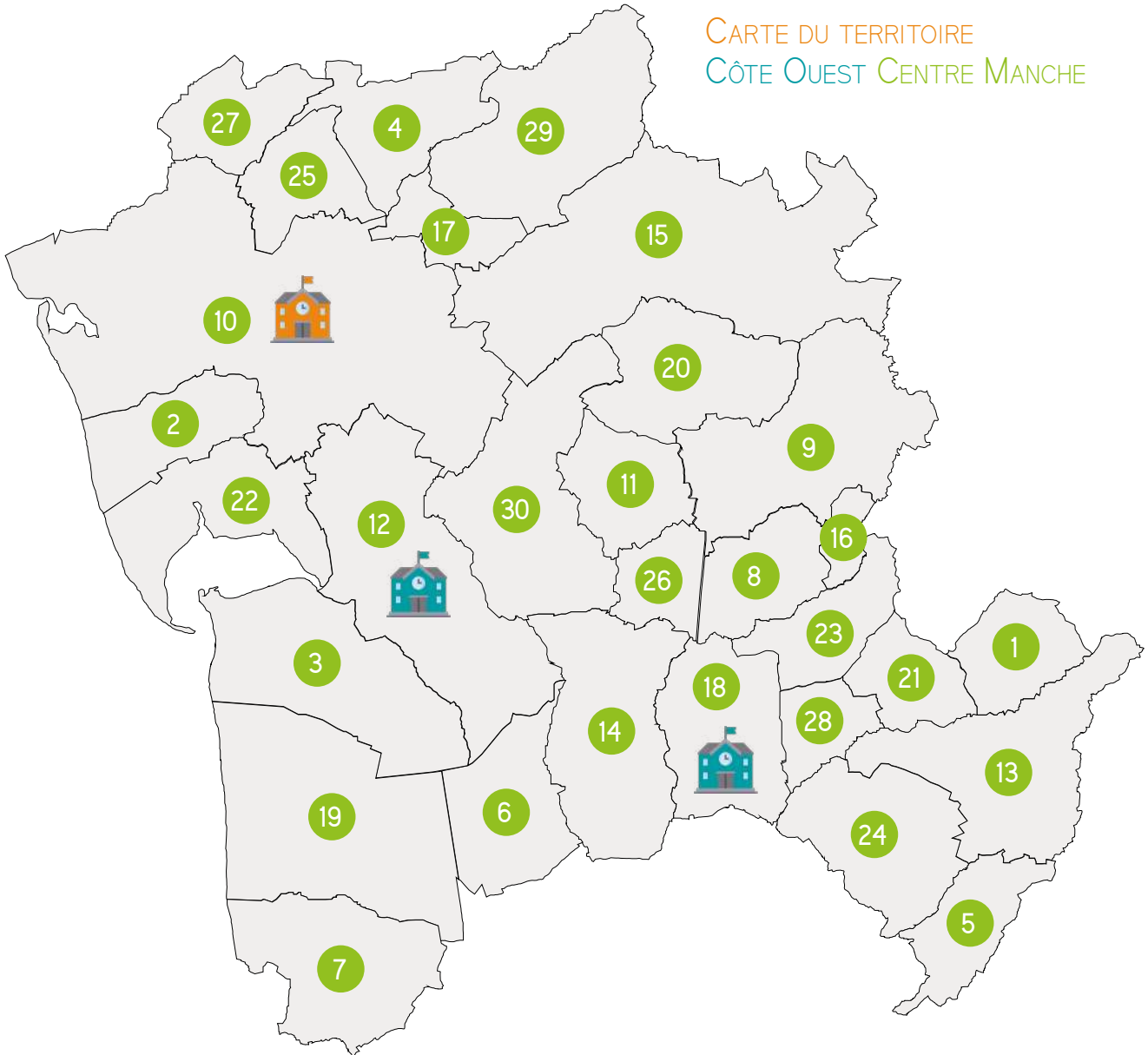
En 2021, nos actions ont encore été entravées pour partie par la crise sanitaire. Des investissements ont été décalés, des services ont fonctionné parfois partiellement. Néanmoins le dynamisme des élus et le professionnalisme des agents ont permis de maintenir un haut niveau de service.

Notre intercommunalité est le reflet de notre identité et de la volonté de nos 30 communes de concrétiser ensemble un projet partagé. Ce rapport retrace les actions découlant de nos compétences et les principaux indicateurs de notre activité.



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

CARTE DU TERRITOIRE CÔTE OUEST CENTRE MANCHE



Siège social
de la Communauté de Communes



Pôles de proximité
de la Communauté de Communes

30 communes
3 pôles de proximité
22 375* habitants

* population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2021

Nombre d'habitants par commune

| | | | | | |
|---------------------------|-------|-----------------------------|-------|----------------------------------|-----|
| 1 AUXAIS..... | 175 | 11 LAULNE..... | 194 | 21 RAIDS..... | 193 |
| 2 BRETTEVILLE-SUR-AY..... | 402 | 12 LESSAY..... | 2 286 | 22 ST-GERMAIN-SUR-AY..... | 923 |
| 3 CRÉANCES..... | 2 134 | 13 MARCHÉSIEUX..... | 731 | 23 ST-GERMAIN-SUR-SÈVES..... | 167 |
| 4 DOVILLE..... | 339 | 14 MILLIÈRES..... | 802 | 24 ST-MARTIN-D'AUBIGNY..... | 599 |
| 5 FEUGÈRES..... | 340 | 15 MONTSENELLE..... | 1 430 | 25 ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT..... | 319 |
| 6 LA FEUILLIE..... | 287 | 16 NAY..... | 71 | 26 ST-PATRICE-DE-CLAIDS..... | 182 |
| 7 GEFFOSSES..... | 465 | 17 NEUFMESNIL..... | 190 | 27 ST-SAUVEUR-DE-PIERREPONT..... | 126 |
| 8 GONFREVILLE..... | 155 | 18 PÉRIERS..... | 2 294 | 28 ST-SAUVEUR-DE-RAIDS..... | 335 |
| 9 GORGES..... | 352 | 19 PIROU..... | 1 469 | 29 ST-SAUVEUR-DE-VALENTIGNY..... | 328 |
| 10 LA HAYE..... | 4 107 | 20 LE PLESSIS-LASTELLE..... | 245 | 30 VESLY..... | 735 |

Accusé de réception en préfecture
090-200067031-20220707-RAPACTVCOOM21-AU...
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

TEMPS FORTS

Janvier

- 1^{er} janvier : Labellisation des espaces France services à La Haye et Périers
- 18 janvier : Lancement de la concertation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Février

- 5 février : Ouverture de la campagne "Je vote, j'agis" dans le cadre de la Charte avec les familles
- 25 février : Atelier sur l'économie circulaire avec les élus communaux

Mars

- Du 22 au 27 mars : Semaine de la Petite Enfance

Avril

- 20 avril : Forum de restitution de la concertation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Mai

- 19 mai : Signature de la convention d'adhésion "Petites villes de demain" à la mairie de La Haye
- 28 mai : Signature du protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Juillet

- 20 juillet : Inauguration de la base de char à voile à Bretteville-sur-Ay
- 30 juillet : Vernissage de l'exposition "Je m'envisage" réalisée par les accueils de loisirs dans le cadre de "La culture s'anime en Normandie"

Août

- Fin août : Parution du "Guide des seniors"

Septembre

- Début septembre : Ouverture des animations familles de "La Fournilière" sur le secteur de La Haye
- 3 et 4 septembre : Forums des associations à Lessay, La Haye et Périers
- 14, 23 et 27 septembre : Journées mobilité pour les seniors à Périers, La Haye et Lessay
- 21 septembre : Signature de la convention de partenariat pour la création d'un Observatoire dynamique de l'offre commerciale
- 28 septembre et 4 octobre : Temps d'échange avec les secrétaires de mairie

Octobre

- Du 11 au 16 octobre : Portes ouvertes des France services
- 18 octobre : Début du programme de formation des élus communautaires et communaux

Novembre

- 10 novembre : Cap Retraite à Saint-Symphorien-le-Valois (La Haye)
- 16 novembre : Premier Café Visio - une action de la Charte avec les familles
- 20 novembre : Bulles de Campagne, édition de Noël, à Gorges
- 23 novembre : Premier petit-déjeuner entreprises
- 24 novembre : Comité de pilotage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Lessay

Décembre

- 6, 14 et 15 décembre : Réunions publiques sur l'harmonisation des modalités de collecte des déchets

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Organisation de la collectivité



PÔLE ADMINISTRATIF (SIÈGE SOCIAL)

20 rue des aubépines
50 250 LA HAYE
02 33 07 11 79
contact@cocm.fr

Nicolas MARTIN
Directeur Général des Services
nmartin@cocm.fr - 02 33 07 07 22

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat général et gestion des
assemblées

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires juridiques,
marchés publics,
assurances...
Finances et comptabilité
Ressources humaines

COMMUNICATION INFORMATIQUE

PÔLE POLITIQUES PUBLIQUES

11 place Saint-Cloud
50 430 LESSAY
contact@cocm.fr

Marie DELAUCHE
Directrice des Politiques publiques
mdelauche@cocm.fr - 02 33 45 13 07

Benjamin SUGY
Directeur environnement et technique
bsugy@cocm.fr - 02 33 45 11 18

AFFAIRES ÉCONOMIQUES
Développement économique
Économie circulaire

TOURISME
Offices de tourisme
Hébergements touristiques

AMÉNAGEMENT DURABLE
Documents d'urbanisme
Développement durable
et transition énergétique
Habitat
Mobilité

ENVIRONNEMENT
GEMAPI
Déchets ménagers et déchetteries
SPANC

TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES
Entretien du bâti et espaces verts
Suivi des travaux
Accessibilité
Entretien des locaux

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

4 place du Fairage
50 190 PÉRIERS
02 33 76 58 65
contact@cocm.fr

Christine CORLAY
Directrice Générale Adjointe
ccorlay@cocm.fr - 02 33 76 58 68

**PETITE ENFANCE, ENFANCE,
JEUNESSE, PARENTALITÉ,
POLITIQUE ÉDUCATIVE**

CULTURE

COHÉSION SOCIALE
Relations avec le Centre Intercommunal
d'Action Sociale (CIAS)
Politique seniors

SERVICES À LA POPULATION
Accès des usagers aux services publics :
Espaces Publics Numériques (EPN)
France services
Prévention et Promotion de la Santé
Transports scolaires

SPORTS

**RELATIONS AVEC LES
ASSOCIATIONS**

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Conseil communautaire

La Communauté de Communes est administrée par le conseil communautaire, organe délibérant de la collectivité. Conformément au règlement intérieur de la Communauté de Communes validé le 29 septembre 2020, le conseil communautaire se réunit à tour de rôle à La Haye, à Lessay et à Périers. Toutefois, compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et afin de respecter les recommandations en vigueur de manière à assurer la sécurité sanitaire, les conseils communautaires ont été organisés principalement à Lessay.

Il s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2021 : le 28 janvier, le 4 mars, le 29 mars, le 8 avril, le 27 mai, le 8 juillet, le 23 septembre, le 28 octobre, le 25 novembre et le 16 décembre 2021.

61 conseillers communautaires et 30 communes membres

AUXAIS

1 conseiller communautaire
Hubert GILLETTE
Suppléante : Roselyne BELLAMY

BRETTEVILLE-SUR-AY

1 conseiller communautaire
Guy CLOSET
Suppléante : Isabelle ÈVE

CRÉANCES

5 conseillers communautaires
Anne DESHEULLES
Henri LEMOIGNE (Président)
Marie LENEVEU
Yves LESIGNE
Alain NAVARRE

DOVILLE

1 conseiller communautaire
Christophe FOSSEY
Suppléant : Pierre SCELLES

FEUGÈRES

1 conseiller communautaire
Rose-Marie LELIÈVRE
Suppléant : Emmanuel GIRRES

LA FEUILLIE

1 conseiller communautaire
Philippe CLEROT
Suppléant : Alain JEANNE

GEFFOSSES

1 conseiller communautaire
Michel NEVEU
Suppléant : Jacques RENOUF

GONFREVILLE

1 conseiller communautaire
Vincent LANGEVIN
Suppléant : Quentin GALLOIS

GORGES

1 conseiller communautaire
David CERVANTÈS
Suppléante : Marie LEPETIT

LA HAYE

9 conseillers communautaires
Olivier BALLEY
Marie-Jeanne BATAILLE
Line BOUCHARD
Michèle BROCHARD
Clotilde LEBALLAIS
Alain LECLÈRE
Stéphane LEGOUEST
Jean MORIN
Guillaume SUAREZ

LAULNE

1 conseiller communautaire
Denis PEPIN
Suppléant : Patrick PRETRE

LESSAY

5 conseillers communautaires
Lionel LE BERRE
Anne LE GRAND
Roland MARESCQ
Stéphanie MAUBÉ
Céline SAVARY

MARCHÉSIEUX

2 conseillers communautaires
Anne HÉBERT
Roland LEPUISSANT

MILLIÈRES

2 conseillers communautaires
Raymond DIESNIS
Nicolle YON

MONTSENELLE

4 conseillers communautaires
Alain LECLÈRE
Jean-Marie POULAIN
Thierry RENAUD
Annick SALMON

NAY

1 conseiller communautaire
Daniel NICOLLE
Suppléant : René CORBIN

NEUFMESNIL

1 conseiller communautaire
Simone EURAS
Suppléant : Yoann GUILBERT

PÉRIERS

5 conseillers communautaires
Marc FEDINI
Fanny LAIR
Etienne PIERRE DIT MERY
Damien PILLON
Nohanne SEVAUX

PIROU

4 conseillers communautaires
José CAMUS-FAFA
Laure LEDANOIS
Noëlle LEFORESTIER
Gérard LEMOINE

LE PLESSIS-LASTELLE

1 conseiller communautaire
Daniel GUILLARD
Suppléant : Denis RENOARD

RAIDS

1 conseiller communautaire
Jean-Claude LAMBARD
Suppléant : Wilfrid ROUILLIER

SAINT-GERMAIN-SUR-AY

2 conseillers communautaires
Pascal GIAVARINI
Christophe GILLES

SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES

1 conseiller communautaire
Thierry LAISNEY
Suppléant : Stéphane ALLIET

SAINT-MARTIN D'AUBIGNY

2 conseillers communautaires
Bruno HAMEL
Michel HOUSSIN

SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire
Yves CANONNE
Suppléant : Marc REGNIER

SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

1 conseiller communautaire
Jean-Luc LAUNEY
Suppléant : Roland LE ROUET

SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire
Fabienne ANGOT
Suppléante : Cathia SADOT

SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS

1 conseiller communautaire
Loïck ALMIN
Suppléant : Florent VILLEDIEU

VARENGUEBEC

1 conseiller communautaire
Evelyne MELAIN
Suppléant : Dominique SIMON

VESLY

2 conseillers communautaires
Alain LELONG
Jean-Luc QUINETTE

À la suite de la démission de Madame Christiane VULVERT, conseillère communautaire représentant la commune de PÉRIERS, le conseil communautaire a élu Madame Marie-Patrice COEGRAND à cette instance dans ses fonctions le 27 mai 2021.

Accusé de réception en préfecture
05120098703101292021-13072022
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de dépôt en préfecture : 13/07/2022

Bureau

Le bureau prépare les réunions du conseil communautaire. Il est composé depuis le 15 juillet 2020 de 12 membres élus par le conseil communautaire. Il comprend le Président et les 11 Vice-Présidents délégués.

Il s'est réuni 15 fois en 2021, en général deux semaines avant les assemblées plénières :

- le 13 janvier
- le 20 janvier
- le 3 février
- le 8 février
- le 17 février
- le 22 février
- le 24 mars
- le 11 mai
- le 23 juin
- le 8 septembre
- le 15 septembre
- le 23 septembre
- le 13 octobre
- le 9 novembre
- le 8 décembre

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et afin de respecter les recommandations en vigueur de manière à assurer la sécurité sanitaire, les bureaux communautaires ont été organisés principalement à Périers.



Henri LEMOIGNE
(Créances)

Président



Alain LECLÈRE
(La Haye)

1^{er} Vice-Président
Finances, marchés publics,
administration générale
et ressources humaines



Anne HÉBERT
(Marchésieux)

2^{ème} Vice-Présidente
Développement
durable et mobilité



Thierry RENAUD
(Montsenelle)

3^{ème} Vice-Président
Aménagement
du territoire, Habitat
et Environnement



Rose-Marie LELIÈVRE
(Feugères)

4^{ème} Vice-Présidente
Enfance, Jeunesse
et Parentalité



Roland MARESCO
(Lessay)

5^{ème} Vice-Président
Travaux, accessibilité,
entretien des bâtiments et
espaces verts



Jean-Marie POULAIN
(Montsenelle)

6^{ème} Vice-Président
Développement
économique
et Insertion
professionnelle



Stéphanie MAUBÉ
(Lessay)

7^{ème} Vice-Présidente
Attractivité
touristique



Marc FEDINI
(Périers)

8^{ème} Vice-Président
Sports, Culture et Sécurité



Michèle BROCHARD
(La Haye)

9^{ème} Vice-Présidente
Cohésion sociale
et Seniors



David CERVANTÈS
(Gorges)

10^{ème} Vice-Président
Services à la
population, Santé
et Communication



Christophe GILLES
(Saint-Germain-sur-Ay)

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RARACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 13/07/2022
Président
Directeur des Services
et SPANC

Commissions

Le conseil communautaire et le bureau s'appuient sur le travail de 11 commissions depuis le 15 juillet 2020, date de l'installation du nouveau conseil communautaire. Il a été décidé de limiter, outre le Vice-Président assurant la présidence de la commission, le nombre maximal de membres à 30 au sein des commissions thématiques. La participation de conseillers municipaux des communes membres au sein de ces commissions a également été autorisée, sachant que chaque commune membre a la possibilité de désigner soit un conseiller communautaire, soit un conseiller municipal. Chaque commission est présidée par un Vice-Président en fonction du rôle et des attributions de celle-ci.

Des groupes de travail ont été créés au sein des différentes commissions en fonction des thématiques traitées, associant éventuellement des partenaires extérieurs.

Finances, marchés publics, administration générale et ressources humaines **1^{er} Vice-Président : Alain LECLÈRE**

Finances et comptabilité (élaboration et exécution des budgets), marchés publics, achats, assurances, gestion des ressources humaines (carrières, payes, congés, formation), dialogue social, Comité Technique, mutualisation des services.

Développement durable et mobilité **2^{ème} Vice-Présidente : Anne HÉBERT**

Politique de développement durable et de transition énergétique, Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), mobilité au sens large comprenant l'ensemble des transports (dont le transport scolaire) et la mobilité active (chemins de randonnées pédestres, itinéraires cyclables, etc.).

Aménagement du territoire, habitat et environnement **3^{ème} Vice-Président : Thierry RENAUD**

Documents d'urbanisme, Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), Habitat dont une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), plateforme de rénovation énergétique et Programme Local de l'Habitat (PLH), Accueil des gens du voyage, Aménagement numérique du territoire, Littoral, cours d'eau, milieux aquatiques, bocage, espaces naturels.

Enfance, jeunesse et parentalité **4^{ème} Vice-Présidente : Rose-Marie LELIÈVRE**

Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, politique éducative.

Travaux, accessibilité, entretien des bâtiments et espaces verts **5^{ème} Vice-Président : Roland MARESCQ**

Préparation et suivi des travaux, mise en œuvre de l'Ad'AP, entretien des bâtiments et des espaces verts, entretien de la voirie des Zones d'Activités Économiques (ZAE), fourrière animale.

Affaires économiques et insertion professionnelle **6^{ème} Vice-Président : Jean-Marie POULAIN**

Développement économique, soutien aux entreprises, accompagnement vers l'emploi, économie sociale et solidaire, économie circulaire, promotion économique du territoire, référent orientation.

Attractivité touristique **7^{ème} Vice-Présidente : Stéphanie MAUBÉ**

Développement et attractivité touristique, office de tourisme, promotion et valorisation touristique du territoire et du patrimoine, gestion des équipements touristiques.

Cohésion sociale et seniors **9^{ème} Vice-Présidente : Michèle BROCHARD**

Plan Local Autonomie, Relations avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Relations avec le centre social associatif, Portage de la réflexion sur une politique sociale communautaire.

Services à la population, santé et communication **10^{ème} Vice-Président : David CERVANTÈS**

Accueil des usagers, espaces France Services, référent du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Espaces Publics Numériques (EPN), pôles de santé, Réseau territorial de promotion de la santé, communication externe et interne.

Déchets ménagers et SPANC **11^{ème} Vice-Président : Christophe GILLES**

Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers, valorisation des déchets, gestion des déchetteries, suivi des relations avec le syndicat mixte du Point Fort, SPANC, travaux préparatoires au transfert de compétence eau et assainissement.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de publication : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Des groupes de travail ont été créés au sein des différentes commissions en fonction des thématiques traitées, associant éventuellement des partenaires extérieurs.

Un "Forum des commissions" a été organisé le 5 septembre 2020 à Lessay afin de permettre aux conseillers communautaires et municipaux de mieux connaître la Communauté de Communes, ses projets ainsi que les Vice-Présidents et les responsables de chacun des services communautaires. Les élus ont pu faire également connaissance entre eux et être éclairés sur le choix des commissions. Ce forum, organisé pour la première fois en 2020, a permis de mettre en place un temps d'échange et de convivialité entre les élus du territoire et les agents communautaires.

Statuts et compétences

Le conseil communautaire a validé les compétences de la Communauté de Communes par délibération en date du 2 février 2017. Les statuts de la collectivité ont été définitivement validés par arrêté préfectoral du 6 septembre 2017.

Compétences obligatoires

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 4 groupes suivants :

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Élaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - Mise en place de l'agenda 21 ou d'une démarche de transition écologique à l'échelle du territoire de l'EPCI – Réalisation d'un Plan Climat Énergie.
 - Constitution de réserves foncières dans le cadre des compétences de l'EPCI.
 - Étude, création et aménagement de Zones d'Aménagement Concerté.
- Aménagement numérique du territoire.
- Conventionnement avec les partenaires institutionnels pour le financement des opérations éligibles à leur politique contractuelle.
- Élaboration, aménagement et gestion de développement éolien conformément au schéma régional de développement éolien.

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Étude, création, extension, aménagement, entretien, gestion et promotion de toutes les zones ou parcs d'activités industriels, commerciaux, tertiaires, artisanaux, touristiques, portuaires ou aéroportuaires présents sur le territoire de l'EPCI.
- Réhabilitation de friches industrielles en zones d'activités.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Mise en œuvre d'Opération Collective de Modernisation (OCM) en faveur du développement de l'artisanat, du commerce et des services.
- Construction, acquisition, aménagement et location y compris par crédit-bail de bâtiments ayant pour but de participer au développement économique local situés sur les zones d'activités du territoire.
- Construction et gestion d'ateliers relais et aide immobilière et foncière aux entreprises.
- Promotion économique du territoire de l'EPCI et mise en œuvre d'actions économiques.
- Actions de valorisation et de promotion du tissu économique du territoire.
- Promotion du tourisme, dont la création et la gestion de l'office de tourisme et de ses bureaux qui assurent les missions d'accueil et d'information touristique, de promotion touristique du territoire de l'EPCI, de coordination des acteurs locaux et de commercialisation de produits touristiques.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

- Collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés.
- Collecte, transport, traitement et valorisation des déchets issus du tri sélectif.

Compétences optionnelles

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 6 groupes :

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc des marais du Cotentin et du Bessin.
- Études et actions générales relatives à la protection, à la mise en valeur et à la gestion de l'environnement et des espaces naturels.
- Aménagement, entretien, mise en valeur du littoral – Gestion des espaces naturels littoraux.
- Aménagement et entretien des chemins de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental (PDIPR) et des aires de pique-nique attenantes à ces chemins de randonnées.
- Actions concourant au développement des énergies renouvelables et favorisant les économies d'énergie par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Gestion et suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'opérations de revitalisation rurale et de toute opération conventionnelle d'amélioration de l'Habitat.
- Actions concourant à la revitalisation des centres-bourgs par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.
- Élaboration, révision et modification du programme local de l'habitat (PLH).
- Aménagement et commercialisation du lotissement communautaire « Les Amazones » situé à La Haye.

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

- Intervention de la Communauté de Communes pour les travaux de voirie réalisés par les communes, sous la forme de fonds de concours versés annuellement aux communes, sur délibération du conseil communautaire.
- Élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Construction, gestion et entretien des complexes sportifs d'intérêt communautaire à savoir :
 - Complexe sportif situé à La Haye (gymnase et salle sportive, 2 terrains de foot, 2 terrains de tennis non couverts, un skate park, un terrain de VTT, club house),
 - Complexe sportif situé à Lessay (gymnase et plateau sportif),
 - Complexe sportif situé à Périers (gymnase, 3 terrains de foot, un terrain de tennis couvert, un terrain de tennis non couvert, un plateau sportif et un club house),
 - Salle sportive communautaire située à Créances,
 - Tout nouvel investissement lié aux équipements sportifs listés précédemment.
- Gestion du Golf « Centre Manche » situé à Saint Martin d'Aubigny.
- Gestion de la base de char à voile « Ay-ole » située à Bretteville-sur-Ay.
- Création et gestion d'une piscine sur le territoire.
- Création et gestion des Espaces Publics Numériques (EPN).

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Définition et mise en œuvre d'une politique locale de l'autonomie (PLA) en faveur des personnes âgées en partenariat avec le département de la Manche et soutien aux actions menées dans le cadre du « Bien vieillir » sur le territoire.
- Gestion des EHPAD, des Résidences Personnes Âgées et autres structures dédiées reconnues d'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire a été défini pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.
- Soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale.
- Création et gestion de maisons de solidarité.

CRÉATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

- Création et gestion d'une Maison de Services Au Public (MSAP) sur le territoire.

Compétences facultatives

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 9 groupes suivants :

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Participation financière au Service de secours et de lutte contre l'incendie.
- Mise en place de dispositifs de surveillance des plages.
- Participation à la mise en place de renforts de gendarmerie intervenant sur le territoire communautaire.

TRANSPORT DE PERSONNES

- Gestion du transport scolaire en tant qu'organisateur secondaire.
- Gestion du transport des élèves d'écoles primaires :
 - vers les piscines sur les temps scolaires,
 - vers les équipements ou actions communautaires sur les temps scolaires,
 - vers les cinémas implantés sur le territoire communautaire sur les temps scolaires.
- Participation au service public à la demande de transports non urbains des personnes par délégation.
- Étude et mise en œuvre de projets relatifs au plan d'actions en faveur de la mobilité.

ENFANCE - JEUNESSE

- Mise en place d'un Projet Éducatif Local (PEL) à l'échelle du territoire et soutien des actions inscrites dans ce PEL ou qui répondent aux objectifs de ce PEL.
- Gestion des Relais d'Assistants Maternels (RAM).
- Soutien financier pour les Maisons d'Assistants Maternels et autres structures d'accueil privées qui le sollicitent et répondent à un cahier des charges, sous forme de subventions ou soutien technique avec conventions d'objectifs
- Gestion des crèches, micro-crèches, haltes-garderies, lieux d'accueil parents – enfants.
- Gestion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).
- Actions en direction des jeunes et adolescents notamment par le biais de la gestion des espaces jeunes, des Points d'Information Jeunesse (PIJ) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi.
- Actions d'accompagnement à la scolarité à destination des collégiens du territoire de l'EPCI.
- Participations contribuant au maintien des psychologues scolaires et aux unités d'inclusion scolaire dans les écoles primaires du territoire communautaire.
- Mise en place et accompagnement des centres sociaux ou structures similaires, situés dans le périmètre de l'EPCI et bénéficiant de l'agrément de la CAF.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- Mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.
- Participation financière aux activités culturelles et sportives des collèges en lien avec la politique éducative locale.
- Adhésion au dispositif « Villes en scène ».
- Soutien à l'école de musique intercommunale.
- Mise en place et coordination du groupe de coopération des bibliothèques et médiathèques communales.
- Organisation des dispositifs visant à promouvoir les associations du territoire communautaire (forum des associations, guide des activités...).
- Actions favorisant l'accessibilité aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs auprès des jeunes et de leurs familles.
- Adhésion au Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

- Gestion et entretien des équipements touristiques d'intérêt communautaire.
- Gestion et entretien de villages de gîtes regroupant au moins 5 gîtes.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- Contrôles des installations d'assainissement non collectif, définis par la réglementation et selon la législation en vigueur.
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

- Études et mesures de protection du littoral dans le cadre de la lutte contre l'érosion dunaire.
- Entretien et restauration des cours d'eau d'intérêt communautaire.
- Participation à la mise en œuvre d'outils de planification dédiés à la gestion de la ressource en eau.

FOURRIÈRE ANIMALE

- Gestion du service de fourrière animale sur le territoire.

SANTÉ

- Création et gestion de pôles de santé libéraux et ambulatoires et de maisons médicales sur le territoire.

LOGEMENT LOCATIF

- Gestion des logements locatifs de l'ancien presbytère situé à Saint-Patrice-de-Claids.

L'ancien conseil communautaire avait engagé au cours de l'année 2019 une réflexion sur l'évolution des compétences communautaires à l'horizon 2020. Ainsi, des réunions ont été organisées au cours desquelles les membres du Bureau et les commissions concernées ont émis, après avoir analysé point par point les différentes compétences facultatives et optionnelles communautaires, des propositions et des suggestions.

Le bilan de cette réflexion devait être présenté au conseil communautaire au cours de l'année 2020. Or, cette présentation n'a pas pu être effectuée compte-tenu de la mise en place du confinement dès le 17 mars 2020 à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et ensuite à la mise en place du nouveau conseil communautaire.

Compte-tenu de l'absence de Directeur Général des Services depuis le mois de mai 2021, ce travail n'a pas été mené à bien au cours de l'année.

Syndicats mixtes

Afin de mener à bien les compétences qui lui sont dévolues dans ses statuts, la Communauté de Communes peut adhérer à un syndicat mixte auquel elle confie l'exercice de la compétence, objet du syndicat. Ainsi, la Communauté de Communes est membre de 8 syndicats mixtes.

Le Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL)

Le Syndicat mixte Manche Numérique

Le Syndicat mixte du Seuil du Cotentin

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le Syndicat mixte du Point Fort

Le Syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL)

Le Syndicat mixte Schéma de COhérence Territorial (SCoT) du Pays de Coutances

Le Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Budget 2021

Budget principal

Budget primitif principal
21 153 630,75 €

| | 2021 | 2020 | Variation 2021/2020 |
|---------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 15 558 711 € | 14 764 377 € | 5,38 % |
| Section d'investissement | 5 594 919 € | 4 418 428 € | 26,63 % |
| BUDGET TOTAL | 21 153 631 € | 19 182 805 € | 10,27 % |

Section de fonctionnement
15 558 711,47 €

Section d'investissement
5 594 919,28 €

Le Conseil communautaire a voté 4 décisions modificatives, à l'issue desquelles les crédits en dépense de la section d'investissement ont été réduits de 886 739 € pour atteindre 4 708 180,28 € alors que ceux de la section de fonctionnement l'ont été de 586 981 € pour atteindre 14 971 730,47 €. Ces réductions sont essentiellement dues au report des travaux de rénovation du gymnase de Périers en 2022.

Exécution du budget

| | Excédent 2021 | Résultat antérieur | Résultat cumulé avant reprise du Seuil du Cotentin | Impact dissolution du Seuil du Cotentin | Excédent cumulé |
|---------------------------|---------------------|-----------------------|--|---|-----------------------|
| Section de fonctionnement | -554 140,08 € | -12 965,07 € | -567 105,15 € | 43 882,95 € | -523 222,20 € |
| Section d'investissement | 998 867,04 € | 7 052 626,15 € | 8 051 493,19 € | 22 527,72 € | 8 074 020,91 € |
| BUDGET TOTAL | 444 726,96 € | 7 039 661,08 € | 7 484 388,04 € | 66 410,67 € | 7 550 798,71 € |

Pour l'exercice, le résultat cumulé du budget principal est de **7 484 388,04 €** avant reprise des résultats de clôture du Syndicat de revitalisation rural du Seuil du Cotentin

Ce résultat est à relativiser au vu des différents engagements pris qui font apparaître un besoin de financement de 3 322 989,96 € en raison des éléments suivants :

- Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 855 122,40 €.
- Les crédits inscrits dans les autorisations de programmes, correspondant aux engagements de dépenses pluriannuelles en investissement, s'élèvent à 5 719 694,50 €, alors que les recettes (subventions non notifiées et fonds de compensation de la TVA) liées à ces dépenses sont estimées à 1 475 171,47 €, ce qui constitue un besoin de financement de 4 244 523,03 €.
- La dissolution du syndicat de revitalisation rural du Seuil du Cotentin génère une reprise du résultat par le budget principal à hauteur de 66 410,67 € toutes sections confondues.

La prise en compte des différents engagements pluriannuels le porte à **4 161 398,08 €**

Pour mémoire, le besoin de financement des budgets annexes des zones d'activités (La Mare aux Raines, La Canurie) dont la valeur du stock ne reflète pas la valeur des terrains restant à commercialiser est estimé à 1 102 834,65 €. En 2021, on constate que le ratio de désendettement du budget principal diminue pour passer de 2,9 ans à 2,5 ans. Le ratio de désendettement global (Budget principal et Budgets annexes confondus) augmente de 4,2 ans à 4,9 ans en raison de la souscription de l'emprunt relatif à l'extension du Pôle Santé de La Haye fin 2021.

| TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET 2021 | Prévu | Réalisé | Taux d'exécution 2021 |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 14 971 730,47 € | 14 047 573,42 € | 93,83 % |
| Recettes de fonctionnement* | 14 415 699,45 € | 15 046 440,46 € | 104,38 % |
| Dépenses d'investissement* | 4 695 215,21 € | 2 634 554,80 € | 56,11 % |
| Recettes d'investissement | 4 708 180,28 € | 2 080 414,72 € | 44,19 % |
| TOTAL DES DÉPENSES | 19 666 945,68 € | 16 682 128,22 € | 84,82 % |
| TOTAL DES RECETTES | 19 123 879,73 € | 17 126 855,18 € | 89,56 % |

Accusé de réception en préfecture
050-2010067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022
* hors reprise du résultat antérieur

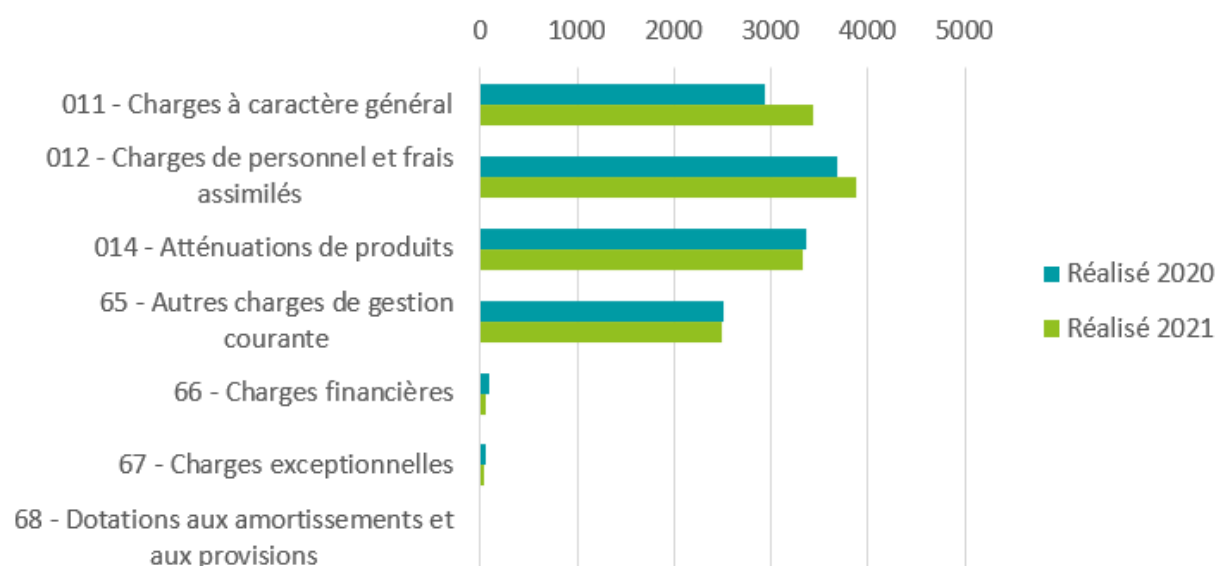
Les mesures sanitaires qui se sont poursuivies au cours du 1^{er} semestre de l'année 2021 pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont encore eu un impact sur l'activité des services ainsi que sur l'organisation du travail.

Section de fonctionnement

| RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES | Réalisé 2021 | % du total |
|---|------------------------|--------------|
| DÉPENSES | 13 240 714,79 € | 100 % |
| 011 - Charges à caractère général | 3 434 658,81 € | 25,94 % |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 3 887 329,36 € | 29,36 % |
| 014 - Atténuations de produits | 3 320 843,06 € | 25,08 % |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 2 500 701,10 € | 18,89 % |
| 66 - Charges financières | 62 591,65 € | 0,47 % |
| 67 - Charges exceptionnelles | 34 590,81 € | 0,26 % |
| 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions | - € | 0,00 % |

Entre 2021 et 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de 4.69 %.

FONCTIONNEMENT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES



| RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES PAR COMMISSION | Réalisé 2021 | % du total |
|---|------------------------|--------------|
| DÉPENSES | 14 047 573,42 € | 100 % |
| Finances, marchés publics, administration générale et ressources humaines | 5 431 490,80 € | 38,66 % |
| Aménagement du territoire, Habitat, GEMAPI | 367 335,69 € | 2,61 % |
| Développement durable et mobilité | 545 401,07 € | 3,88 % |
| Enfance, jeunesse et parentalité | 848 395,93 € | 6,04 % |
| Travaux, accessibilité, entretien des bâtiments et des espaces verts | 1 492 486,57 € | 10,62 % |
| Développement économie et insertion professionnelle | 185 117,85 € | 1,32 % |
| Attractivité touristique | 472 078,29 € | 3,36 % |
| Sport, culture et sécurité | 464 205,50 € | 3,30 % |
| Cohésion sociale et seniors | 761 506,17 € | 5,42 % |
| Services à la population, santé et communication | 169 911,48 € | 1,21 % |
| Déchets ménagers et SPANC | 300 943,07 € | 2,15 % |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de saisine : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les atténuations de produits correspondant aux attributions de compensation fiscale (ressources de la fiscalité professionnelle reversées aux communes sur la base de leur ressources 2016) et à la contribution au Fond national de Garantie Individuelle des Ressources (constitué suite à la réforme de la Taxe Professionnelle) pèsent pour 62,01 % dans les dépenses de l'Administration Générale, 16,94 % correspondent aux charges de personnels affectés aux services administratifs et 17,77 % aux indemnités des élus ainsi qu'aux contributions au SDIS, au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et au Syndicat Mixte Manche Numérique.

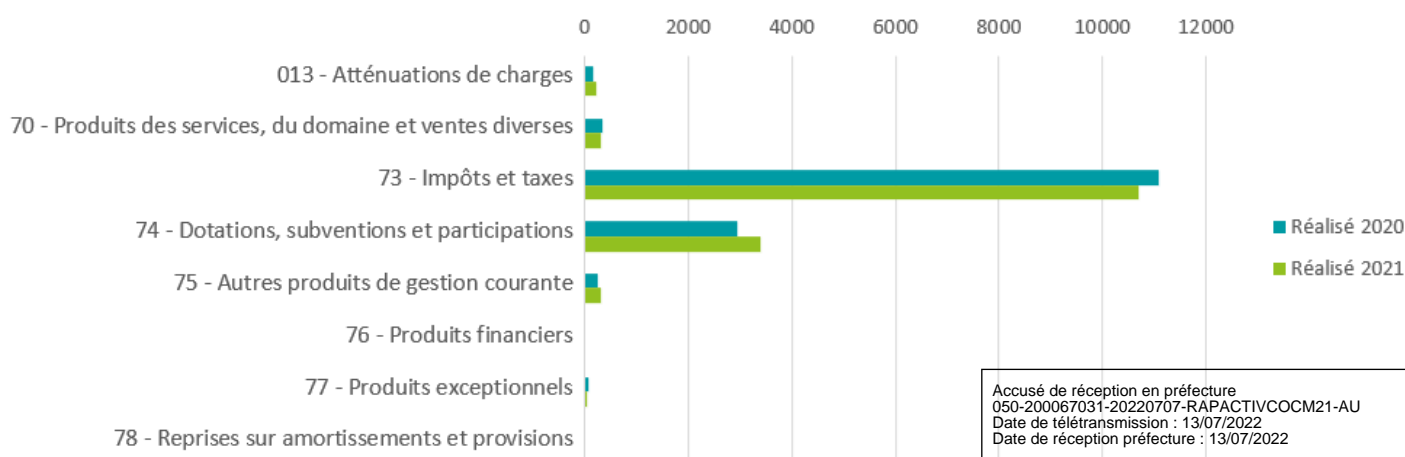
| % PAR NATURE | 2021 |
|---|--------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 100 % |
| 011 - Charges à caractère général | 2,90 % |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 16,94 % |
| 014 - Atténuations de produits | 62,01 % |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 17,77 % |
| 66 - Charges financières | 0,35 % |
| 67 - Charges exceptionnelles | 0,02 % |

| RÉPARTITION PAR NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES | Réalisé 2021 | % du total |
|---|------------------------|--------------|
| RECETTES | 14 942 585,32 € | 100 % |
| 013 - Atténuations de charges | 211 705,48 € | 1,42 % |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 313 205,40 € | 2,10 % |
| 73 - Impôts et taxes | 10 680 958,39 € | 71,48 % |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 3 384 321,65 € | 22,65 % |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 297 500,30 € | 1,99 % |
| 76 - Produits financiers | - € | 0,00 % |
| 77 - Produits exceptionnels | 54 894,10 € | 0,37 % |
| 78 - Reprises sur amortissements et provisions | - € | 0,00 % |

Les impôts, taxes, dotations, participations et subventions représentent **94,13 %** des ressources.

Entre 2021 et 2019, les recettes réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de **0,50 %**.

FONCTIONNEMENT - ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

IMPÔTS ET TAXES

Les produits fiscaux de la Communauté de Communes, soit 71,48 % des recettes, se composent :

- à 48,69 % des contributions directes
- à 21,63 % de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- à 19,57 % de fraction de TVA (versée en compensation des ressources de la Taxe d'Habitation)
- à 1,47 % de la Taxe de Séjour
- à 1,05 % de la Taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

En 2021, les attributions de compensation se stabilisent et représentent 3,80 % des ressources fiscales. La décision du conseil communautaire d'abonder la part du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) destinée à la Communauté de Communes, ainsi que l'augmentation de la part de droit commun de l'EPCI engendre une augmentation de cette recette qui passe de 2,88 % des ressources fiscales en 2020 à 3,79 % de ces ressources en 2021.

La Taxe de Séjour, après l'impact de la pandémie de COVID-19 en 2020 passe de 0,97 % à 1,47 % de ces ressources en 2021.

| IMPÔTS ET TAXES | Réalisé 2021 | % du total |
|---|------------------------|--------------|
| RECETTES | 10 680 958,39 € | 100 % |
| 73111 - Taxes foncières et d'habitation | 3 490 923,00 € | 32,68 % |
| 73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises | 1 056 096,00 € | 9,89 % |
| 73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales | 199 416,00 € | 1,87 % |
| 73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau | 414 981,00 € | 3,89 % |
| 7318 - Autres impôts locaux ou assimilés | 39 440,00 € | 0,37 % |
| 73211 - Attribution de compensation | 406 156,41 € | 3,80 % |
| 73223 - FPIC - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales | 404 349,00 € | 3,79 % |
| 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés | 2 309 949,00 € | 21,63 % |
| 7346 - Taxe GEMAPI - GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations | 112 227,00 € | 1,05 % |
| 7362 - Taxes de séjour | 156 969,98 € | 1,47 % |
| 7382 - Fraction de TVA | 2 090 451,00 € | 19,57 % |

Entre 2020 et 2021, ces recettes diminuent globalement de 3,70 %, avec une situation très contrastée.

D'une part, une baisse des produits fiscaux, hormis la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

- La baisse de la fiscalité (-32.41 % fiscalité Ménage, fiscalité Professionnelle et rôles supplémentaires) est due essentiellement à la compensation des ressources liées à la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales par une fraction de TVA et à la perte de ressources liées à l'exonération de 50 % des bases des locaux industriels. En intégrant la compensation de la TH par la fraction de TVA, la baisse de ces ressources est limitée à 5,24 %.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 3,89 %, en raison du dynamisme des bases et d'une harmonisation des taux en fonction du service rendu.
- La taxe GEMAPI est votée chaque année en fonction du besoin de financement du service, aussi l'excédent constaté en 2020 conduit à une réduction du produit attendu en 2021, ce qui entraîne une baisse de 67,06 % de cette ressource.

D'autre part, une stabilité ou une augmentation des autres produits :

- La ressource liée au Fonds de Péréquation des Ressources Communales augmente de 26,42 % en raison de l'augmentation de la part de droit commun ainsi que d'un abondement de cette ressource par les parts communales.
- Les attributions de compensation se stabilisent à leur niveau annuel.
- Quant à la Taxe de Séjour, elle augmente de 46,60 % en 2021. Cette augmentation est due pour partie à la baisse subie en 2020 dans le contexte sanitaire de la pandémie de COVID-19 et pour partie à la montée en puissance du reversement de cette taxe par les hébergeurs numériques.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20210707-PARACTIVEM21-AL
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

| CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021 - données issues des rôles généraux | Taux | Base 2021 | Produit 2021 | % du total |
|--|---------|--------------|--------------|------------|
| Contributions directes | | | 3 477 331 € | 100 % |
| Taxe habitation (uniquement résidences secondaires en 2021) | 13,36 % | 5 409 605 € | 712 745 € | 20,50 % |
| Taxe foncière bâti | 6,92 % | 16 684 810 € | 1 159 331 € | 33,34 % |
| Taxe foncière non bâti | 13,30 % | 3 342 930 € | 444 303 € | 12,78 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 22,00 % | 4 932 554 € | 1 086 802 € | 31,25 % |
| Taxes additionnelles au Foncier Non Bâti | - | - € | 74 150 € | 2,13 % |

| ÉVOLUTION DES BASES | Base 2021 | Base 2020 | Évolution |
|-------------------------------------|--------------|--------------|-----------|
| Taxe habitation | 5 409 605 € | 19 138 766 € | -71,73 % |
| Taxe foncière bâti | 16 684 810 € | 18 402 360 € | -9,33 % |
| Taxe foncière non bâti | 3 342 930 € | 3 338 797 € | 0,12 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 4 932 554 € | 6 859 543 € | -28,09 % |

Section d'investissement

Dépenses
2 647 519,87 €

| | Compte Administratif 2021 | Reports | Total | % du total |
|--|---------------------------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Remboursement d'emprunt | 539 834,76 € | - € | 539 834,76 € | 17 % |
| Effort d'équipement | 962 430,77 € | 453 025,82 € | 1 415 456,59 € | 45 % |
| Réimputation de subvention* | 57 311,17 € | - € | 57 311,17 € | 2 % |
| Dépôts et cautionnements reçus | 1 400,00 € | - € | 1 400,00 € | 0 % |
| Avances aux Budgets Annexes | 154 647,41 € | - € | 154 647,41 € | 5 % |
| Travaux pour compte de tiers | 793 481,55 € | 188 608,75 € | 982 090,30 € | 31 % |
| TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES | 2 509 105,66 € | 641 634,57 € | 3 150 740,23 € | 100 % |
| TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE | 125 449,14 € | | | |
| DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ | 12 965,07 € | | | |
| TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 2 647 519,87 € | | | |

*Correspondent à l'annulation de subventions en investissement soit en raison du caractère amortissable ou non du bien financé ou de son inscription en fonctionnement.

Les reports correspondent aux dépenses engagées qui concernent des projets qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de programme.

| DÉPENSES PAR PROGRAMME EN 2021 | Réalisé 2021 | % du total |
|--|--------------|------------|
| 100 - Bâtiments publics | 35 460,12 € | 4,59 % |
| 105 - Bâtiments publics - Accessibilité handicapés | - € | 0,00 % |
| 110 - Maison Intercommunale de la Haye | 17 047,64 € | 2,21 % |
| 130 - Pôle Enfance de Périers | 2 328,68 € | 0,30 % |
| 136 - Crèche | 7 651,98 € | 0,99 % |
| 140 - Aires des Gens du Voyage | - € | 0,00 % |
| 150 - Déchetterie - Quai de Transfert | 4 118,40 € | 0,53 % |
| 200 - Matériel et équipement - divers | 65 249,52 € | 8,44 % |
| 210 - Matériel et équipement - Service technique | 79 568,77 € | 10,29 % |
| 220 - Matériel et équipement - Service gestion des déchets | 100 417,64 € | 12,99 % |
| 230 - Infrastructure Réseau | 0 € | 0,00 % |
| 300 - Complexes et équipements sportifs | 51 630,93 € | 6,68 % |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPAC11VCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

| DÉPENSES PAR PROGRAMME EN 2021 | Réalisé 2021 | % du total |
|---|---------------------|--------------|
| 330 - Bassin de natation | - € | 0,00 % |
| 350 - Rénovation du gymnase à Périers | 59 463,40 € | 7,69 % |
| 410 - OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à Périers | 42 395,06 € | 5,48 % |
| 470 - PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) | 3 294,00 € | 0,43 % |
| 480 - Plateforme de Mobilité | 31 497,12 € | 4,07 % |
| 500 - Modification des documents d'urbanisme | 893,53 € | 0,12 % |
| 520 - PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de Lessay | 85 200,00 € | 11,02 % |
| 540 - Stratégie d'adaptation du Territoire face aux risques littoraux | - € | 0,00 % |
| 600 - Erosion du littoral | - € | 0,00 % |
| 650 - Protection du Littoral | 77 085,64 € | 9,97 % |
| 800 - FTTH et Travaux = fourreaux | 60 000,00 € | 7,76 % |
| 810 - Abondement Opération Modernisation Commerce 2018-2020 | 8 302,90 € | 1,07 % |
| 820 - Développement Friche Tannerie à Saint Martin d'Aubigny | - € | 0,00 % |
| 900 - Sites et équipements touristiques | 25 662,39 € | 3,32 % |
| 905 - Outils de Promotion et équipements - Tourisme | 9 360,00 € | 1,21 % |
| 910 - Gîtes de Créances | 6 380,79 € | 0,83 % |
| TOTAL GÉNÉRAL | 773 008,51 € | 100 % |

| DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENTS HORS OPÉRATIONS PAR NATURE | Réalisé 2021 | % du total |
|--|---------------------|----------------|
| TOTAL GÉNÉRAL - HORS OPÉRATIONS | 20 000 € | 100 % |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 102 122,26 € | 53,91 % |
| 2041622 - CCAS - Bâtiments et installations | 100 020,00 € | 97,94 % |
| 204181 - Autres organismes publics - Biens mobiliers, matériel et études | 2 102,26 € | 2,06 % |
| 21 - Immobilisations corporelles | 87 300,00 € | 46,09 % |
| 2111 - Terrains nus | 87 300,00 € | 100 % |

Recettes
2 080 414,72 €

| | Compte Administratif 2021 | Reports | Total | % du total |
|--|---------------------------|-----------------------|--------------------|--------------|
| Subventions | 345 181,81 € | 952 536,87 € | 1 297 718,68 € | 47,21 % |
| Remboursement - travaux sous mandat | 813 688,01 € | 544 220,10 € | 1 357 908,11 € | 49,40 % |
| Emprunt | - € | - € | - € | 0,00 % |
| Dépôts et cautionnements | 1 200,00 € | - € | 1 200,00 € | 0,04 % |
| FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) | 91 892,27 € | - € | 91 892,27 € | 3,34 % |
| Excédent capitalisé | - € | - € | - € | 0,00 % |
| TOTAL RECETTES RÉELLES | 1 251 962,09 € | 1 496 756,97 € | 2 748 719 € | 100 % |
| Recettes d'ordre | 828 452,63 € | | | |
| TOTAL RECETTES | 2 080 414,72 € | | | |

L'essentiel du montant des subventions reportées, 671 738 €, est lié au projet de rénovation du gymnase de Périers dont les travaux ne seront engagés qu'en 2022 et dont les crédits sont prévus en dépenses sur une autorisation de programme, procédure impliquant l'absence du report de ces crédits dans les restes à réaliser.

En ce qui concerne les travaux sous-mandats, les recettes concernent pour 279 578,79 € la restauration des rivières pour le compte de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, pour 59 183,88 € la rénovation des bâtiments de l'EHPAD Créances-Lessay pour cette entité et pour 205 457,43 € la restauration des rivières sur le territoire de la Communauté de Communes pour les propriétaires riverains.

Recettes de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de rétablissement des rivières sur le territoire de la Communauté de Communes pour les propriétaires riverains.
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Commande publique

Recensement des marchés publics

| Objet du marché | Objet détaillé | Début d'exécution de la prestation | Montant Hors Taxes |
|---|--|------------------------------------|--------------------|
| Nettoyage raisonné des laisses de mer sur le littoral de la Communauté de Communes | | 14 mars 2021 | 95 940,00 € |
| Entretien de pare-feu, arrachage et coupe de résineux et pose d'une barrière forestière sur le site Natura 2000 "havre de Saint-Germain et landes de Lessay - commune de Pirou, La Feuillie et Millières" | | 16 février 2022 | 45 888,00 € |
| Service assurances | Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes | 1 ^{er} janvier 2022 | 35 412,30 € |
| | Lot n°2 : Responsabilités et risques annexes | 1 ^{er} janvier 2022 | 35 667,65 € |
| | Lot n°3 : Véhicules à moteur et risques annexes | 1 ^{er} janvier 2022 | 43 594,62 € |
| | Lot n°4 : Protection juridique | 10 novembre 2021 | 282 000,00 € |
| | Lot n°5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus | 17 mars 2022 | 27 589,44 € |
| Fourniture de composteurs en bois | | 23 juin 2021 | 25 569,60 € |
| Fourniture de composteur en plastique et d'un bio-seau | | 1 ^{er} janvier 2022 | 61 580,16 € |
| Conseil et accompagnement des publics dans le cadre du service d'accompagnement | | 1 ^{er} septembre 2021 | 16 500,00 € |
| Transport collectif de la Communauté de Communes | Lot n°1 : Transport au départ de la zone de Périers de 0 à 60 km | 1 ^{er} mai 2021 | 101 184,00 € |
| | Lot n°2 : Transport au départ de la zone du Plessis-Lastelle, Gorges et Montsenelle de 0 à 60 km | 1 ^{er} septembre 2021 | 22 000,00 € |
| | Lot n°3 : Transport au départ de la zone de Marchésieux, Saint-Martin d'Aubigny et Feugères de 0 à 60 km | 1 ^{er} septembre 2021 | 17 600,00 € |
| | Lot n°4 : Transport au départ de la zone de Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Vesly de 0 à 60 km | 1 ^{er} septembre 2021 | 16 500,00 € |
| | Lot n°5 : Transport au départ de la zone de Créances et Pirou de 0 à 60 km | 1 ^{er} septembre 2021 | 27 500,00 € |
| | Lot n°6 : Transport au départ de la zone de La Haye de 0 à 60 km | 1 ^{er} septembre 2021 | 52 800,00 € |
| | Lot n°7 : Transport au départ du territoire communautaire de 61 à 200 km | 1 ^{er} septembre 2021 | 49 500,00 € |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

| Objet du marché | Objet détaillé | Début d'exécution de la prestation | Montant Hors Taxes |
|--|------------------------------------|------------------------------------|--------------------|
| Nettoyage et entretien de la maison médicale située à Périers | | 28 mai 2021 | 60 000,00 € |
| Investigation géotechnique pour obtenir les caractéristiques mécaniques des sols sur différents secteurs de l'estran du territoire communautaire et sur la zone d'activités de l'Etrier située à La Haye | | 27 mai 2021 | 36 000,00 € |
| Définition d'une stratégie d'adaptation de la façade littorale de la Communauté de Communes aux risques littoraux et au changement climatique | | 1 ^{er} janvier 2022 | 2 300,00 € |
| Location solidaire de scooters et vélos à assistance électriques | | 1 ^{er} janvier 2022 | 4 400,00 € |
| Location solidaire de voitures | | 1 ^{er} janvier 2022 | 48 000,00 € |
| Fournitures de titres restaurant | | 1 ^{er} janvier 2022 | 28 000,00 € |
| Conseil en mobilité 2022 | | 1 ^{er} janvier 2022 | 40 000,00 € |
| Fourniture de sacs destinés à la collecte de déchets | | 7 juillet 2021 | 8 980,00 € |
| Réalisation des fascines en bois tressé, remise en état, pose de fagots et d'une clôture sur le littoral de la Communauté de Communes - communes de Créances et Pirou | | 1 ^{er} avril 2021 | 89 000,00 € |
| Réalisation d'un Schéma Directeur Vélo | | 16 décembre 2021 | 31 200,00 € |
| Travaux de construction d'un hangar communautaire à Périers | Lot n°1 : Maçonnerie | 19 janvier 2021 | 125 195,29 € |
| | Lot n°2 : Charpente bois | 19 janvier 2022 | 29 791,49 € |
| | Lot n°3 : Couverture bardage | 19 janvier 2022 | 37 796,24 € |
| | Lot n°4 : Menuiseries extérieures | 19 janvier 2022 | 20 024,69 € |
| | Lot n°5 : Menuiseries intérieures | 18 février 2022 | 21 001,71 € |
| | Lot n°6 : Carrelage et faïence | 19 janvier 2022 | 8 372,40 € |
| | Lot n°7 : Électricité et chauffage | 19 janvier 2022 | 13 435,39 € |
| | Lot n°8 : Plomberie et sanitaires | 19 janvier 2022 | 10 243,24 € |
| | Lot n°9 : Peinture | 21 février 2022 | 3 268,81 € |
| Accompagnement et développement d'un outil cartographique | | 1 ^{er} janvier 2022 | 28 303,33 € |
| Etude d'opportunité de définition d'un ou plusieurs systèmes d'endiguement pour le territoire Côte Ouest Centre Manche et de renaturation du havre de St Germain | | 8 juillet 2021 | 104 881,80 € |

Le service a été associé à 24 procédures correspondant à 54 marchés distincts dont :

- 3 classés sans suite
- 1 infructueux
- 9 procédures inférieures à 40 000 € HT
- 10 procédures supérieures à 40 000 € HT.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Ressources humaines

Cette année encore, le service Ressources Humaines, tout comme le fonctionnement de l'ensemble des services, a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Comme pour l'année 2020, cette crise a nécessité une implication particulière du service Ressources Humaines pour accompagner les responsables de service au regard de la situation des agents. Ainsi des agents ont été placés en télétravail ou en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) principalement pour garder leurs enfants dans la mesure où les écoles étaient fermées ou dans l'attente du résultat d'un test COVID.

Cependant, la crise sanitaire liée à la COVID-19, a eu moins d'impact ou de répercussions sur les emplois que pour l'année 2020, les services ayant fonctionné majoritairement de manière normale.

L'année 2021 a également été marquée par la mise en place des Lignes Directrices de gestion qui constituent des documents de référence pour la promotion et la valorisation des parcours professionnels des agents de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. Ainsi, 2021 a été consacrée à déterminer une politique globale de nomination en clarifiant les différents critères liés à l'agent pour le promouvoir ou non.

Les missions

Le service Ressources Humaines est composé depuis novembre 2021 de trois agents dont l'un assure les fonctions de responsable du service. En effet, une assistante en ressources humaines a été recrutée au 1^{er} novembre 2021 pour faire face à un accroissement de travail.

Ce service a pour missions :

- La gestion des carrières des agents de l'établissement depuis leur recrutement jusqu'à leur départ de la collectivité
- Le plan de formation
- La gestion de la paye
- La gestion et le suivi de l'absentéisme
- L'élaboration du budget prévisionnel du personnel
- La gestion des instances statutaires liées au personnel
- L'élaboration de dossiers ponctuels tels que bilan social, rapport d'activité, etc.
- La gestion des demandes des agents et des élus.

La structure générale des effectifs

Effectifs au 31 décembre 2021

129 agents
avec **99,39** ETP - Équivalent Temps Plein
contre **122** agents en 2020 avec **97,10** ETP

64 agents titulaires avec **56,73** ETP
56 agents non titulaires avec **33,77** ETP
9 agents stagiaires avec **8,89** ETP

61 % des agents sont à temps complet
36 % des agents sont à temps non complet
2,3 % des agents sont à temps partiel

L'augmentation du nombre d'agents s'explique en partie par la présence au mois de décembre de saisonniers ou de remplaçants pour le service technique et le service déchets et également par le fait que la crise sanitaire a eu moins d'impact sur les emplois en 2021. Nous retrouvons donc une situation en nombre d'agents à peu près équivalente à 2019.

Accusé de réception en préfecture
le 13/07/2022 à 13h07
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

De plus, en 2020, des circuits de transport scolaire avaient été supprimés en raison de l'absence d'enfants de moins de 6 ans. Or en 2021, certains de ces circuits prenaient de nouveau en charge des enfants de moins de 6 ans, d'où un besoin en personnels.

À noter que de nouveaux postes permanents ou non permanents ont été créés : chargé de mission tourisme, responsable du service tourisme, chargé de mission économie ou encore chef de projet Petites Villes de Demain. Certains de ces postes n'ont pas été pourvus en 2021 ou font l'objet d'une offre d'emploi au 31 décembre 2021. De plus, d'autres postes, dus à des départs d'agents, sont au 31 décembre 2021 non occupés.

Comme pour 2020, il est à noter que parmi les effectifs, 3 agents sont mis à disposition auprès des associations sportives. Il est également précisé que certains agents sont mis à la disposition de la Communauté de Communes par d'autres collectivités ou structures, à savoir un agent au service technique pour l'entretien du gymnase de Périers et un agent pour les missions de référent prévention senior dans le cadre de transfert de compétences.

Répartition des agents par catégorie au 31 décembre 2021

129 agents
toutes catégories confondues

La répartition par catégorie laisse, comme pour les années précédentes, apparaître une part plus importante d'agents en catégorie C. La part de la catégorie C est plus importante qu'au 31 décembre 2020 (73,64 % contre 71 %).

74 % d'agents en catégorie C

Les agents de catégorie C sont principalement sur des postes techniques, des postes liés à l'enfance jeunesse mais également sur des postes de gestion administrative (accueil, comptabilité...). Nous retrouvons donc les cadres d'emplois suivants comme pour les années précédentes : adjoints administratifs, adjoints d'animation et adjoints techniques.

12 % d'agents en catégorie B

7,8 % d'agents en catégorie A

La part de la catégorie A a légèrement diminué s'expliquant par le fait que depuis mai 2021, la Directrice Générale des Services a muté dans une autre collectivité et elle n'a pas été remplacée du fait de problèmes de recrutement et d'absence de candidature.

6,2 % d'agents sans catégorie

Il s'agit :

- d'agents recrutés dans le cadre de contrats aidés, démontrant la volonté de la collectivité de s'impliquer dans le domaine de l'insertion,
- d'agents recrutés en contrat de droit privé dans le cadre du SPIC SPANC.
- d'un contrat d'apprentissage au service sport.

La part des « sans catégorie » a diminué. En effet, le SPIC Tourisme dont les contrats étaient des contrats de droit privé, a été dissous. Désormais, les agents du service tourisme ont un contrat de droit public et ont donc une catégorie.

Répartition des agents par statut et catégorie au 31 décembre 2021

129 agents
toutes catégories confondues

Les agents de droit privé ne sont pas répertoriés dans une catégorie spécifique. Ils sont au nombre de **8**.

10 agents en catégorie A dont **6** contractuels et **4** fonctionnaires

La part des agents contractuels de catégorie A, comme pour 2019 et 2020, est plus importante que la part des titulaires, s'expliquant par la nature des fonctions et les besoins du service liés essentiellement à des missions spécifiques de type « chargé de mission » : Urbanisme, Économie circulaire, Mobilité...

16 agents en catégorie B dont **9** contractuels et **7** fonctionnaires

Pour la seconde année, la part des agents contractuels en catégorie B dépasse celle des titulaires. Des agents remplaçants ou saisonniers, du fait de leur mission, sont quelquefois recrutés en catégorie B.

95 agents en catégorie C dont **36** contractuels et **59** fonctionnaires

En revanche, la part des agents contractuels en catégorie C est plus faible à l'instar de 2020 et des années précédentes. Il s'agit principalement d'agents à temps non complet recrutés pour une durée hebdomadaire inférieure à 17h. Au total, 19 agents contractuels sont en majorité recrutés pour les services Enfance, Jeunesse, Parentalité et Transports scolaires.

Répartition des agents par sexe

129 agents

Conformément à la loi du 4 août 2014, un rapport spécifique relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est également soumis à l'approbation du conseil communautaire.

65 % de femmes

La représentation des femmes est toujours plus importante que celle des hommes. Les femmes exercent principalement des fonctions liées à l'administratif, à l'enfance jeunesse, au tourisme, à la culture, à l'entretien des locaux, aux ressources humaines, aux finances et aux transports scolaires. Ainsi, l'analyse des filières, corrélée à celle des compétences de la Communauté de Communes explique la prédominance des femmes.

35 % d'hommes

Les hommes sont plus nombreux dans les services techniques et le service déchets.

Répartition des agents par âge

41 ans

de moyenne d'âge

Pour information, l'âge moyen au niveau national dans la fonction publique territoriale est de 43,9 ans pour les femmes et 43,6 ans pour les hommes.

11 % de moins de 25 ans

43 % de plus de 45 ans

Au 31 décembre 2021, les agents de la collectivité étaient âgés, en moyenne, de 41 ans, tout comme pour 2020. L'âge moyen des femmes est de 40 ans et l'âge moyen des hommes de 42 ans.

Les agents dans les services tels que le service enfance jeunesse sont des agents relativement jeunes.

La part des moins de 25 ans représente 10,85 % contre 8,2 % en 2020 et 6,9 % en 2019. Celle des plus de 45 ans représente 42,63 % contre 44,26 % en 2020. Les agents de la collectivité sont donc relativement jeunes.

Formation des agents en 2021

L'ensemble des agents a un égal accès à la formation. En effet, la collectivité ouvre cette possibilité à l'ensemble des agents intéressés, sous réserve de formations spécifiques dédiées et proposées par le CNFPT ou tout autre organisme de formation et pour nécessité de service.

Il faut noter que beaucoup de formations du CNFPT ont été annulées pour cause COVID. En 2021, des formations ont été suivies par 17 femmes et 8 hommes.

Le nombre de jours de formation par sexe est à nuancer notamment par les effets de filières.

25

agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation soit 19 % des agents contre 33,6 % en 2020.

101

jours de formation soit 20 jour de plus qu'en 2020 dont 66 % suivis par des femmes.

6

agents ont suivi une formation d'intégration suite à leur intégration dans la fonction publique, ce qui représente 30 jours de formation.

2

agents ont suivi une préparation aux concours : une femme et un homme.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Charges de personnel et frais assimilés

€ **3 887 329,36 €** de charges de personnel
soit **29 %** du budget total de fonctionnement qui s'élève à 13 240 714,79 €
et une augmentation de **5,4 %** par rapport à 2020.

€ **3 687 103,80 €** de rémunération brute chargée contre 3 395 909,09 € en 2020.
Cela s'explique pour partie par la création de nouveaux postes dans le secteur du tourisme, de l'économie, etc., d'où une augmentation d'effectifs, mais également par l'attribution d'un régime indemnitaire pour des agents qui n'en bénéficiaient pas et de l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour l'ensemble des agents.

€ **328 782,61 €** de régime indemnitaire contre 310 637,88 € en 2020.
97 agents bénéficient d'un régime indemnitaire, soit **75 %** des agents, au 31 décembre 2021.
Des chiffres en légère augmentation par rapport à 2020, ce qui montre bien la volonté de la collectivité de récompenser les agents pour leur investissement professionnel. Sur le nombre d'agents présents à cette date, ne sont pas pris en compte les contrats de droit privé et les contrats aidés qui ne bénéficient pas d'un régime indemnitaire identique à celui de la fonction publique.

€ **36 057,25 €** d'heures complémentaires et supplémentaires contre 32 219,12 € en 2020.
83 agents concernés par la rémunération d'heures complémentaires et supplémentaires (normales, de nuit, jours fériés...) contre 64 en 2020.

En 2021, il y a eu plus d'heures complémentaires et supplémentaires rémunérées qu'en 2020 : 556.58 heures de plus.
La hausse des heures complémentaires et supplémentaires s'explique par le paiement d'heures à certains agents qui ont cumulé de nombreuses heures complémentaires ou supplémentaires et qui n'ont pas la possibilité de les récupérer.
Les agents du service transports scolaires sont également concernés par les heures complémentaires. En effet, en raison de la crise sanitaire, la sortie des classes se fait de manière décalée. Ainsi, les accompagnatrices scolaires sont dans l'obligation d'arriver plus tôt sur leur lieu de travail pour accueillir les enfants.
Pour le reste, d'une manière générale, les heures complémentaires et supplémentaires, comme pour les années précédentes, répondent à des besoins ponctuels qui peuvent être liés à des arrêts de travail, des absences d'un agent compensées par un de ses collègues ou à des besoins croissants pendant une période donnée.

Nouveaux arrivants sur des postes permanents

| | | | |
|--|--|---|---|
| 6 nouveaux agents toutes catégories confondues | 1 femme recrutée en contrat aidé | 3 hommes ont vu leur contrat aidé renouvelé | 1 homme recruté en contrat d'apprentissage pour le service des sports |
|--|--|---|---|

Départs

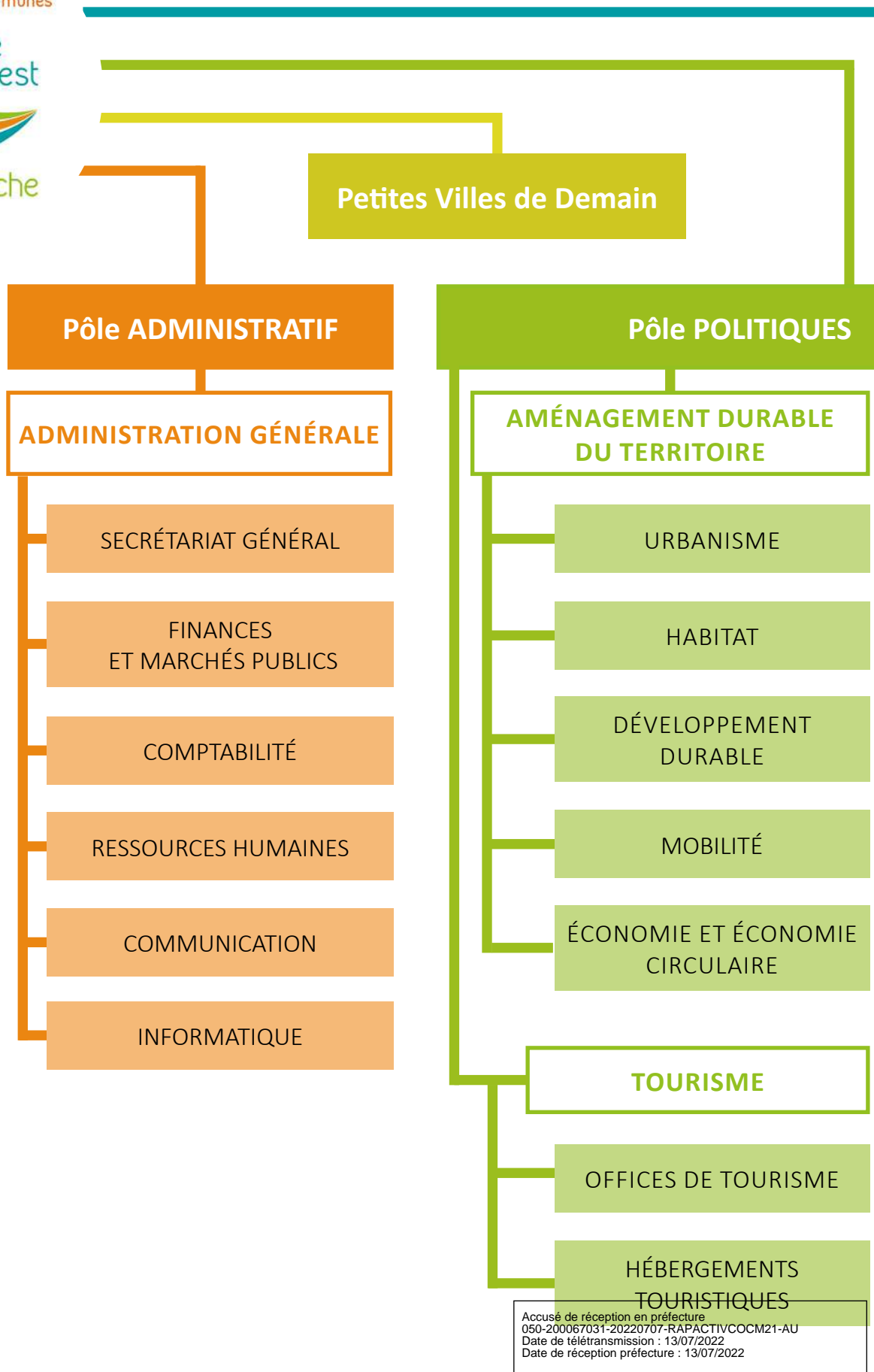
| | | | |
|-------------------------------|--|---|--|
| Aucun départ à la retraite | 4 agents ont démissionné de leur contrat à durée déterminée pour un poste dans une autre collectivité ou dans des sociétés privées. | 3 agents ont décidé de ne pas renouveler leur contrat. | 1 agent non renouvelé : il s'agit d'une accompagnatrice scolaire car il n'y avait plus de besoin sur le circuit scolaire. |
| 3 départs par mutation | | | |

Intégration

5 agents dont **3** femmes et **2** hommes ont été intégrés en tant que fonctionnaires stagiaires catégorie C. Trois de ces agents, une femme et deux hommes, étaient déjà dans la collectivité en contrat d'accroissement temporaire ou en contrat en attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Accusé de réception en préfecture
156-1901873178220787-BAPAGE-CCOM-14
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Communauté de Communes



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

PUBLIQUES

TECHNIQUE

SERVICES TECHNIQUES

DÉCHETS

ENVIRONNEMENT

GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES
INONDATIONS

SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

Pôle SERVICES A LA POPULATION

SERVICES À LA POPULATION

ACCUEIL

CULTURE

ESPACES PUBLICS
NUMÉRIQUES

POLITIQUE SENIORS

PRÉVENTION ET
PROMOTION DE LA SANTÉ

PROJET ÉDUCATIF
SOCIAL LOCAL

SPORTS

TRANSPORTS
SCOLAIRES

ENFANCE - JEUNESSE - PARENTALITÉ

RELAIS
PETITE ENFANCE

ACCUEILS COLLECTIFS
DE MINEURS

NOUVELLES ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES

ESPACE JEUNES

PROMENEURS DU NET

CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT
SCOLAIRE

ANIMATIONS FAMILLES

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Communication

Les missions

Le service communication a pour mission la gestion de la communication externe et interne de la collectivité. Le service conçoit et/ou suit les outils de communication de la collectivité (bulletins communautaires, rapports d'activités, programmes, dépliants, brochures, flyers, affiches...). Il gère les relations avec la presse locale et est en charge de la diffusion de l'information sur ses supports numériques : site internet, page Facebook et panneaux d'information lumineux situés à La Haye. Il travaille également sur la partie logistique des événements institutionnels (manifestations, vœux, inaugurations, etc.).

Les réalisations 2021

- Organisation du service retravaillée avec l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice.

Communication externe

- Réalisation de différents outils récurrents en lien avec les services communautaires.
- Campagne de communication sur l'harmonisation des modalités de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire : nouveau guide de tri, calendriers de collecte des déchets, affiches spécifiques, courriers à la population, réunions publiques...
- Communication sur les déchets tout au long de l'année avec post réguliers sur Facebook, réalisation d'un guide de compostage, de panneaux pour les conteneurs à verre...
- Mise à jour de la signalétique de la base de char à voile à Bretteville-sur-Ay.
- Réalisation d'un guide à destination des seniors répertoriant différentes informations dont des associations ouvertes aux seniors.

Communication interne

- Trombinoscope et organigramme mis à jour et diffusés en interne.
- Renforcement des relations avec les mairies en lien avec le service Développement durable : organisation de deux temps forts annuels (mai et septembre/octobre) avec présentation des France services, de la plateforme de mobilité, du SPANC et de la plateforme habitat auprès des secrétaires de mairie.
- Mise en valeur des actions engagées par les éco-agents (ateliers compostage, défis du développement durable, père Noël des collègues, collecte de boîtes de Noël solidaires) par le biais d'affiches.
- Réalisation d'une carte de vœux à destination des partenaires institutionnels, agents et élus de la collectivité.

Les perspectives 2022





Communication externe

- Harmonisation de la signalétique communautaire sur les Zones d'Activités Économiques.
- Étude sur la signalétique d'autres équipements (pôle communautaire de La Haye).
- Communication renforcée pour le service déchets avec flochage de camions de collecte, mise à jour des panneaux dans les déchetteries, etc.
- Réflexion sur les panneaux d'information lumineux à La Haye.
- Réalisation de guides pour le service Habitat.
- Réalisation d'un outil sur l'accès aux droits et aide à l'organisation d'une journée annuelle pour les professionnels de l'accès aux droits.
- Appui à la réalisation d'une carte interactive répertoriant différentes informations du territoire.
- Élaboration d'une stratégie de communication.

Communication interne

- Mise en place d'une lettre d'information pour les agents.
- Création d'un livret d'accueil des agents.
- Nouveaux temps d'information auprès des secrétaires de mairie avec la présentation d'autres services communautaires (tourisme, etc.).
- Réflexion pour disposer d'un outil de veille presse et permettant de faire des statistiques.

Chiffres clefs

-  + de 415 publications sur Facebook
-  + de 150 publications sur infolocale
-  + de 55 communiqués de presse
-  + de 25 points presse

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Informatique

Les missions

Le service informatique est un service qui a vocation à assister les agents de la collectivité dans l'utilisation et le développement des outils numériques (messagerie électronique, serveurs et réseaux informatiques, téléphonie IP, etc.). C'est également un service qui doit assurer la sécurité des informations transitant sur les différents systèmes d'information afin de répondre aux différentes réglementations relatives à la protection des données. C'est un service transversal qui a une vision globale du fonctionnement de la collectivité et qui doit anticiper les transformations numériques.

Les réalisations 2021

- Changement d'infrastructure réseau pour l'hyper-convergence.
- Renforcement des connexions (fibre) entre les pôles.
- Poursuite de la mise en conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).
- Choix d'un prestataire pour assurer le plan de continuité de service.

Les perspectives 2022

- Optimisation de la téléphonie.
- Maintenance des systèmes d'information.
- Création de procédures d'installation.
- Création de documentation utilisateur.
- Mise en place d'une gestion de demandes d'intervention informatique (GLPI).
- Réflexion sur la Gestion documentaire.
- Réflexion sur la mise en place d'un Intranet pour les agents.
- Mise à jour de l'inventaire informatique.

Chiffres clefs



1 agent



90 ordinateurs



1 serveur
pour desservir 3 pôles

Affaires économiques

Aménagement numérique du territoire

Les missions

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte Manche Numérique qui se charge de l'aménagement numérique du territoire et notamment du déploiement du réseau de fibre optique. Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), réalisé à l'échelle départementale, fixe les objectifs de couverture du territoire en infrastructures numériques et de débit à atteindre.

La première phase des travaux de déploiement de la fibre optique pour tous (appelé FttH : Fiber to the Home), portant sur la période 2014-2021, a été validée et est co-financée par les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Pour la Communauté de Communes, le montant de la participation de cette première phase s'est élevé à 1 120 465 € et correspond à la création de 8 619 prises. Une deuxième période, 2022-2026, a été validée par les élus communautaires et concerne le déploiement de 7 594 prises pour une participation financière totale de 987 220 € (soit 246 805 € par an).

Les réalisations 2021

- Fin des travaux de déploiement des prises pour la première période.
- Validation du projet de protocole d'accord entre le département de la Manche et les intercommunalités, dit « Pacte de retrait » concernant Manche Numérique.
- Validation et délibération sur les modalités de déploiement des prises de 2022 à 2026.

Les perspectives 2022

- Lancement des travaux pour le déploiement des prises pour 2022.

Zoom sur le déploiement de la fibre



Pour connaître la période de commercialisation de la fibre dans chaque commune de la Manche, Manche Numérique a mis en place un site internet :

> <https://manchenumerique.fr/la-fibre/deploiement/a-quand-la-fibre-chez-moi/>

Développement économique

Les missions

Le développement économique est une compétence partagée avec la Région Normandie assurant la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). La Communauté de Communes est compétente en matière de création, gestion et commercialisation de Zones d'Activités Économiques (ZAE) et de soutien à l'immobilier d'entreprises. Elle peut participer au financement de fonds d'aides aux entreprises dans le cadre de conventions passées avec la Région. Enfin, elle contribue à l'animation du tissu économique local, au maintien et au développement de dynamiques économiques et à l'attractivité du territoire pour les entreprises et les salariés.

Les réalisations 2021

- Vente de parcelles (délibération prise) en ZAE :
 - Zone d'activité économique de l'Étrier à la Haye : 1 parcelle de 5 000 m²
 - Zone d'activité économique de la Canurie à la Haye : 2 parcelles de 10 662 m² au total
 - Zone d'activité économique de Gaslonde à Lessay : 2 parcelles de 5 712 m² au total
 - Zone d'activité économique La Mare aux raines à Périers : 5 parcelles de 17 000 m² au total.
- Accueil, information et accompagnement d'entreprises.
- Mise en place et co-financement avec la Région Normandie du fonds d'aide aux entreprises en difficulté "Impulsion Résistance Normandie" avec 63 entreprises aidées (en 2020 et 2021) pour un montant total versé de 151 000 € (90 600 € financés par la Communauté de Communes et 60 400 € financés par la Région).
- Poursuite de l'Opération Collective de Modernisation (OCM) avec 7 nouvelles entreprises artisanales et commerciales soutenues pour un total de 38 272 € (dont 7 019,10 € financés par la Communauté de Communes).
- Mise en place d'un fonds d'aide à l'immobilier pour les très petites entreprises dans le cadre d'une délégation de compétence au département de la Manche.
- Plan d'animation et d'accompagnement à la transition numérique (2021 à 2023) avec le département de la Manche, la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie et la Chambre des Métiers de la Manche :
 - Réalisation d'une enquête sur les pratiques numériques des entreprises.
 - Mise en place de formations collectives (10 formations en visioconférence ou en présentiel).
 - Accompagnement individuel d'entreprises (25 entreprises).
- Développement de la place de marché "Ma Ville Mon Shopping" et déploiement auprès des commerces locaux.
- Réalisation d'une étude sur la dynamique commerciale en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires.
- Organisation du 1^{er} petit-déjeuner des entreprises de plus de 20 salariés (23 novembre 2021).
- Arrivée de la chargée de mission Économie (novembre 2021).

Les perspectives 2022

- Poursuite de la commercialisation de parcelles en zones d'activités.
- Lancement des travaux pour l'aménagement de la zone d'activités de l'Étrier à La Haye.
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour l'extension du Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances.
- Reconduction de la convention « Impulsion immobilier » avec la Région Normandie.
- Poursuite du plan d'animation et d'accompagnement à la transition numérique.
- Poursuite des petits-déjeuners d'entreprises (de plus de 5 salariés) afin d'instaurer un espace de dialogue entre acteurs économiques et avec la collectivité.
- Mise en place d'un observatoire du commerce sur le territoire afin de bénéficier de données fines et d'actualiser sur les dynamiques d'activité et sur les évolutions de l'appareil commercial.
- Réalisation d'une étude sur la santé financière des entreprises avec la Banque de France.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Économie circulaire

Les missions

Les communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage s'associent depuis septembre 2019 pour mettre en œuvre une démarche d'économie circulaire. Au sein d'un territoire, l'économie circulaire a pour objectif de développer une utilisation sobre et responsable des ressources matérielles et immatérielles (réemploi, réduction du gaspillage, écoconception, partage...). Elle participe à stimuler un développement économique local et durable, la création d'emplois non-délocalisables. Elle renforce la mise en réseau et la coopération au sein d'un territoire. Elle participe à façonner un territoire durable et résilient, vecteur de lien. Via ses compétences (gestion des déchets, aménagement du territoire, développement économique...) et de par ses capacités d'animation, la Communauté de Communes accompagne les acteurs publics et privés dans l'appropriation de ses enjeux et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Les réalisations 2021

- Mise en œuvre des actions de la feuille de route Participation à l'accompagnement collectif Région/Ademe sur la réalisation d'un état des lieux et l'élaboration d'un plan d'actions pour l'économie circulaire (mise en place d'outils, partage d'expérience...).

- Rédaction du référentiel de l'économie circulaire avec l'Ademe et la Région Normandie.

Lancement de la réflexion sur la construction d'une stratégie d'économie circulaire.

- Communication à destination du grand public afin de rendre l'économie circulaire visible dans le quotidien du grand public (publication réseaux sociaux).

- Atelier « Ma commune dans l'économie circulaire » avec les élus communaux sur l'économie circulaire (25 février 2021 – 54 participants).

- Réunions de travail en interne sur les pratiques et l'achat durable au sein des services communautaires.

- Création d'un guide "Comment écoconcevoir son événement ?" à destination des services de la Communauté de Communes.

- Départ de la chargée de mission Économie circulaire (septembre 2021).

Les perspectives 2022

- Finalisation de la stratégie d'économie circulaire pour le territoire avec le cabinet d'étude ADFINE.

- Poursuite des réflexions sur les actions à mettre en œuvre avec les acteurs du territoire.

- Poursuite de la rédaction du référentiel de l'économie circulaire avec l'Ademe et la Région Normandie.



Zoom sur le guide "Comment écoconcevoir son événement ?"

Pendant l'été 2021, un guide "Écoconcevoir son événement" a été conçu à destination des services de la Communauté de Communes. À travers 4 grandes thématiques (Restauration, Matériel et logistique, Eau, énergie et transport, et Communication), ce document donne des pistes d'actions concrètes à mettre en place pour réduire l'impact d'un événement. S'adressant avant tout aux services d'animation de la collectivité, ce guide pourra faire l'objet d'une diffusion aux associations du territoire Côte Ouest Centre Manche.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Développement touristique

Office de tourisme

Les missions

La Communauté de Communes assure la gestion d'un office de tourisme en régie direct. Ses missions s'articulent autour de 4 grands axes :

- l'information et le conseil aux visiteurs via des Bureaux d'Information Touristique (Lessay, La Haye, Pirou et Saint-Germain-sur-Ay) et des outils numériques (site internet et réseaux sociaux).
- la promotion et l'animation du territoire.
- la mise en réseaux des acteurs touristiques.
- l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie touristique.

Les réalisations 2021

- Modification de la forme juridique de l'organisation de l'office de tourisme.
- Révision de l'identité et du positionnement de l'office de tourisme afin de renforcer la place de l'habitant.
- Reconduction de l'opération Évasion 50 et Terres de Havres.
- Création de fiches de randonnées pédestres.
- Développement de la photothèque pour valoriser le territoire.
- Remplacement de l'aire de jeux du Mont Castre.
- Réédition d'un calendrier de l'Avent sur les réseaux sociaux.

Les perspectives 2022

- Promotion des producteurs locaux en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin grâce à la réalisation de l'exposition Bere et Mougi.
- Ouverture d'une Boutique éphémère au sein du Bureau d'Information Touristique (BIT) de La Haye.
- Création d'un kit Accueil pour les nouveaux habitants.
- Lancement d'une carte interactive sur le territoire.
- Développement du label "Accueil vélo" auprès des prestataires.
- Poursuite du développement de la banque d'images (photos et vidéos) pour valoriser le territoire.
- Création d'animations "Savoir-faire local" pour l'été.
- Création d'un comité de pilotage sur le Tourisme de Mémoire.
- Installation d'une nouvelle vitrophanie pour les BIT de Lessay et La Haye.
- Mise en place de DECLALOC : dématérialisation du formulaire CERFA de déclaration en mairie pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.
- Développement des actions partenariales sur le territoire : job dating tourisme avec Attitude Manche, éductours avec le CPIE du Cotentin.
- Réalisation et édition du nouveau guide touristique.

Zoom sur les dépenses financées par la Taxe de séjour

Le budget total du service Tourisme en 2021 était de 298 173,63 €. Le montant collecté de la taxe de séjour était quant à lui de 142 699,98 €. Ce montant est une ressource complémentaire pour la Communauté de Communes afin de développer l'offre touristique. Voici un aperçu d'actions mises en place grâce à la taxe de séjour :

- Communication, promotion : 4 710,60 €.
- Missions d'accueil des visiteurs : 47 917,55 €.
- Mise en place d'animations sur le territoire : 4 494 €.
- Gestion de la Taxe de séjour : 26 245 €.
- Mise en valeur et suivi des sentiers de randonnées (conception de dépliants, suivi et entretien des sentiers) : 16 143,20 €.
- Opération Chèque Terres de Havres : 17 527 €.
- Remplacement de l'aire de jeux du Mont Castre : 25 662 €.

Chiffres clefs

33 animations nature et patrimoine avec un total de 869 participants

6 635 visiteurs accueillis dans les BIT

40 512 visiteurs sur le site internet

24 % d'engagement sur les réseaux sociaux

Accusé de réception en préfecture
1050200067031 20220707-RAPACTIVCOOM21-ALL
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Gestion des gîtes communautaires

Les missions

La Communauté de Communes gère deux villages de gîtes, à savoir :

- Le village les Pins basé à Lessay (8 gîtes de 4 personnes et 2 gîtes de 9 personnes).
- Le village les Dunes situé à Créances (10 gîtes de 4 personnes et 2 gîtes de 6 personnes).

Soit 22 logements au total.

Les réalisations 2021

- Début de saison à nouveau compromis en raison de la pandémie liée à la COVID-19 : maintien des protocoles sanitaires (renforcement du nettoyage et désinfection systématique des locaux), reports ou annulations de séjours.
- Arrière-saison plébiscitée par les clients en particulier lors des vacances de la Toussaint.
- Départ de la responsable des Dunes (fin février 2021), remplacée par la responsable des Pins, elle-même remplacée en juillet et en août par un autre agent pour l'entretien et l'accueil des clients.
- Rétrocession du village des Pins à la mairie de Lessay, propriétaire (décembre 2021).

Le village les Pins à Lessay

- Commercialisation par l'agence d'attractivité Attitude Manche qui prend une commission à hauteur de 13 % TTC des loyers encaissés par le mandataire et de 8 % TTC pour les apports d'affaires.
- Ouvert toute l'année et fermé 3 semaines en hiver.
- Tous les tarifs 2020 ont été maintenus en 2021.

Tarifs de location à la semaine :

- Gîtes de 4 personnes : entre 248 € et 401 €
- Gîtes de 6 personnes : entre 293 € et 477 €

● Tarifs de location pour les courts séjours sur la base minimale de 2 nuitées :

- Gîtes de 4 personnes : 66 € la nuitée
- Gîtes de 6 personnes : 75 € la nuitée

● Locations en direct pour répondre à des besoins d'hébergements d'urgence (incendie, dégâts de eaux...) : 10 mois cumulés de locations avec 7 locataires pour l'année 2021.

Le Village les Dunes à Créances

- Commercialisation par l'agence allemande Interchalet (groupe Inter-Home) qui prend une commission de 25 % sur les ventes réalisées et de 15 % en cas d'apport d'affaires.
- Réservations possibles du 20 mars au 6 novembre 2021, soit 231 jours d'ouverture. Début réel de saison en mai en raison du confinement en avril.
- Clientèle majoritairement allemande, néerlandaise et belge mais fréquentation de plus en plus régulière de la clientèle française de proximité.
- Tarifs de location à la semaine (formule 7 nuitées minimum) :

- Gîtes de 4 personnes : entre 258 € et 578 € selon la saison
- Gîtes de 6 personnes : entre 289 € et 641 € selon la saison

● Tarifs pour les courts séjours :

- Formule week-end de 3 nuitées du vendredi au lundi matin :
 - Gîtes de 4 personnes : 199 €
 - Gîtes de 6 personnes : 221 €
- Formule mid-week de 4 nuitées du lundi au vendredi matin :
 - Gîtes de 4 personnes : 221 €
 - Gîtes de 6 personnes : 243 €.

Les perspectives 2022

- Continuer le remplacement de la literie de l'ensemble du village de gîtes afin de maintenir la qualité de prestation pour les clients.
- Réflexion en cours sur un nouveau mode de gestion : orientation vers une mise en concession du village incluant le camping municipal de Créances.

Chiffres clefs

Village « Les Pins » à Lessay

- 381 nuitées commercialisées
- 41 % d'occupation
- 12 782,72 € de dépenses avec amortissement sans les charges salariales
- 28 684,20 € de recettes

Village « Les Dunes » à Créances

- 1 902 nuitées commercialisées
- 69 % d'occupation
- 104 965,62 € de dépenses avec amortissement sans les charges salariales
- 6380,79 € de dépenses d'investissement
- 111 277,19 € de recettes

Asas - les solutions
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de publication : 13/07/2022

Aménagement durable du territoire

Conseil de Développement Durable

Les missions

Par délibération du 11 avril 2019, le conseil communautaire a décidé de créer un conseil de développement, estampillé Conseil de Développement Durable (C2D) en tant qu'instance de démocratie participative interne à la Communauté de Communes. Le Conseil de Développement Durable est un organe consultatif placé aux côtés du conseil communautaire (organe décisionnel de la Communauté de Communes) qui a pour mission d'apporter aux élus des avis et des propositions sur la vie et le développement du territoire. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification résultant de ce projet et la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire communautaire. Il peut donner son avis (auto saisie) ou être consulté sur toute autre question relative à son territoire.

Les Conseils de Développement sont des instances participatives constituées de citoyens bénévoles « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ». Ils permettent de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et contribuent à enrichir la décision politique.

Les réalisations 2021

Démissions

- Madame NEVEUX a démissionné suite à un changement de région.
- Monsieur Pirou a démissionné suite à des raisons professionnelles.

Arrivée

- Madame LCONTE a intégré le C2D en mai 2021.

Participation à différents ateliers

- Le 20 janvier 2021 : invitation au bureau communautaire afin d'échanger avec les élus après le confinement sur les restrictions liées au COVID.
- Le 2 février 2021 : participation au groupe vélo.
- Le 9 mars 2021 : participation au forum de lancement de la concertation du PCAET.

- Le 14 juin 2021 : réunion du C2D - démissions, arrivée, retour après le confinement (état d'esprit de chacun), points sur les différentes participations aux commissions de la Communauté de Communes.
- Le 17 juin 2021 : participation au Contrat de Relance et de Transition Énergétique.
- Le 7 octobre 2021 : participation au CRTE - présentation des orientations.

Les perspectives 2022

- Participer aux actions de la Communauté de Communes : réunions de concertation du PCAET, mobilité avec le vélo, CRTE, déchets...

Les missions

Le service a pour mission la gestion de la planification intercommunale (l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes), le suivi de la politique foncière intercommunale (suivi des déclarations d'intention d'aliéner) et la participation aux démarches stratégiques intercommunales (Notre Littoral Pour Demain, Plan Climat Air Énergie Territorial, etc.).

Les réalisations 2021

- Suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). En relation avec les communes, le service Urbanisme gère la réception et le traitement des DIA qui relèvent du Droit de Prémption Urbain (DPU) communautaire, c'est-à-dire, quasi exclusivement au sein des Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire (au nombre de 8 en 2021).
- Prescription de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits.
- Poursuite de l'élaboration du PLUi du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay et notamment avec la finalisation du diagnostic.
- Transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Pirou en Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le projet a été arrêté par le conseil communautaire le 4 mars 2021. Compte tenu des avis réservés ou défavorables des personnes publiques associées et de l'élaboration du PLUi, la procédure a été abandonnée.
- Accompagnement des travaux de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Centre-Manche-Ouest, en collaboration avec la Communauté de Communes Coutances mer et Bocage.
- Participation du service Urbanisme aux démarches stratégiques intercommunales (PCAET, CRTE, etc.) et notamment avec le lancement des études de stratégies d'adaptation face aux risques littoraux, sur les communes de Saint-Germain-sur Ay et Pirou, dans le cadre de l'Appel À Partenaires du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

Les perspectives 2022

- Poursuite de l'élaboration du PLUi du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay et notamment le lancement du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).
- Mise à disposition au public et approbation de la modification simplifiée n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits. Prescription, mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits.
- Finalisation des études de stratégies d'adaptation face aux risques littoraux, sur les communes de Saint-Germain-sur Ay et Pirou avec le CEREMA.
- Suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA). Poursuite de l'accompagnement des travaux de révision du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Centre-Manche-Ouest, en collaboration avec la Communauté de Communes Coutances mer et Bocage.
- Poursuite des actions visant à faciliter l'appropriation de la réglementation de l'urbanisme par les élus du COPIL (COMité de PILotage) du PLUi en cours d'élaboration qui pourront profiter d'une formation en continu du cadre réglementaire de l'urbanisme.

Les missions

Le service développement durable a pour principale mission la mise en œuvre, la coordination et le suivi de la démarche « Territoire Durable 2030 » dans laquelle la Communauté de Communes s'est engagée en 2018 avec l'accompagnement technique et financier de la Région Normandie. Cette démarche transversale de développement durable couvre plusieurs thématiques : la transition énergétique, l'économie circulaire, la démarche interne de développement durable, la biodiversité, etc.

Les réalisations 2021

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

- Mise en œuvre et animation des ateliers de concertation du PCAET auprès des élus et des acteurs du territoire (acteurs économiques, associatifs, agriculteurs, citoyens, etc.) pour décliner les axes et orientations stratégiques en un plan d'actions opérationnelles.

Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE)

- Aide à l'élaboration du diagnostic en s'appuyant et en compilant les données existantes issues d'autres diagnostics, états des lieux, études...
- Aide à la définition des grands enjeux et des objectifs, axes et orientations stratégiques du CRTE.

Démarche interne de développement durable

- Organisation de deux temps d'information et d'échange avec les secrétaires de mairies.
- Accompagnement des éco-agents et des éco-élus pour la mise en œuvre de la démarche interne de développement durable.
- Définition et mise en œuvre d'un programme de formation des élus communautaires et communaux sur le rôle de la Communauté de Communes dans la transition énergétique du territoire.

Démarche "Territoire Durable 2030"

- Coordination et suivi de la mise en œuvre de la démarche "Territoire durable 2030" en lien avec les autres services concernés.

Festival Bulles de Campagne

- Appui à l'organisation de l'édition 2021 sur le thème "Noël durable".

Les perspectives 2022

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

- Partage et validation du plan d'actions du PCAET en conseil communautaire.
- Rédaction des fiches actions du PCAET en partenariat avec les acteurs du territoire.

Démarche interne de développement durable

- Formalisation du réseau des secrétaires de mairies.
- Poursuite de l'organisation de temps d'information et d'échange avec les secrétaires de mairies.
- Accompagnement des éco-agents et des éco-élus dans la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur du développement durable.
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de formation des élus communautaires et communaux sur le rôle des collectivités dans la transition énergétique du territoire.

Démarche "Territoire Durable 2030"

- Finalisation de la stratégie globale de développement durable de la collectivité.
- Coordination et solde de la démarche "Territoire durable 2030" en lien avec les autres services concernés.
- Participation à l'organisation de l'édition 2022 du Festival Bulles de Campagne sur l'alimentation et les circuits courts.

Démarche d'accompagnement sur la résilience territoriale de l'ADEME

- Mise en œuvre et suivi du dispositif d'accompagnement individuel et collectif sur la résilience territoriale.

Zoom sur le programme de formation des élus



En lien avec son CRTE et son PCAET, la Communauté de Communes a proposé, d'octobre 2021 à mars 2022, un programme de formation à destination des élus communaux et communautaires du territoire. Visites de terrains, conférences, échanges... Différents temps de formation ont été organisés, répartis en trois modules : rénovation énergétique des bâtiments publics, énergies renouvelables et démarche de territoire dans la transition écologique du territoire.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 30/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Plateforme de mobilité

Les missions

Le service a pour mission de développer une mobilité durable sur le territoire à travers la création d'une plateforme de mobilité expérimentale jusqu'en 2023, appelée COCM'obilité. Celle-ci a été conçue pour :

- offrir un guichet unique d'accueil et d'information pour le public et les partenaires.
- être un espace de coconstruction et de concertation pour la mise en place de projets autour de la mobilité.
- assurer la gestion d'un service de location solidaire (voitures, scooters, vélos).

Les réalisations 2021

- Poursuite de la mise en place du service de location de véhicules à tarif social (sous conditions) :
 - Achat de scooters et vélos.
 - Renouvellement des contrats de gestion.
- Renforcement de la communication auprès du public et des partenaires.
- Poursuite du service de conseil en mobilité et des ateliers collectifs, et renouvellement du marché de conseil en mobilité.
- Réflexions sur des nouvelles solutions de mobilité avec les partenaires locaux via des groupes de travail (auto-école sociale, bus social, Savoir rouler à vélo...).
- Prise de la compétence "Mobilité" au 31 mars 2021 suite à la Loi d'orientation des mobilités (LOM).
- Validation par les élus communautaires des bassins de mobilité en lien avec la Région Normandie.
- Dépôt d'une candidature au titre de l'appel à projets AVELO2 pour la réalisation d'un Schéma Directeur Vélo.

Les perspectives 2022

- Poursuite de la gestion du service de location de véhicules à tarif social et réflexion sur la création de nouveaux services (voitures sans permis, scooters électriques...).
- Poursuite du service de conseil en mobilité et des ateliers collectifs.
- Rédaction et validation des contrats opérationnels de bassins de mobilité avec la Région Normandie.
- Réflexion sur l'harmonisation des mobilités entre EPCI au sein des bassins de mobilité.
- Poursuite des réflexions sur de nouvelles solutions de mobilité avec les partenaires locaux via des groupes de travail (auto-école sociale, bus social, Savoir rouler à vélo...).
- Ouverture d'un service Solidarité Transport sur le secteur de La Haye.
- Réalisation d'un Schéma Directeur Vélo.

Zoom sur le Schéma Directeur Vélo

Le Schéma Directeur Vélo est un document de planification ayant pour objectifs la création de circuits cyclables adaptés à tous les pratiquants, quelle que soit la nature du déplacement, le développement et la sécurisation de la pratique du vélo au sein d'un territoire.

Quatre phases sont prévues :

- établir un diagnostic
- cartographier le réseau cyclable souhaité
- programmer l'aménagement du territoire
- planifier des actions concrètes pour développer la pratique du vélo.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de l'État français qui est d'accroître la part modale du vélo afin d'atteindre 12 % de déplacements domicile-travail et de passer de 3 % à 9 % pour les autres déplacements.

La Communauté de Communes souhaite développer l'utilisation du vélo au détriment de l'usage de la voiture individuelle pour des raisons liées à l'environnement (limitation des émissions de gaz à effet de serre) et à la santé (diminution des maladies cardiovasculaires, entre autres, à travers la pratique du vélo).

Elle se donne un an pour réaliser ce schéma, soit du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023.

Accusé de réception en préfecture
13/07/2022 10:22:10
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Accompagnement à la rénovation énergétique

Les missions

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche se mobilise depuis 2017 pour accompagner les habitants du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique. De novembre 2017 à novembre 2020, la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) a offert un accompagnement renforcé en matière d'amélioration de l'habitat privé.

À partir du 1^{er} janvier 2021, la PTREH a été prolongée en s'inscrivant dans la démarche du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) pour une durée de 3 ans en devenant un « Espace FAIRE ». L'Espace FAIRE – COCM Habitat accompagne les particuliers qui s'engagent dans des travaux d'économie d'énergie pour leur permettre de bénéficier de toutes les aides techniques et financières disponibles.

La collectivité assure l'accueil des particuliers, la coordination et le pilotage de cet espace, en lien avec ses partenaires, que sont Les 7 Vents, le CDHAT et SOLIHA.

Les réalisations 2021

- En 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes :
 - 373 habitants ont été conseillés et accompagnés dans leurs projets.
 - 21 audits énergétiques ont été réalisés.
 - 23 demandes de chèques éco-énergie Normandie ont été déposées.
 - 75 habitants ont été accompagnés dans leur demande d'aide MaPrimeRénov.
 - 302 demandes MaPrimeRénov ont été déposées.
- Organisation de réunions à destination des maires, des élus communautaires et des secrétaires de mairies afin d'informer ces différents acteurs locaux des dispositifs existants et de l'accompagnement gratuit proposé à tous les habitants.
- Mise en place, à partir du 1^{er} septembre 2021 de deux demi-journées de permanences par semaine afin d'accompagner au mieux les habitants du territoire.

Les perspectives 2022

- Au 1^{er} janvier 2022, les « Espaces FAIRE » seront renommés « Espaces France Rénov' » afin d'apporter une meilleure identification et de gagner en visibilité à l'échelle nationale.
- Création d'un guide des aides financières.
- Organisation de réunions pour les entreprises du bâtiment afin de proposer des offres de travaux performants et de sensibiliser les acteurs de l'immobilier, les notaires et les banques locales à l'importance d'orienter les particuliers vers l'« Espace France Rénov' ».

Chiffres clefs



373 habitants conseillés et accompagnés



21 audits énergétiques réalisés



23 demandes de chèques éco-énergie Normandie



302 demandes MaPrimeRénov

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Amélioration de l'habitat et renouvellement urbain

Les missions

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute a démarré au mois d'octobre 2017 pour une durée de six ans. L'objectif de l'OPAH-RU est de traiter 162 logements : 122 logements à Périers et 40 logements dans les communes voisines. L'agence nationale de l'habitat (Anah) subventionne les travaux d'amélioration énergétique, de maintien à domicile et de rénovation des logements dégradés, pour un montant de crédit réservé de 1 681 000 €. Ces aides financières sont à destination des propriétaires occupants (modestes ou très modestes) et des propriétaires bailleurs. La collectivité abonde de 5 à 20 % les aides de l'Anah avec une enveloppe prévisionnelle d'aides s'élevant à 312 750 € pour six ans. Un volet urbain consacré à la requalification des voies privées situées dans le centre de Périers est aussi prévu.

Les réalisations 2021

- Deux commissions d'attribution « Revitalisation Habitat OPAH » ont été organisées en 2021 : 19 dossiers de rénovation y ont été présentés afin de bénéficier des aides de la Communauté de Communes. Parmi ces 19 dossiers, 6 d'entre eux concernaient des travaux d'adaptation du logement au vieillissement : 9 de ces logements sont situés à Périers et 10 logements sont sur les autres communes du territoire concernées par l'OPAH-RU. Aucun dossier de propriétaires bailleurs n'a été présenté en commission en 2021. La Communauté de Communes a réservé un montant de subvention de 24 611,25 €, pour un montant de travaux de 532 562,44 € TTC et un montant total d'aides de 369 920,37 € soit une prise en charge des dossiers à hauteur de 70 %.

Les perspectives 2022

- Organisation de réunions à destination des professionnels de la rénovation énergétique. Poursuite de la démarche d'amélioration des cœurs d'îlots, commencée avec l'îlot 1 dans le cadre de l'OPAH-RU, sur les 5 îlots restants.
- Élaboration d'un livret avec les projets ayant bénéficié d'aides financières de l'Anah (photos avant et après les travaux, montant des travaux, montant des aides financières, gain énergétique obtenu) sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce livret sera ainsi utilisé lors des permanences avec les habitants.
- Mise en valeur des logements rénovés en cœur de bourg de Périers afin d'encourager les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux de rénovation.
- Utilisation de la carte interactive mise en place par la Communauté de Communes afin de rendre visible, aux élus et maires des communes, l'ensemble des projets ayant bénéficié d'aides financières publiques (Anah, Région Normandie, département de la Manche, Communauté de Communes, Commune de Périers) ainsi que les logements vacants.
- Réflexion sur la mise en place d'une nouvelle opération afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Afin d'être accompagnée dans cette réflexion, la Communauté de Communes proposera une offre de stage long à un étudiant de master 2 en urbanisme ou aménagement du territoire.
- Abondement des aides du PIG (Programme d'Intérêt Général) départemental, en attendant la fin de l'OPAH-RU de Périers, afin d'apporter les mêmes aides financières aux habitants du territoire.

Chiffres clefs depuis le début de l'OPAH-RU



92 dossiers présentés en commission d'attribution "Revitalisation Habitat OPAH" dont :

- > 53 dossiers situés à Périers
- > 39 dossiers situés sur une autre commune
- > 11 dossiers de propriétaires bailleurs



Montant des travaux : 2 362 814,83 €



Montant d'aides : 1 414 056,86 €
soit 86 % de prise en charge



Demandes de paiement effectuées pour 63 dossiers



88 281,24 € versés par la Communauté de Communes

Accusé de réception en préfecture
finances-2207013-PAI-2207013-2022-0001
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Littoral

Les missions

La Communauté de communes, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), agit sur le littoral pour lutter contre les submersions marines et limiter les phénomènes d'érosion.

Plusieurs secteurs du territoire sont identifiés comme fragiles face à ces phénomènes, notamment au regard des enjeux humains et économiques. La collectivité réalise depuis plusieurs années des actions visant à conforter le trait de côte. Les zones où les enjeux sont les plus forts se situent à Saint-Germain-sur-Ay, Pirou et Créances.

Les réalisations 2021

- En matière de défense contre la mer, la collectivité doit se projeter sur des pas de temps différents : long, moyen et court termes. Grâce à la démarche « Notre littoral pour demain » menée avec les EPCI situés entre Granville et Flamanville pour anticiper l'évolution du littoral à 20, 50 et 100 ans, la collectivité peut organiser ses actions avec l'aide de plans de gestion et d'études complémentaires.
- En 2021, la stratégie de gestion de la bande côtière de la Communauté de Communes avec le plan d'actions 2021-2023 a été validée au conseil communautaire du mois d'octobre. Ainsi, les actions d'urgence seront moins mobilisées au profit d'actions programmées et anticipées en fonction de l'évolution du littoral :
 - Étude de faisabilité d'implantation de pieux hydrauliques.
 - Établissement de dossiers réglementaires pour les travaux de rechargement.
 - Travaux de protections douces : réparation et nouvelle pose de fascines à Pirou.
 - Maîtrise de la fréquentation pour lutter contre l'érosion et pour préserver les milieux dunaires à La Haye (Glatigny).
 - Renouvellement de l'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour la pose des fascines de Créances et Pirou.
- Mise en place de six piézomètres dans le cadre du projet de « Rivages Normands 2100 » pour la surveillance du niveau des nappes phréatiques et du biseau salé en lien avec le changement climatique, à Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay.

Les perspectives 2022

- Appropriation et mise en œuvre de la démarche « Notre littoral pour demain », stratégie collective d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur le littoral ouest du Cotentin, par les élus et la population.
- Mise œuvre du plan d'actions de la bande côtière 2021-2023 :
 - Lancement d'un marché pour définir les systèmes d'endiguement et pour réaliser l'étude de dangers associée.
 - Étude hydrosédimentaire de définition des aménagements à Pirou.
 - Travaux de protections douces :
 - mise en place de ganivelles à Pirou,
 - réparation et nouvelle pose de fascines à Pirou,
 - nouvelle pose de fascines à Créances, associée à la pose de fagots et d'une clôture.
 - Préparation des dossiers réglementaires pour la pose de pieux hydrauliques.



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Rivières et milieux aquatiques

Les missions

La Communauté de Communes dispose d'un territoire à multiples bassins versants dont les exutoires sont répartis entre les côtes ouest et est du département. Les deux techniciens GEMAPI œuvrent sur le terrain pour mettre en place des actions permettant d'aboutir à un bon état des cours d'eau. Ils ont pour missions d'élaborer et d'animer les programmes de restauration des cours d'eau. Ils en assurent la préparation par des diagnostics préalables, des négociations avec les propriétaires, et le cas échéant, les exploitants des parcelles concernées mais aussi le contrôle du bon déroulement des chantiers et le suivi des travaux après leur réalisation. Ils mènent des actions d'information et de sensibilisation grâce à une approche transversale des problèmes liés aux hydrosystèmes. Ils assurent des missions de conseils techniques et administratifs auprès des particuliers, communes ou associations ayant des projets relatifs aux cours d'eau.

Les réalisations 2021

Bassins versants de la Sèves et de la Taute :

- Finalisation de la 3^{ème} tranche de travaux et réalisation de la 4^{ème} tranche de travaux qui concerne 17 km de cours d'eau (Le Rosty, la Venloue et le Ruis d'Hauteville).

Affluents de la Douve et cours d'eau du bassin du havre de Surville :

- Prises de contact et signature des conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
- Réalisation de la tranche 1 des travaux sur les cours d'eau du Buisson, du Ruisseau de Blanchelande et du Ruisseau de Bolleville (communes de Doville, Neufmesnil, Saint-Nicolas-de-Pierrepont et La Haye).

Les perspectives 2022

Bassins versants de la Sèves et de la Taute :

- Finalisation de la 4^{ème} tranche du programme de restauration des bassins de la Sèves et de la Taute. Réalisation de la 5^{ème} tranche qui concernera quatre cours d'eau : le Lozon, la Jusselière, le Cavron et le Ruisseau du Lorey.

Affluents de la Douve et du havre de Surville :







- Fin des travaux de la tranche 1.
- Prises de contact et signature des conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
- Commencement des travaux de la tranche 2 sur le Ruisseau de la Fauverrie, le Ruisseau du Pont Boitard et leurs affluents (Varenguebec et Montsenelle).

Bassins des havres de Saint-Germain-sur-Ay et de Geffosses :








- Commencement des travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, en fonction des opportunités identifiées par le diagnostic.

Chiffres clefs

Bassins versants de la Sève et de la Taute

-  17 km de berges restaurées
-  1,2 km de végétation traitée
-  9,3 km de clôtures
-  19 systèmes d'abreuvement
-  9 embâcles enlevés
-  16 dispositifs de franchissement pour les engins ou les bovins pour remplacer les ouvrages défectueux et favoriser la continuité écologique

Bassins versants des affluents de la Douve et du Havre de Surville

-  12,7 km de cours d'eau restaurés
-  5,9 km de végétation traitée
-  17 embâcles enlevés
-  6,2 km de clôtures
-  14 systèmes d'abreuvement
-  6 systèmes de franchissement et 1 ouvrage aménagé en faveur de la continuité écologique
-  256 tonnes de déchets enlevés pour diversifier les habitats

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de publication : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Espaces naturels

Les missions

Le territoire communautaire abrite une richesse écologique importante et fragile, en témoigne notamment la présence de deux réserves naturelles nationales et de quatre sites appartenant au réseau européen Natura 2000, permettant une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. La Communauté de Communes participe ainsi à la gestion de nombreux espaces naturels à travers ses compétences optionnelles liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée via des conventions « Natura 2000 » avec l'État, la Région Normandie et l'Europe pour la réalisation d'actions, ponctuelles ou régulières, visant à préserver la biodiversité en protégeant un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs. Parallèlement, la Communauté de Communes intervient également sur des espaces naturels dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée et d'interprétation, des aménagements liés au tourisme « nature » ou à la sécurité incendie au sein des forêts communales. Des dispositions particulières (désherbage mécanique, outils électriques, gestion différenciée) permettent de limiter l'impact des interventions sur le milieu naturel.

Les réalisations 2021

- Signature d'un nouveau contrat Natura 2000 avec le prolongement de la programmation européenne 2015-2020 jusqu'en 2022 : « Travaux dans les forêts communales de Millières, La Feuillie et Pirou : mares forestières, landes humides et tourbières ».
- Le programme annuel de nettoyage raisonné des plages a été mis en œuvre comme les années précédentes avec des actions de collecte, des animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des lasses de mer par le CPIE du Cotentin et un suivi ornithologique assuré par le GONm (Groupe Ornithologique Normand) pour mesurer l'évolution de la population de gravelots sur le littoral communautaire. L'ajout du havre de Surville a permis de traiter un important stock de déchets dans ce havre.
- Mise en œuvre du projet de continuité du sentier littoral : rencontre avec les propriétaires, rédaction des dossiers règlementaires, principaux travaux réalisés.

Les perspectives 2022

- Le nettoyage annuel des plages sera reconduit avec le maintien des actions de collecte sur l'ensemble du linéaire côtier (havres inclus) et la relance d'opérations bénévoles de ramassage des déchets. Les animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des lasses de mer continueront, menées par le CPIE du Cotentin. Le suivi ornithologique du gravelot à collier interrompu se poursuivra.
- Finalisation des travaux pour permettre la continuité du sentier littoral pour une opérationnalité pour la saison estivale.

Chiffres clefs



3 560 kg de déchets ramassés dans le cadre du programme annuel



13 mares restaurées dans le cadre du contrat Natura 2000



Sentier littoral :

> 1,6 km de nouveau tracé

> 21 km d'amélioration de tracé (ou variante)



Dépenses liées à la gestion des espaces naturels :

> 49 624,61 €



Taux de subvention pour les actions :

> 48 %

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Les missions

Le bocage apparaît au début du Moyen Âge, à l'origine pour protéger un champ travaillé à l'abri du vagabondage des animaux. Au fur et à mesure, son usage évolue : tout à tour limite de parcelle, clôture ou pâture. Le mouvement de plantation et de création de talus s'est globalement poursuivi jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Ensuite, les pratiques agricoles se sont mécanisées et intensifiées se traduisant par un élargissement de la taille des parcelles, une augmentation des surfaces cultivées et la destruction des éléments permanents considérés comme gênants (bois, talus plantés ou non, prairies). Autrefois « rentables », les haies sont devenues un frein à ces nouvelles pratiques agricoles. Cependant, depuis le début des années 90, les mentalités évoluent. Avec le temps, les conséquences négatives de la destruction du bocage et les rôles essentiels de ce dernier du point de vue microclimatique, écologique, hydrologique et paysager a été reconnu. Cette prise de conscience touche autant les agriculteurs que les divers usagers de la nature et les pouvoirs publics.

La Communauté de Communes, avec son paysage bocager structurant, s'est saisi du sujet, avec l'aide du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Les réalisations 2021

- Commission bocage :
 - Sessions d'acculturation au bocage.
 - Identification de zones de plantation pour répondre aux enjeux de ruissellement et de paysage.
 - Visite de terrain.
- Programme de plantation de haies bocagères sur le territoire pendant l'hiver 2020/2021 : 12 projets pour 5 020 m de haies plantées.

Les perspectives 2022

- Commission bocage :
 - Poursuite de l'acculturation avec des visites de terrain.
 - Mise en place du protocole d'application des règles des deux PLUi en vigueur.
- Poursuite du programme de plantation de haies bocagères.
- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Normandie « Opération Normandie Haies ».



Déchets ménagers et déchetteries

Les missions

La Communauté de Communes réalise la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, des déchets recyclables et des déchets particuliers et volumineux en déchetterie sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Sur le secteur de Périers, la compétence « traitement des déchets ménagers » a été précédemment transférée au Syndicat Mixte du Point Fort, la Communauté de Communes y exerce donc seulement la compétence « collecte des déchets ménagers ».

Les réalisations 2021

- La production des déchets ménagers sur le territoire accuse une augmentation globale en 2021, dont 76 T d'ordures ménagères supplémentaires, après une année 2020 marquée par la mise en place du tri étendu et collecté en sacs jaunes sur le secteur La Haye/Lessay et la pandémie de COVID-19 qui avait bousculé les habitudes de consommation des habitants.
- Progression de la part de déchets triés et recyclés avec 138 T d'emballages et de papiers et de 39 T de verre collectées supplémentaires grâce à une communication renforcée autour du tri, notamment par la distribution généralisée du nouveau guide de tri en début d'année et une campagne de sensibilisation des estivants.
- Pour encourager la pratique du compostage, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a renouvelé son marché de fourniture de composteurs et a ainsi doté 149 foyers d'un composteur individuel en prenant en charge 50 % du prix d'achat.
- Un nouveau véhicule de collecte d'occasion (35 400 €) est venu renforcer la flotte de véhicules utilisés en régie.
- Harmonisation des modalités de tri et de collecte des déchets recyclables sur le secteur de Périers : l'année 2021 s'est clôturée par une large campagne de communication à destination des habitants concernés pour préparer ces changements effectifs au 1^{er} janvier 2022, notamment par la tenue d'un stand, de trois réunions publiques et de la diffusion de différents supports de communication.

Les perspectives 2022

- Début 2022 : mise en place des nouvelles modalités de tri et de collecte sur le secteur de Périers, permettant leur harmonisation à l'échelle de l'ensemble du territoire.
- Élaboration d'un vaste plan d'actions en faveur de la réduction des déchets :
 - Réalisation d'animations : stands de sensibilisation en déchetteries, sur les points d'intérêt touristique, quinzaine du compostage...
 - Mise en œuvre de projets fédérateurs : défi Foyers Zéro Déchet, opération Décore ta benne, concours de peinture sur conteneurs à verre...
 - Accompagnement des professionnels dans une meilleure gestion de leurs déchets : valorisation des déchets des services communaux, réduction du gaspillage alimentaire dans les commerces...
 - Renforcement de la présence du service Déchets sur le terrain et sur les réseaux sociaux.
 - Promotion du compostage : distribution de composteurs individuels, mise en place de projets-pilotes de composteurs partagés pour allier réduction des déchets enfouis, production d'engrais à domicile et anticipation de la réglementation.
- Le développement de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur induira des changements d'organisation des deux déchetteries communautaires, notamment par un renouvellement global des panneaux d'information.
- Enfin, pour renouveler le parc de véhicules de collecte, un véhicule de collecte d'occasion sera acquis et un nouveau local technique accueillera une partie des équipements, des équipes et des véhicules de collecte à Périers.

Chiffres clefs



16 515 tonnes de déchets collectés dont :

- > 3 726 tonnes d'ordures ménagères
- > 1 550 tonnes d'emballages et de papiers
- > 1 378 tonnes de verre
- > 9 861 tonnes en déchetteries



149 composteurs distribués



Dépenses

- > 3 306 547 € de dépenses de fonctionnement
- > 106 966 € de dépenses d'investissement



Recettes

- > 3 073 970 € de recettes de fonctionnement
- > 100 894 € de recettes d'investissement

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 15/07/2022

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les missions

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé de :

- sensibiliser les usagers sur les risques liés aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif.
- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.
- contrôler les installations d'assainissement non collectif.

L'action du SPANC vise à protéger la qualité des nappes d'eaux superficielles et souterraines qui reçoivent les eaux usées traitées par des dispositifs d'épuration et d'infiltration par le sol.

Les réalisations 2021

- Poursuite de la campagne de contrôles de bon fonctionnement : une partie des installations des communes de Bretteville-sur-Ay, Doville, Gorges, Pirou, Le Plessis-Lastelle, Saint-Nicolas-de-Pierrepont et Saint-Patrice-de-Claids a été contrôlée.
- Poursuite du programme de subvention pour les réhabilitations : il a concerné 53 installations pour un montant d'aides total de 536 319 € de la part de l'Agence de l'eau Seine Normandie versées sur le territoire.

Les perspectives 2022

- Trois campagnes de subvention :
 - au 1^{er} trimestre une fois atteint un nombre minimal de dossiers (15)
 - au 2^{ème} trimestre
 - et à la fin du 3^{ème} trimestre.
- Une communication incitant à la réalisation de travaux continuera à travers divers moyens d'information, anticipant l'arrêt prochain des subventions.
- Poursuite de la campagne de contrôles de bon fonctionnement à Bretteville-sur-Ay, Montsenelle, Neufmesnil, Pirou, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Patrice-de-Claids et Vesly.
- Révision du règlement de service.

Chiffres clefs

Contrôles 2021



Diagnosics et bon fonctionnement :

814 dossiers



Conception :

163 dossiers



Réalisation :

100 dossiers

Subventions



Aide par dossier :

50 % du coût de l'étude

6 000 € maximum du coût des travaux



Campagne 2021 :

53 dossiers déposés

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Travaux et services techniques

Interventions sur les bâtiments

Les missions

Les services techniques communautaires participent à l'entretien des locaux construits et/ou exploités par la Communauté de Communes. Les agents du service Bâtiments interviennent en réponse aux dysfonctionnements mais aussi à travers des travaux de rafraîchissement, d'entretien préventif courant et d'opérations de surveillance liées aux obligations réglementaires des établissements recevant du public.

Les réalisations 2021

- Afin de rénover la base de char à voile de Bretteville-sur-Ay et d'améliorer l'accueil des usagers, les agents ont procédé à des travaux d'isolation des murs et plafonds, repeint des sols et posé des dalles PVC dans les locaux de passage.
- La salle de sports de Créances a, quant à elle, bénéficié de nouveaux aménagements intérieurs, tels que la création de boxes de rangement et la pose de potences murales côté arts martiaux pour répondre aux besoins des utilisateurs.
- Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, un bureau à l'étage et une salle de pause au rez-de-chaussée ont été réalisés en régie dans les locaux du centre technique communautaire de La Haye.
- À Lessay, le centre technique a bénéficié de la création d'un auvent en surlargeur du bâtiment existant pour faciliter le stockage du matériel.

Les perspectives 2022

- En 2022, la base de char à voile achèvera sa mise en valeur par la mise en place d'un bardage bois en partie latérale de l'auvent de stockage.
- Sur le secteur de La Haye, les agents des services techniques procéderont à la rénovation du local de stockage dédié au club de tennis.
- À La Haye, l'ancien local affecté à la fanfare municipale se verra quant à lui transformé en deux vestiaires pour faciliter l'organisation des événements sportifs du club de football local.
- À Périers, l'espace France services sera reconfiguré pour accueillir le public dans de meilleures conditions.



Nouveau bureau aménagé en régie au centre technique à La Haye



Accusé de réception en préfecture
036*200067951-20220707-RA/ACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 13/07/2022

Gestion des espaces verts

Les missions

Des équipes sont affectées à la gestion des espaces verts à proximité près des bâtiments communautaires, des terrains de sports non couverts, des zones d'activités, des sites naturels aménagés, des espaces de loisirs de plein air, des aires de repos et des dispositifs de lutte contre les feux de forêt.

Les réalisations 2021

- Cette année encore, les agents en charge des espaces verts ont apporté un soin particulier à l'entretien des massifs, comme au pôle santé de Périers. De nouvelles plantations, adaptées aux conditions locales et nécessitant peu d'entretien, ont fait leur apparition, notamment aux abords des bâtiments et espaces communautaires, tels que les gîtes de Créances. Le ré-engazonnement de certains espaces a également été réalisé, comme au pôle de santé de La Haye après les travaux d'aménagement des extensions.
- Les services techniques ont également rénové certaines aires de pique-nique et assuré des travaux d'élagage, comme à Millières, pour maintenir les points de vue et faciliter la lecture des panneaux d'interprétation implantés sur le chemin de randonnée autour du lac des Bruyères.
- Dans le cadre de l'entretien des itinéraires cyclables, les signalétiques verticales et horizontales ont été rafraîchies et réparées.
- Par ailleurs, les agents s'occupent de l'entretien courant des différents véhicules ainsi que d'opérations plus spécifiques comme la rénovation complète de la peinture des véhicules de collecte des déchets ménagers.
- Enfin, les agents des services techniques réalisent des missions de restauration des dunes, consistant principalement à la pose de ganivelles, de fagots et de fascines. Ces opérations ont débuté fin 2021.

Les perspectives 2022

- Outre les travaux habituels et courants, les services techniques poursuivront le rafraîchissement des chemins de randonnée notamment en réhabilitant la signalétique.
- Par ailleurs, d'importants travaux seront à réaliser sur le site du Mont Castre, notamment la remise en état de l'escalier, la fabrication d'un nouveau belvédère et la réparation de l'ancien.
- Afin que de tels projets puissent voir le jour, les services techniques investissent dans de nouveaux équipements plus adaptés, alliant un meilleur rendement à une diminution de la pénibilité, en complément du parc de matériels existant.
- Pour des matériels nécessitant parfois des adaptations liées aux missions des services communautaires, leur fabrication peut être assurée en régie. Par exemple, pour l'entretien des terrains de football, cela permettra de limiter les tontes et supprimer dans un même temps le traitement phytosanitaire. Un peigne à gazon sera conçu et façonné à partir de matériels agricoles de récupération.



Suivi des travaux

Les missions

Les services techniques communautaires assurent le suivi des travaux menés pour le compte de la Communauté de Communes, que la réalisation soit assurée en régie ou par des entreprises prestataires. De plus, si les projets d'envergure bénéficient d'une maîtrise d'œuvre externe, les travaux de moindre ampleur sont coordonnés directement par les services communautaires, sous la responsabilité du Vice-président en charge des travaux et des services techniques.

Ces travaux peuvent concerner la construction ou la réhabilitation de bâtiments ou d'équipements, l'aménagement de zones d'activités ou la réalisation de travaux de terrassement et de réseaux dès lors qu'ils relèvent de l'exercice de compétences communautaires.

Les réalisations 2021

- Lancés en 2020, les travaux d'extension du pôle de santé libéral ambulatoire situé à La Haye ont été réceptionnés en juillet 2021 afin de permettre l'accueil d'une part de l'unité dentaire et de l'autre de deux cabinets médicaux. Cette réalisation fait la part belle au bois pour le bardage, comme isolant et comme combustible pour le chauffage, le parking supplémentaire aménagé pour favoriser l'accès des patients et des professionnels de santé est éclairé grâce à des panneaux photovoltaïques.
- En réponse à l'évolution des besoins des services communautaires, un nouveau bâtiment est en construction pour accueillir le personnel et les véhicules de collecte des déchets ainsi que les services techniques intervenant sur le secteur de Périers. Rationnalisant la consommation d'espace foncier, ce bâtiment, isolé en laine de bois, est implanté sur une portion de la parcelle du centre de secours voisin cédée par le SDIS de la Manche. Les marchés de travaux ont été attribués fin 2021 pour un montant total d'environ 240 000 euros HT afin de disposer de ces nouveaux locaux pour l'été 2022.
- Au cours de l'année 2021 a également été lancé le projet d'aménagement de la zone d'activités de l'Étrier située sur la commune de La Haye. Ce projet de 15 lots à construire, préserve les haies bocagères et le fonctionnement des zones humides à proximité. L'autorisation d'aménager a été obtenue en décembre 2021. Le démarrage des travaux est prévu à la fin du premier semestre 2022.

Les perspectives 2022

- L'année 2022 verra le démarrage des travaux de rénovation globale du gymnase de Périers, pour un montant total de travaux d'environ 2,3 millions d'euros HT, complétés par des aménagements extérieurs, financés par la ville de Périers, réorganisant le stationnement autour des extensions nouvellement créées. Ce chantier, mené en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, l'utilisation de produits durables et le réemploi des matériaux, se déroulera sur environ 18 mois. À cette occasion, le chauffage au gaz sera abandonné au profit d'un raccordement à la chaufferie bois du collège voisin. Une nouvelle collaboration avec West Energies devrait aussi être mise en œuvre afin de déployer des panneaux photovoltaïques sur la couverture de la salle de sports et des locaux annexes existants.
- Outre la concrétisation des projets initiés en 2021, plusieurs études démarreront en 2022 telles l'aménagement d'une nouvelle extension du parc d'activités de la côte ouest à Créances, la rénovation thermique du siège communautaire à La Haye et la réorganisation des locaux du pôle politiques publiques à Lessay.

Accessibilité

Les missions

Pour rendre accessibles à l'ensemble des usagers du territoire, les espaces publics, les commerces et services, la Communauté de Communes conduit spécifiquement les deux missions suivantes : l'animation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (cf. les commissions) et l'élaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). En parallèle, la Communauté de Communes exerce ses compétences avec la volonté que ses actions contribuent à offrir une qualité de vie satisfaisante dans tous les domaines et à tous les âges de la vie quelles que soient les différences et tout handicap confondu.

Les réalisations 2021

- Achèvement des travaux de mise en accessibilité de l'office du tourisme de La Haye par la mise en place d'équipements adaptés.
- Achèvement des travaux de mise en accessibilité de la salle de sports Jacques Lair à La Haye.
- Réflexion concernant les travaux d'accessibilité liés à l'Ad'ap sur les sites du club house du golf à Saint-Martin d'Aubigny, de la gendarmerie de La Haye et de l'école de char à voile à Bretteville-sur-Ay.

Les perspectives 2022

- Demande de fusion des Ad'ap communautaires et de modification des délais de mise en œuvre auprès de la DDTM.
- Mise en œuvre des interventions relatives à l'Ad'ap suivant nouveau planning défini jusqu'en 2024.
- Finaliser et actualiser, en continu, le tableau de recensement des données en matière d'accessibilité (ERP, voirie, logements...) en accompagnant les communes dans la recherche des informations.
- Établir un bilan de l'existant en matière de registres d'accessibilité.

Chiffres clefs



796 Établissements Recevant du Public (ERP) sur le territoire



25 ERP communautaires dont :

- > 10 accessibles
- > 10 en cours de mise en accessibilité
- > 5 à initialiser



Club House à Saint-Martin d'Aubigny

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Aire d'accueil des gens du voyage

Les missions

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes exerce la compétence relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. L'action de la collectivité doit ainsi répondre aux attentes du schéma départemental d'accueil des gens du voyage validé en novembre 2019 pour une période de 6 ans.

En effet, afin de permettre aux gens du voyage de circuler librement, de stationner dans des conditions décentes et d'éviter toutes installations illicites pouvant générer des difficultés de coexistence entre les personnes, chaque département dispose d'un schéma dont l'objectif est, d'une part, de prévoir des équipements d'accueil des gens du voyage via la création d'aires permanentes d'accueil, d'aires de grands passages et de terrains familiaux par les établissements publics de coopération intercommunale. D'autre part, ce schéma vise à faciliter l'accès des gens du voyage aux dispositifs de droit commun par un accompagnement social spécifique.

Sur le territoire communautaire se situe une aire d'accueil aménagée pour une capacité de 16 places. Cet équipement est destiné aux gens du voyage itinérants dont les séjours ne peuvent excéder 9 mois. Chaque place prévoit le stationnement d'une caravane, de son véhicule de traction et éventuellement de sa remorque ainsi qu'un accès facilité à un branchement d'eau, d'électricité et à une évacuation d'eaux usées.

Les réalisations 2021

- La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a lancé en janvier 2021 une consultation pour un marché public de prestation intellectuelle lié à l'étude maitrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) concernant la requalification de l'aire d'accueil des gens du voyage de Périers. La durée de ce marché est fixée à 18 mois.
- L'aire d'accueil de Périers, mise en service en 2007, a été fermée administrativement le 1^{er} janvier 2017 au motif de son état de dégradation, et du non-respect des normes de sécurité. Néanmoins, les barrières d'accès sont inopérantes et l'aire est occupée illicitement par plusieurs familles. Par ailleurs, un phénomène de sédentarisation a été observé autour de l'aire d'accueil de Périers. Plusieurs familles ont fait l'acquisition de terrains non constructibles aux environs.

Les perspectives 2022

- Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Manche pour la période 2019-2025, approuvé le 4 novembre 2019, prévoit la remise en état de l'aire d'accueil permanente de Périers.
- L'étude MOUS permettra :
 - de disposer d'une approche quantitative et qualitative des flux de population appartenant à la communauté des gens du voyage occupant annuellement le territoire de la Communauté de Communes.
 - d'obtenir un état de la sédentarisation des familles sur le territoire de la commune de Périers.
 - d'identifier les familles et groupes familiaux occupant l'aire d'accueil de Périers.
 - d'obtenir plusieurs scénarios de réaménagement de l'aire de Périers.
- Le comité de pilotage de fin d'étude MOUS est fixé au mois de mai 2022. Suite à cette étude, la Communauté de Communes définira les actions à mener.

Fourrière animale

Les missions

Après une période transitoire, la Communauté de Communes a décidé en 2019 de conventionner avec l'association Passerelles vers l'emploi pour la gestion du service de fourrière communautaire.

La réglementation prévoit que tout animal en état de divagation ou accidenté demeure sous la responsabilité du Maire de la commune où l'animal a été trouvé. Le Maire sollicite ensuite la Communauté de Communes pour prendre en charge l'animal au sein de la fourrière animale communautaire, que celle-ci soit gérée en régie ou via un prestataire avec laquelle la collectivité signe une convention. Si à l'issue d'une période minimale de 8 jours et après des démarches pour rechercher son propriétaire, l'animal n'a pas retrouvé son maître, il doit être placé dans un refuge ou euthanasié sur décision du Maire.

Les réalisations 2021

- En 2021, les services communautaires ont organisé la prise en charge de 15 chiens errants, contre 9 en 2020.

Les perspectives 2022

- Poursuite du partenariat avec l'association Passerelles vers l'emploi, permettant en parallèle l'examen par les élus communautaires des compétences facultatives afin de proposer, suivant l'orientation retenue, un retour éventuel de cette compétence vers les communes.

Chiffres clefs



15 chiens errants pris en charge par les services communautaires
contre 9 en 2020



14 685 € de dépenses incluant les coûts de personnel

Incendie, secours et sécurité

Les missions

Incendie et secours

Dans le cadre du service de secours et de lutte contre l'incendie, la Communauté de Communes a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 50) une contribution d'un montant de 713 244 € au titre de l'année 2021.

Renforts de gendarmerie

La Communauté de Communes finance :

- des renforts gendarmerie pendant la saison estivale en prenant en charge l'hébergement des gendarmes dans un logement loué à la commune de Pirou (855 €).
- des renforts de la Garde Républicaine en décembre pour la protection des parcs à huîtres sur tout le littoral communautaire.

La collectivité a pris en charge l'hébergement des cavaliers aux gîtes communautaires de Créances et l'assurance couvrant la mortalité des chevaux (606 €).

Surveillance des plages

Par le biais de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), la Communauté de Communes recrute des nageurs-sauveteurs pour assurer la surveillance des plages de Saint-Germain-sur-Ay et Pirou pendant les mois de juillet et août.

Chaque poste de secours est doté de :

- un chef de poste,
- un adjoint au chef de poste,
- de sauveteurs qualifiés : 3 à Pirou et 2 à Saint-Germain-sur-Ay.

La collectivité finance la formation des nageurs-sauveteurs à hauteur de 7 € par sauveteur et par jour de service. Par ailleurs, elle prend en charge les dépenses de fonctionnement des postes de secours sur la base d'un forfait de 460 € par poste, les dépenses de fournitures, de consommables et d'entretien du canot sur la base d'un forfait de 1 500 € par poste, ainsi que l'achat d'électrodes pour les défibrillateurs.

Les communes de Pirou et Saint-Germain-sur-Ay mettent à disposition gratuitement des logements pour héberger les sauveteurs recrutés.

Les réalisations 2021

- Surveillance des plages : il a manqué un nageur-sauveteur sur le poste de Saint-Germain-sur-Ay.

Les perspectives 2022

- Allongement de la période de surveillance des plages sur 8 semaines, soit une présence des nageurs-sauveteurs du 1^{er} juillet au 29 août 2022.

Chiffres clefs sur la surveillance des plages



Rémunération des nageurs-sauveteurs :

33 864 €



Subventions versées à la SNSM pour la formation des sauveteurs :

2 618 € dont 952 € de trop versé en 2021

Une régularisation est prévue en 2022.



Participation à l'achat de fournitures et consommables :

3 920 €



Maintenance des défibrillateurs :

330 €

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022



Les missions

La Charte avec les familles : une démarche participative de développement social local. « Agir ensemble pour le bien-être des familles », tel est le principe de cette « Charte territoriale ». Cette démarche innovante, proposée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Côtes Normandes vise à développer les solidarités et les services aux familles. Elle repose avant tout sur une dynamique locale et partenariale, associant acteurs locaux, professionnels, bénévoles, élus (communaux et communautaires), partenaires institutionnels (Éducation nationale, département de la Manche, CAF, MSA Côtes Normandes, Mission locale, Agence régionale de santé) et familles.

Il s'agit d'une méthodologie collaborative originale, qui porte sur de nombreux domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, relations parents/enfants, prévention santé, accès aux droits, animation sociale.

La Charte repose sur deux grandes orientations :

- Réduire les inégalités et renforcer le maillage territorial en matière d'offre de services aux familles.
- Favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles avec une attention particulière aux facteurs de fragilité.

Les réalisations 2021

- Restitution du diagnostic, sélection des enjeux prioritaires : L'organisation d'un temps festif avec tous les publics en juin 2020 n'a pas pu se mettre en place avec la crise sanitaire pour présenter la restitution du diagnostic. Il a été remplacé par une vidéo « Je vote, j'agis » pour présenter le diagnostic et un sondage en ligne en février/mars 2021, pour prioriser les enjeux (531 votants).
- Définition d'un plan d'actions : un programme d'actions a été élaboré et validé collectivement. Quatre groupes de travail composés de représentants familles, élus, bénévoles et professionnels volontaires ont été organisés en visioconférence en avril 2021 (84 participants).
- Validation du plan d'actions : en juin 2021, le plan d'actions a été proposé en COPIL et validé au conseil communautaire du mois de juillet 2021.
- Entrée dans la phase opérationnelle à partir de septembre 2021 avec 9 actions :
 - Action 1 : Mise en place d'ateliers pour accompagner les jeunes et leurs familles dans les démarches d'orientation et d'insertion professionnelle.
 - Action 2 : Création d'un réseau des acteurs jeunesse.
 - Action 3 : Création d'un "Family Tour", des journées familles sur plusieurs lieux du territoire.
 - Action 4 : Mise en place de cafés parents en présentiel et/ou en visioconférence, une fois par trimestre.
 - Action 5 : Élaboration d'un outil de communication permanent relatif à l'accès aux droits.
 - Action 6 : Création d'un annuaire répertoriant les acteurs éducatifs et médico-sociaux.
 - Action 7 : Organisation d'un forum « Se connaître pour mieux accompagner les

familles » avec les différents acteurs éducatifs et médico-sociaux.

- Action 8 : Promotion des associations et de l'engagement bénévole sur le territoire (reportage, point presse, journée du bénévolat).
- Action 9 : Mise en place de lieux ressources pour les familles de façon équitable sur le territoire (espace de parents, lieu d'accueil enfants parents).

● Cette démarche de développement social local a mis en lumière des besoins et défini des priorités d'actions envers la jeunesse et les familles du territoire. La Charte avec les familles a permis :

- de poser les bases de la future politique socio-éducative de la Communauté de Communes,
- de formaliser l'engagement du territoire dans une démarche de PESL (Projet Éducatif Social Local) en juillet 2021,
- de signer une CTG (Convention Territoriale Globale) de préfiguration avec la CAF fin 2021 et de définir une nouvelle gouvernance et coordination du PESL avec la création d'un poste de coordination globale et de 4 coordinations à mi-temps sur les thématiques Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité.

Les perspectives 2022

- Mise en œuvre et évaluation des actions et de la démarche Charte avec les familles.
- Embauche d'un coordonnateur PESL global.
- Mise en place des actions de la CTG (dont un diagnostic complémentaire en vu de l'écriture du PESL).

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Relais Petite Enfance (RPE)

Les missions

Suite à la loi Asasp du 30 août 2021, les RAM évoluent en termes de missions, mais aussi de nomination. De « Relais d'Assistants Maternels », le service se nomme dorénavant « Relais Petite Enfance ». Le changement de nom vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil. Pour ce faire, les Relais Petite Enfance (RPE) mettent en place :

- Un lieu d'information tant pour les parents que pour les professionnels de la petite enfance y compris la garde d'enfants à domicile.
- Un lieu de rencontres et d'échanges.
- Un appui aux professionnels.

Des matinées parents/enfants sont également proposées sur les deux RPE communautaires. La Communauté de Communes gère directement les RPE à la Haye et à Périers. Le RPE de Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et est financé en partie par la collectivité.

Les réalisations 2021

- Année fortement impactée par la crise sanitaire :
 - Des projets qui n'ont pu avoir lieu pour cause de conditions sanitaires défavorables comme les réunions ou spectacles.
 - Gestion de la transmission d'information et des directives sanitaires (aux familles et assistants maternels).
 - Semaine de la petite enfance coordonnée par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et la Maison du Pays de Lessay, au mois de mars malgré les conditions sanitaires :
 - 9 communes ont accueilli des actions « petite enfance » organisées par une vingtaine de partenaires de la petite enfance.
 - Des jauges limitées dues au contexte, mais un public très satisfait des animations.
 - Des vidéos de présentation et valorisation des structures « petite enfance » de l'ensemble du territoire mises en ligne sur YouTube (environ 800 vues au 31 décembre 2021).
- Préparation de la mise en œuvre de la nouvelle circulaire de la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) et des nouvelles missions des RPE.
- Réorganisation du service suite au départ de la responsable du RPE de Périers en septembre : remplacement provisoire par Karine Lenesley (ancienne responsable du RPE de La Haye) en attente du recrutement en 2022. Julie Drouet a pris la responsabilité du RPE de La Haye en remplacement de Karine Lenesley.

Les perspectives 2022

- Prise de poste des nouvelles responsables et réorganisation du service.
- Mise en œuvre du projet unique des RPE (Lessay/La Haye/Périers).
- Application de la nouvelle circulaire de la CNAF et mise en place des évolutions des missions.
- Participation à la Semaine de la Petite Enfance.
- Sortie des animations Parents-Enfants du service RPE.

Chiffres clefs

-  81 assistants maternels en activités
-  106 naissances
-  348 places d'accueil dont 72 en MAM
-  1 464 contacts reçus sur les temps de permanence
-  5 602 contact émis sur les temps de permanence
-  50 assistants maternels et 191 enfants ont participé aux ateliers d'éveil
-  34 familles ont participé aux ateliers familles

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Les missions

Afin de proposer un accueil collectif Maison d'Assistants Maternels (MAM) qualitatif et répondant aux besoins du territoire, la Communauté de Communes propose deux types de conventions aux associations en charge de la gestion des MAM, pour une durée de trois ans avec un soutien financier :

- dégressif pour les MAM en création, afin de les accompagner dans leur installation sur le territoire et supporter les charges de fonctionnement supplémentaires liées à cette mise en place.
- incitatif pour les MAM existantes souhaitant intégrer la démarche qualité que nous voulons développer autour de l'accueil petite enfance sur notre territoire.

Agréments pour les conventionnements de MAM

- 1^{ère} année de conventionnement :
 - 500 € par agrément de convention de création d'une MAM
 - 100 € par agrément de convention pour les MAM existantes
- 2^{ème} année de conventionnement :
 - 250 € par agrément de convention de création d'une MAM
 - 100 € par agrément de convention pour les MAM existantes
- 3^{ème} année de conventionnement :
 - 100 € par agrément de convention de création d'une MAM
 - 100 € par agrément de convention pour les MAM existantes

Conditions d'éligibilités des MAM signataires

- Avoir au moins un parent membre actif au sein du bureau.
- Avoir au moins 2 assistants maternels agréés habitant sur le territoire communautaire.
- Adapter le fonctionnement aux besoins d'accueil des enfants périscolaires, en situation de handicap, des accueils atypiques, d'urgence...
- Participer aux animations du RPE.
- Se former régulièrement en équipe.
- Impliquer les familles au sein de la MAM en leur permettant d'être acteurs des projets menés par l'association.
- Fournir un projet pédagogique, un règlement intérieur, etc.
- Un bilan d'activité (condition pour le versement de la subvention).

Les réalisations 2021

- 7 MAM en conventionnement dont :
 - 3 nouveaux conventionnements (Lithaire, Millières et Le Plessis Lastelle).
 - 2 renouvellements (Créances et Saint-Martin d'Aubigny).

Les perspectives 2022

- Nouveaux conventionnements prévus : Marchésieux et Périers.
- Renouvellements prévus : Périers, La Haye.
- Faire évoluer le conventionnement au vu du bilan.
- Retravailler, avec la commission, les conditions d'éligibilité.

Chiffres clefs



Subventions : 19 383 € dont :

- > 1 200 € pour les MAM de Créances, La Haye, Périers et Saint-Martin d'Aubigny
- > 3 750 € pour la MAM du Plessis Lastelle
- > 4 833 € pour la MAM à Millières
- > 6 000 € pour la MAM de Lithaire

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Les missions

Les Nouveaux temps d'Activités Périscolaires (NAP) accueillent les enfants de 3 à 12 ans, après l'école. Complémentaires de l'école, les NAP aux enjeux éducatifs multiples, s'inscrivent entre le temps scolaire et le temps familial. Les activités éducatives proposées contribuent à : participer au développement et à l'épanouissement de l'enfant, favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives, développer le vivre ensemble et la citoyenneté, ou encore valoriser les compétences des enfants.

La Communauté de Communes gère les NAP de Périers pour les élèves en élémentaires. Les NAP de Saint-Germain-sur-Ay 2020/2021 ont été gérées par la Maison du Pays de Lessay et financées en partie par la collectivité. À la rentrée scolaire, seules les NAP de Périers sont maintenues.

Les réalisations 2021

Actions innovantes

- Festival de l'accompagnement à la scolarité : Depuis septembre 2021, création d'un film d'animation avec l'enseignant M. Vignaut et Clemmie Collet sur le temps scolaire et les NAP avec l'aide de l'artiste David Ferré en collaboration avec les parents. La vidéo sera terminée en avril 2022 et présentée aux familles.
- Correspondance avec l'école Zaguiéta en Côte d'Ivoire avec l'intervenant Phylippe Zhani. Organisation d'une tombola, en collaboration avec l'APE, pour récolter des fonds pour l'école de Zaguiéta, afin qu'elle puisse avoir l'électricité dans leurs locaux. À la fin de la tombola, était prévu une représentation de danse africaine et une restitution des lots aux gagnants. Cette action a commencé en 2021, mais a dû être reportée sur 2022 à cause du covid.
- Savoir rouler à vélo : Piloté par la commission mobilité, ce projet est une articulation de l'apprentissage du vélo sur tous les temps de l'enfant pour les éduquer au code de la route et les initier à la pratique du vélo de manière plus régulière, dans la vie de tous les jours. Sept animateurs ont déjà participé à une formation pour découvrir ce dispositif et étudier comment le mettre en place sur les temps NAP, les mercredis, les vacances scolaires et dans le cadre des animations familles.

Autres activités éducatives

- Citoyenneté et éco-citoyenneté :
 - Participation au concours mixité de l'agence des métiers de Normandie.
 - Création de boîtes solidaires pour les plus démunis.
 - Débat philo « Quoi de neuf ? ».

- Création d'une deuxième ruche.
- Expérimentation et manipulation :
 - Ateliers scientifiques avec des défis : résolution de problèmes.
 - Découverte de la programmation robotique (en partenariat avec l'EPN de Périers).
 - Découverte de l'astronomie.
 - Jardinage et création d'une fresque dans le jardin de l'école.
- Ouverture culturelle et expression :
 - Initiation au frisbee et tennis de table.
 - Atelier théâtre avec Florence Coutillard, avec les groupes classes de CP et CE1.
 - Découverte du mouvement artistique « Arté Povéra » avec les groupes classes CE2/CM1/CM2.
 - Peinture d'une fresque dans le jardin de l'école.
 - Lectures animées de Mme Valise.

Les perspectives 2022

- Continuer de développer des projets avec les enseignants.
- Continuer le travail autour du vivre ensemble en s'appuyant sur les Compétences Psychosociales.
- Réenclencher les réunions Mairie/école/NAP à Périers, si la situation sanitaire se stabilise.

Chiffres clefs



128 enfants scolarisés
(semaines de 4,5 jours)



114 enfants transmis
soit 89 % des enfants scolarisés

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Les missions

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) accueillent les enfants dès leur scolarisation les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 19h maximum (selon les besoins des familles). Les ACM, espaces complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'autonomie en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie. Ils y apprennent à vivre ensemble dans le respect des différences et pratiquent des activités variées : sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et techniques, de découverte de la nature et de l'environnement...

La Communauté de Communes gère directement les ACM à La Haye et à Périers, et finance en partie ceux gérés par la Maison du Pays de Lessay (Créances, Lessay, Pirou, Saint-Germain-sur-Ay) et par Familles Rurales de Marchésieux.

Les réalisations 2021

Nouveautés :

- Mise à disposition de l'école Le Chat Perché de La Haye, sur les mercredis depuis la rentrée de septembre, afin d'accueillir les enfants dès 3 ans au lieu de 4 ans. Maintien de l'accueil à 4 ans pendant les vacances scolaires (salle Jacques Bertrand).
- Ouverture pendant les vacances de décembre pour la première fois : effectifs conséquents la première semaine, mais peu d'enfants la seconde.
- Journée inter-centre (Périers / La Haye) pendant les vacances d'automne avec un spectacle de la compagnie Téo.

Impact de la crise sanitaire :

- Service Minimum pendant les vacances de printemps.
- Annulation des mini camps d'été.

Projet Mixité sociale :

- Participation de 6 enfants au concours de la mixité lancé par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers. Ce concours avait pour but de créer, avec un groupe d'enfants, une affiche ou une vidéo sur la mixité et les préjugés liés aux métiers.

Projet La culture s'anime en Normandie :

- Le projet, nommé « Je m'envisage », ciblait les enfants du territoire, âgés de 8 à 11 ans, dans le but de les initier à l'autoportrait avec une artiste (juillet 2021). Quatorze enfants des ACM de la Communauté de Communes, du centre social de la Maison du Pays de Lessay et de l'association Familles Rurales de Marchésieux ont participé à la création d'autoportraits valorisant leur personnalité. Les productions ont été valorisées par un vernissage et une exposition itinérante dans les médiathèques, bibliothèques, bureaux d'informations touristiques et commerces du territoire, sur la période de septembre à octobre 2021.

Focus sur les Compétences Psychosociales :

- Une formation pour les animateurs a permis une remise en question des pratiques et un questionnement constant permettant ainsi d'apporter une attention spécifique à chacun. Les conditions particulières ont incité les animateurs à être beaucoup plus dans la positive attitude et la tolérance, favorisant ainsi la bienveillance et l'estime de soi.

Les perspectives 2022

- Organisation de mini camps et harmonisation des tarifs sur le territoire.
- Reconduction des Plans mercredis avec de nouveaux objectifs.
- Sensibiliser les nouveaux agents aux compétences psychosociales.
- Reprendre le projet inclusion avec l'IME (Institut Médico-Éducatif) de Coutances, dès que le contexte sanitaire le permettra.
- Reconduire le projet « La Culture s'anime ».
- Impliquer les équipes dans la démarche de développement durable et d'économie circulaire communautaire.
- Étudier les modalités d'ouverture des vacances de décembre 2022 sur le territoire.
- Relancer le partenariat avec le service culturel de la mairie de La Haye suite aux recrutements de nouveaux personnels.

Chiffres clefs

 8 442 journées enfants

 462 enfants différents

 344

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de publication : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Espaces Jeunes

Les missions

La Communauté de Communes gère l'Espace Jeunes de Périers. L'Espace Jeunes est un lieu d'accueil, d'information et d'activités pour les jeunes de 11 à 17 ans et les familles du territoire. Ouvert les mercredis et lors des vacances scolaires de 13 h 30 à 18 h et les vendredis en semaines scolaires de 17 h à 19 h, il a pour objectif d'inciter les adolescents à devenir acteurs de leur territoire, loisirs, développement et parcours de vie. Il favorise les rencontres entre les jeunes et propose des activités en partenariat avec les acteurs locaux.

Les Espaces Jeunes de Créances et Lessay sont gérés par la Maison du Pays de Lessay et financés en partie par la collectivité. Sur le pôle de La Haye, il existe un Ados Club au service des sports.

Les réalisations 2021

- L'un des principaux objectifs de 2021 était de faire revenir les adolescents à l'espace jeunes. avec une ouverture tous les mercredis, vendredis et vacances scolaires (sauf pendant les vacances de printemps, à cause des conditions sanitaires : mise en place d'actions sur les réseaux sociaux afin de garder du lien avec les jeunes).

Pendant les petites Vacances scolaires :

- Février : avec les conditions sanitaires difficiles, il était compliqué d'organiser des sorties. Nous avons donc misé sur la proposition d'activités à l'espace afin d'y faire revenir les jeunes. Nous avons eu 26 jeunes différents sur cette période.

- Octobre : suite à une sortie BMX pendant l'été, les jeunes ont émis le souhait de faire un stage. Il y a eu 3 jours de stage, 2 à La Haye et le dernier à Cherbourg, afin de rouler sur une vraie piste de BMX. Il a été complet. Une sortie à Saint-Lô a été proposée et les jeunes ont plutôt bien répondu. Les conditions sanitaires permettaient plus de choses à cette période. Participation des jeunes à une soirée Halloween en partenariat avec la ludothèque de Périers.

- Décembre : ouverture exceptionnelle pendant les deux semaines de décembre, afin de tester si les jeunes répondaient bien à cette ouverture. Constat : ils n'étaient pas nombreux. Les deux semaines n'étaient peut-être pas pertinentes.

Pendant l'été :

- Ouverture tous les jours avec proposition d'activités diverses et beaucoup de sorties afin de donner envie aux jeunes de revenir :

- Sorties sportives : vélo, sandball, foot notamment avec les Sports Vacances de La Haye et la Maison du Pays de Lessay, char à voile à

la base nautique de Bretteville-sur-Ay. L'objectif était d'utiliser les structures du territoire.

- Sorties culturelles : Cité de la Mer et archipel de Chausey avec la mise en place d'une course d'orientation sur la grande île.
- Pas de Mini-Camps prévus cette année encore.
- Mise à profit de ces temps pour redynamiser l'espace jeunes et remobiliser les adolescents (60 jeunes différents pendant l'été).

Les perspectives 2022

- Continuer à accompagner les démarches participatives des jeunes : remettre en route le projet "Paris".
- Poursuivre les actions de mobilité :
 - Sorties dans les villes avoisinantes (Caen, Rennes...), transports en commun (train, tram).
 - Mini-camps en Bretagne à Cancale avec des activités autour de la nature.
- Développer des actions de prévention :
 - Échange autour de la réalité virtuelle avec les animateurs Espaces Publiques Numériques du territoire.
 - Mise en place de jeux autour des compétences psychosociales sur les mercredis.
 - Réécriture du Projet Pédagogique en intégrant l'action des Promeneurs du Net.

Chiffres clefs



90 jeunes différents accueillis



897 demi-journées

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Les missions

Le CLAS est un dispositif de la CAF visant, à côté de l'école, à fournir l'appui et les ressources dont les jeunes ont besoin pour réussir leur scolarité, en créant des conditions favorables au développement et l'épanouissement du jeune. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans la scolarité de leurs enfants.

Les objectifs, qui ont été définis avec l'équipe éducative du collège de Périers, visent à redonner confiance aux jeunes et à apprendre par des méthodes et approches différentes, autour d'activités favorisant : la participation, la coopération, les compétences psychosociales (CPS), la concentration, l'argumentation, la gestion du stress, la mémorisation, le calcul mental, le graphisme, la lecture, l'expression orale.

La Communauté de Communes gère directement le CLAS du collège de Périers. Celui de Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par l'intercommunalité. Sur le pôle de La Haye, il n'existe pas de CLAS.

Les réalisations 2021

- Le maintien des mesures sanitaires dans le secondaire a obligé les intervenants extérieurs à annuler leurs actions en direction des collégiens. De ce fait, nous n'avons pas pu nous rendre sur le site du collège de Périers en 2020/2021. Les autres lieux ouverts aux adolescents ne permettant pas un accès libre, les jeunes se retrouvaient entre eux hors des structures et/ou sur les réseaux sociaux.

- Les deux animatrices étaient sur les réseaux sociaux en veille éducative afin de répondre aux questions des jeunes ou les informer sur l'actualité.

- Même s'il a été difficile d'avoir un groupe régulier sur ces temps de permanence, nous avons pu échanger avec plus de jeunes et mettre en place des actions :

- Soutien auprès de certains jeunes via les réseaux sociaux : les agents répondaient aux sollicitations des jeunes ou celles des familles afin de répondre directement aux besoins de chacun.

- Partage d'informations (relais vers de l'aide, conseils pour utiliser les outils dématérialisés...).

- Des temps de tuto cuisine ont été partagés avec les jeunes afin qu'ils puissent les refaire à la maison avec leur famille. Au moment de Noël, la fabrication d'une couronne de Noël a été proposée.

- Mise en place de jeux en ligne et ateliers sportifs (2 "lives" sport sur 1 h 30 ont été particulièrement bien suivis par les jeunes).

- Sur 3 mercredis après-midi, à l'espace jeunes,

en parallèle des réseaux sociaux, nous avons participé et organisé un Tribunal de la Mixité sur le thème « les femmes dans les métiers du numérique ». Ce tribunal a été l'occasion pour les jeunes de construire ou déconstruire leurs idées reçues et aussi participer à un débat sur le sujet avec des professionnels et de jeunes étudiants.

- Difficile par contre d'avoir un contact avec les familles.

- Une réflexion a été mise en place avec le collège pour voir comment faire évoluer le service à la rentrée 2021/2022.

Les perspectives 2022

- Recommencer le présentiel au collège et intégrer les parents à part entière dans les ateliers, en proposant un atelier de chaque fin de période pour les familles et leur jeune.

Chiffres clefs



5 jeunes de façon régulière



une dizaine de jeunes par semaine

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Les missions

Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les Promeneurs du Net (PDN), c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet. Deux animatrices de la Communauté de Communes assurent une veille et une présence éducative en ligne auprès des jeunes. Leur action est complémentaire à leur travail de terrain (espace jeunes et temps du midi au collège de Périers). Elle offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

Leurs missions sont de :

- prévenir les conduites à risques.
- accompagner et informer les jeunes sur les réseaux sociaux.
- développer l'esprit critique face à l'information et à l'image.
- faciliter l'expression et la prise d'initiatives des jeunes.
- informer et accompagner les parents sur l'importance de leur présence éducative sur le net.

Il existe également 4 Promeneurs du Net à la Maison du Pays de Lessay, financés en partie par la Communauté de Communes.

Les réalisations 2021

- Augmentation du temps PDN du fait des périodes pendant lesquelles les espaces jeunes étaient fermés : organisation de lives pendant les vacances d'avril.
- Utilisation d'Instagram et formation des responsables sur l'outil.
- Achat de smartphones afin de continuer à innover et faciliter les échanges avec les jeunes sur différents réseaux sociaux (Messenger, Facebook, Instagram, Snapchat, Tik Tok...).
- Présence d'une seule animatrice PDN depuis septembre 2021.
- Nomination de Clemmie Collet dans l'équipe d'animateurs locaux du réseau PDN départemental afin d'animer des réunions d'échange de pratiques entre les PDN de Coutance mer et bocage et ceux de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Les perspectives 2022

- Retravailler le projet PDN et l'intégrer au projet pédagogique de l'espace jeunes afin de lier les deux quotidiennement dans le travail.
- Intervenir dans les collèges de La Haye et Périers.

Chiffres clefs



500 amis
+ 10 par rapport à 2020



900 interactions avec les jeunes
+ 100 par rapport à 2020

Chiffres en augmentation continue depuis la pandémie

Animations familles

Les missions

La Communauté de Communes gère les animations familles « La Fourmilière », au même titre que les actions familles du RPE de La Haye et Périers pour les enfants de 0 à 3 ans et les animations familles en bibliothèque « Méli Mes Mots » gérées par le service culturel. Il existe un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) géré par La Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la Communauté de Communes.

Les animations familles « La Fourmilière » accueillent les familles et leurs enfants à partir de 3 ans, les samedis matin pour des temps d'activités en famille à Périers et La Haye (depuis septembre 2021). Elles ont pour objectifs de soutenir les familles dans leurs fonctions parentales, lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être, renforcer le partenariat existant avec les acteurs locaux et impliquer les parents dans la mise en place d'actions.

Les réalisations 2021

2021 : Une année de développement

- Depuis septembre : 2 samedis matin par mois, des animations familles sont proposées à La Haye.
- Obtention de la labellisation Promeneurs du Net Parentalité pour la référente Aline Marie.
- Renforcement de l'équipe : Hélène Couillard a intégré l'équipe et anime les temps familles à La Haye. À Périers, Fanette Pena a intégré l'équipe en remplacement de Julie Drouet sur les animations cuisine depuis septembre 2021. Enfin, Morgan Collette développe les animations sportives en famille à La Haye.

Actions annulées du fait de la crise sanitaire :

- 2^{ème} édition de « Bienvenue chez vous », organisée avec les familles.
- Partenariat avec la ludothèque : animation énigme de Pâques.
- Partenariat avec la Croix Rouge : initiation aux gestes qui sauvent.

Les perspectives 2022

- Mise en place effective des Promeneurs du Net Parentalité (septembre 2022).
- Travail avec la commission enfance-jeunesse-parentalité sur le projet parentalité.
- Intégration du groupe de famille « Bienvenue chez vous » au « Family tour » (action de la Charte avec les Familles).
- Révision de la stratégie de communication des animations familles de manière générale.
- Mise en place du défi Familles à biodiversité positive sur l'alimentation : projet co-porté par le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin et la Communauté de Communes et animé par des capitaines de bord de l'association Familles rurales, du CPIE du Cotentin (à Lessay) et deux agents de la Communauté de Communes (à Périers et La Haye).

Chiffres clefs



23 animations



105 participants



31 familles dont 5 familles monoparentales



45 adultes dont 7 papas et 4 grands-parents



60 enfants

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Ludothèque

Les missions

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Elle a pour objectifs :

- Mettre en place un lieu d'échanges et de rencontres.
- Être un lieu ressource autour du jeu identifié sur le territoire.
- Favoriser l'accessibilité à tous.
- Permettre la découverte et la redécouverte du jeu.
- Être dans une démarche de développement durable.

La ludothèque est ouverte 25 heures hebdomadaires du mardi au samedi sur 49 semaines, auxquelles s'ajoutent les Party Ludo mensuelles.

Les réalisations 2021

- Pendant l'année 2021, le public a été très majoritairement accueilli sur rendez-vous du fait de la situation sanitaire, ce qui a eu un fort impact sur la fréquentation. 1 777 passages sont enregistrés (à titre indicatif, hors crise sanitaire : 4 696 passages en 2019). Les semaines sont totalement hétérogènes : de 6 passages dans une semaine, lorsqu'il faut prendre un rendez-vous, à 124 passages, lorsqu'il n'en faut pas.
- Sur les 11 évènements prévus, appelés « Party Ludo », seuls 4 ont eu lieu. Du fait des restrictions sanitaires et des jauges appliquées, toutes les personnes qui le souhaitaient n'ont pu être accueillies.
- Sur les 11 interventions prévues à la résidence autonomie Le Donjon à La Haye, seules 3 ont eu lieu.
- L'évènement interservices tel que la Party Ludo « Aux portes de la technologie » avec l'EPN n'a pu avoir lieu mais 2 actions pour les seniors avec le service Politique seniors dans le cadre du Plan Local Autonomie ont pu être mises en place.
- Les groupes scolaires se sont rendus 5 fois à la ludothèque pour le collège de Périers et 4 fois pour des classes de maternelle (Le Plessis Lastelle, Marchésieux et Périers).

Les perspectives 2022

- N'ayant pu être atteints du fait de la crise sanitaire, certains objectifs de 2021 sont reconduits pour l'année 2022.
- Réflexion sur des solutions pour faire face à la fréquentation de plus en plus importante si l'activité retrouve son rythme après la crise sanitaire.
- Accompagnement des bibliothèques dans la réflexion et la définition de la place du jeu en bibliothèque.
- Poursuite de la mise en place d'actions interservices (service tourisme, EPN, service enfance-jeunesse-parentalité, etc.).

Chiffres clefs

Nombre d'abonnements stable :



109 abonnements dont 86 familles et 23 structures (112 abonnements en 2020)



1 181 heures d'ouverture sur 1 269 prévues, dues aux heures de couvre-feu et des Party Ludo annulées.

Les missions

La lecture publique est l'ensemble des actions menées autour de la culture de l'écrit en général. Dans ce domaine, la Communauté de Communes intervient à plusieurs niveaux. Cela se traduit par la mise en place d'animations, visant à renforcer les actions portées par les bibliothèques municipales et associatives du territoire, d'une part, et la coordination du groupe de coopération des bibliothèques, d'autre part.

Objectifs des animations en bibliothèque :

- Dynamiser la lecture publique.
- Favoriser le plaisir de lire et d'apprendre.

Objectifs du groupe de coopération des bibliothèques :

- Mutualiser les moyens pour la mise en place d'actions collectives et fédératrices.
- Favoriser les échanges de savoirs et de compétences.
- Rompre l'isolement des bibliothèques.

Les réalisations 2021

Animations en bibliothèque :

● Qu'elles soient en direction du jeune public, dans le cadre du Relais Petite Enfance ou des familles, 28 animations en bibliothèque étaient programmées en 2021. En raison du contexte sanitaire, seulement 20 ont eu lieu.

● Afin de rester en lien avec le public, 4 podcasts ont été enregistrés par les bibliothécaires et animatrices. Diffusés sur la chaîne YouTube de la Communauté de Communes, ils comptabilisent plus de 146 écoutes.

● 9 séances de "Bébé signe" (initiation à la langue des signes) et la création d'un livret d'accompagnement à l'usage des signes avec les tout-petits ont été proposées aux assistants maternels.

Animations à la résidence autonomie le Donjon :

● Dans le cadre de la politique seniors, 13 animations ont eu lieu cette année au lieu des 11 prévues. Du fait de la situation sanitaire, de nombreux temps de jeux ont été annulés car la manipulation des pièces ne permettait pas le respect des gestes barrières. En accord avec la direction, des lectures supplémentaires ont donc été proposées.

Groupe de coopération des bibliothèques :

● Les bestioles font leur cinéma :

- 38 événements proposés par 7 bibliothèques du territoire (Bretteville-sur-Ay, Créances, Lessay, Marchésieux, Millières, Périers et La Haye) :
 - 3 expositions
 - 5 ateliers numériques dont 2 animés par un artiste
 - 3 interventions
 - une projection cinéma
 - un spectacle
 - 25 animations proposés par les bibliothécaires.

● Sur ces 38 événements, 16 ont accueillis du public n'étant jamais entré dans la structure : de nouveaux publics pour les bibliothèques.

● Fréquentation : 450 spectateurs, visiteurs et participants aux animations.

● Coût du projet (hors charges de personnel) : 1 590,31 €.

Les perspectives 2022

● Accompagner les bibliothèques dans la réflexion et la définition de la place du jeu en bibliothèque.

● Poursuivre et développer la mise en place des actions menées (interventions au Donjon, ateliers pour les 0-3 ans, Méli mes mots, etc.).

● Déployer les ateliers "Bébé signe" via les RPE communautaires.

● Dans le cadre du groupe de coopération des bibliothèques, mettre en place un projet mêlant diverses pratiques culturelles visant à capter un plus large public.

Dispositif Villes en Scène

Les missions

Depuis plus de 20 ans, le Conseil Départemental de la Manche propose aux territoires manchois le dispositif Villes en Scène pour que la culture soit partagée par tous. Partenaire de cette opération de diffusion de spectacles en milieu rural, la Communauté de Communes organise 6 à 7 spectacles par saison. Ce dispositif sur le territoire est mis en place avec la collaboration des communes qui, grâce à la mise à disposition de leur salle, sont des maillons indispensables.

Les réalisations 2021

- Sur les 6 spectacles « tout public » programmés, seul un a eu lieu en octobre. 227 spectateurs étaient présents. Deux spectacles ont été annulés et trois sont reportés en 2022.
- Bien qu'un spectacle pour les scolaires soit proposé chaque saison, aucun n'a eu lieu en 2021 (celui de la saison 2020/2021 a eu lieu en 2020, et celui de 2021/2022 aura lieu en 2022).
- La Communauté de Communes, en collaboration avec le Conseil Départemental, a décidé de soutenir financièrement les deux compagnies qui ont dû annuler leur spectacle. Le reste à charge de ces indemnités pour la Communauté de Communes s'élève à 615 €.

Les perspectives 2022

- Poursuivre la mise en place des spectacles sur le territoire.
- Proposer au minimum un spectacle sur chaque ancien territoire communautaire.
- Organiser un spectacle destiné aux scolaires.
- Tenter de proposer des spectacles accessibles à l'ensemble des habitants du territoire (choix des esthétiques, spectacles le week-end, le mardi soir, etc.).

Zoom sur le seul spectacle tout public de 2021

Lundi 4 octobre 2021 s'est tenu à l'espace culturel de Lessay le spectacle « Fourth Moon ». Ce concert de musique folk écossaise a accueilli près de 230 spectateurs enchantés de retrouver les salles de spectacle malgré les mesures sanitaires en vigueur (pass sanitaire et port du masque).



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Conventions et prestations culturelles

Les missions

Convention avec l'école de musique de La Haye :

Dans le cadre de ses compétences culturelles, la Communauté de Communes a signé une convention avec l'école de musique associative communautaire. En tant qu'établissement d'enseignement artistique, l'école de musique située à La Haye est inscrite dans le SDEPEA 2020-2025 (Schéma Départemental de l'Enseignement, des Pratiques et de l'Éducation Artistiques pour la période 2020-2025). À ce titre, elle est subventionnée par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.

Prestation de services avec la compagnie Le Théâtre en Partance :

Depuis septembre 2020, la convention mise en place avec la compagnie Le Théâtre en Partance est devenue un contrat de prestation de services d'une durée correspondant à une année scolaire, soit de septembre 2020 à juillet 2021.

Les moyens et les objectifs restent les mêmes, soit :

- 150 heures d'intervention en milieu scolaire et 5 représentations de deux créations différentes.
- Lutter contre l'illettrisme à travers la pratique du théâtre.
- Découvrir une activité culturelle dans sa globalité.

Les réalisations 2021

Avec l'école de musique :

- L'école de musique a fermé ses portes de janvier à juillet 2021. Elle a rouvert en septembre 2021.
- Tous les professeurs de l'école ont bénéficié du chômage partiel pendant la période de fermeture.
- Malgré la perte de quelques élèves, notamment suite à l'obligation du pass sanitaire, les effectifs restent stables.
- L'école de musique est devenue lauréate d'un appel à projet "Le travail avec le milieu scolaire et l'action culturelle sur le territoire" lancé par le Conseil Départemental. À ce titre, les enfants de l'école Le Chat Perché de La Haye et de l'école Les 3 bruyères de Lessay, bénéficient de cours de musique depuis décembre 2021. Ce projet prendra fin au printemps 2022 avec un concert.

Avec Le Théâtre en Partance :

- Cette action se déroulant sur le temps scolaire fonctionne en année scolaire.
- Au cours de l'année 2020/2021, les 150 heures d'intervention prévues ont eu lieu au sein de 13 écoles du territoire. Leur répartition a été revue du fait des confinements et de la modification de mise en place des spectacles.
- Deux créations (une de petite forme et une plus importante) étaient programmées sur 5 représentations. Afin de s'adapter au contexte sanitaire, 9 représentations de trois créations de petites formes ont été mises en place directement au sein des écoles.

Les perspectives 2022

Avec l'école de musique :

- Mise en place du projet « Percussions » avec l'école Le Chat Perché de La Haye et l'école Les 3 Bruyères de Lessay.
- Informer l'ensemble des écoles du territoire communautaire des projets possibles avec l'école de musique.

Avec Le Théâtre en Partance :

- Reconduire cette convention qui prendra fin en juillet 2021.
- Mettre en place ce projet dans sa globalité si la situation sanitaire le permet.
- Permettre aux écoles qui le souhaitent de mettre en place un lever de rideau avant les représentations de la compagnie.

Chiffres clefs



Montant de la subvention pour l'école de musique :
39 000 €



Montant de la prestation de services :
15 000 €

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Plan Local Autonomie (PLA)

Les missions

Le Plan Local Autonomie (PLA) est issu d'une expérimentation menée en concertation avec le conseil départemental de la Manche et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. Ce programme d'actions qui visait à favoriser le bien vieillir sur le territoire, ainsi qu'à préserver l'autonomie et le maintien à domicile des seniors, a permis de construire une véritable politique communautaire en faveur des habitants de plus de 60 ans.

Cette politique s'articule aujourd'hui autour de huit thématiques validées par la commission « Cohésion sociale et seniors ». Deux agents sont en charge de sa mise en œuvre :

- Une Référente Prévention Seniors qui a pour mission d'informer et d'accompagner les personnes en perte d'autonomie ainsi que leur famille, afin de leur apporter une réponse individualisée.
- Une coordinatrice et animatrice de la vie sociale des seniors qui a pour mission la mise en place d'actions en lien avec les huit thématiques évoquées précédemment et ce, de façon partenariale avec les acteurs du bien vieillir, présents sur le territoire.

Les réalisations 2021

Suivis de la Référente Prévention Seniors :

- 320 contacts reçus en 2021 de personnes âgées en moyenne de 83,5 ans. Parmi elles, 60 % sont dépendantes (GIR entre 1 et 3).
- Demandes les plus fréquentes : recherche d'hébergement en établissement médico-social, accompagnement individuel pour un maintien au domicile, information sur les aides pour les aidants. Parmi ces accompagnements, 50 % des demandes initiales ont nécessité un entretien individualisé et ceux-ci ont eu lieu à 58 % au domicile des personnes âgées.

Vaccination des plus fragiles :

- 670 personnes de plus de 70 ans ou fragiles ont été vaccinées dès le mois d'avril. 866 personnes ont été contactées pour une proposition de rendez-vous à La Haye ou Créances et 24 mairies se sont mobilisées pour recenser les personnes fragiles volontaires à la vaccination.
- Création de deux centres éphémères :
 - Pôle santé de La Haye avec les professionnels du pôle santé et la mairie de La Haye.
 - Salle intergénérationnelle de Créances avec le SDIS et la mairie de Créances.
- Coordination pour la mise en place de ces centres assurée par le service Politique seniors. La centralisation des informations recueillies auprès des mairies a permis la création d'un fichier de personnes fragiles à contacter et l'organisation d'une cellule d'appels (avec 13 agents) pour remplir et optimiser les plannings de vaccination.

Guide seniors :

- 198 associations recensées et contactées (143 présentes dans le guide). 550 guides édités et distribués lors des forums associatifs et d'événements seniors (journées mobilité, semaine bleue...).
- Création d'un groupe de travail animé par les services Communication et Politique seniors pour mener à bien ce travail. L'impression et les photographies ont coûté 3 543 €. Une subvention de 10 100 € de la Conférence des financeurs a permis de financer ces dépenses ainsi que le temps passé par la coordinatrice seniors.

Les perspectives 2022

- Candidature au fonds d'appui pour des territoires innovants seniors en lien avec le Réseau Franco-phone Villes Amies des Aînés auquel la Communauté de Communes adhère depuis 2021.
- Mise en place d'ateliers Vie Sociale et accompagnements de seniors isolés.
- Finalisation du trombinoscope des élus référents des seniors.
- Réflexion autour d'un projet de minibus partagé adapté aux personnes à mobilité réduite en lien avec la plateforme de mobilité.
- Projet de conciergerie itinérante : des propositions de modèles économiques seront présentées par « Terre d'avance » et M. Longueval courant 2022. Les éléments de réflexion seront alors de poursuivre la réflexion et l'organisation d'un tel service.

Assusé de réception en préfecture
030-20006903 P-20220707 RAPAC11VCC00M215A
Date de télétransmission : 13/07/2022
Tribunal de la Côte-Ouest, Créances, 2022

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Les missions

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, créé le 1^{er} janvier 2018, a pour compétence unique la gestion de trois établissements pour personnes âgées :

- l'EHPAD La Haye-Montsenelle
- l'EHPAD Créances-Lessay
- la résidence autonomie le Donjon à La Haye.

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté de Communes a modifié l'intérêt communautaire relatif à la gestion des établissements pour personnes âgées. En effet, l'EHPAD de Périers ayant repris le bail à construction à son nom en 2020 et ayant décidé de reprendre la gestion de la résidence, le département de la Manche a donc procédé au transfert de l'autorisation de gestion du CIAS vers l'EHPAD de Périers. La résidence autonomie ne fait donc plus partie des établissements gérés par le CIAS.

Les réalisations 2021

CIAS :

- Un directeur a été nommé à la tête du CIAS le 6 janvier 2020. Cependant, celui-ci a été placé en arrêt maladie du 15 avril 2020 au 21 novembre 2021. Pendant cette période, la direction a été assurée, ponctuellement dans un premier temps, par la Directrice adjointe de la Communauté de Communes. La gestion des assemblées, le suivi des ressources humaines et la comptabilité ont ensuite été repris par l'assistante Ressources Humaines et les directrices d'EHPAD.
- La Communauté de Communes a versé en 2021 une subvention d'équilibre de 100 000 € au budget principal du CIAS et de 32 000 € au budget annexe de la résidence autonomie.

EHPAD La Haye-Montsenelle :

- Opération de rénovation, de mise en conformité et d'extension de l'EHPAD de Montsenelle (avec ouverture d'une unité Alzheimer) : lancement d'un concours architectural et désignation d'un maître d'œuvre (l'Atelier des Loges à Rennes).

EHPAD Créances-Lessay :

- Achèvement des travaux de rénovation et extension de l'EHPAD Créances-Lessay (réfection de l'étanchéité des toitures des deux sites et agrandissement de la salle de restauration du site de Créances), sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de Communes.

Les perspectives 2022

- Reprise de la gestion de la résidence autonomie par l'EHPAD de Périers le 1er janvier 2022.



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Espaces Publics Numériques (EPN)

Les missions

Un Espace Public Numérique est un endroit convivial, équipé de matériel informatique mis à la disposition des usagers originaires du territoire ou non. C'est un lieu ouvert à tous, petits et grands, débutants ou confirmés. Les usagers sont accueillis sur des temps libres ou dans le cadre d'ateliers d'initiation.

La Communauté de Communes gère directement les EPN à La Haye et à Périers. Celui de Lessay est financé en partie par la collectivité mais est géré par la Maison du Pays de Lessay.

Les réalisations 2021

Espace Public Numérique à La Haye :

- Après une année 2020 impactée par la situation sanitaire, l'année 2021 a vu le retour d'anciens adhérents sortant enfin de leur confinement et l'arrivée de nouveaux ayant surtout besoin d'autonomie pour leurs démarches administratives.
- Il y a eu 1 155 passages en 2021 (742 en 2020) :
 - 55 % plus de 60 ans.
 - 28 % de 25 à 60 ans.
 - 17 % moins de 25 ans.

Espace Public Numérique à Périers :

- Une légère reprise a été constatée à l'EPN de Périers avec 582 passages pour l'année 2021 (505 en 2020) :
 - 56 % plus de 60 ans.
 - 15 % de 25 à 60 ans.
 - 29 % moins de 25 ans.

Projets effectués en 2021 :

- EPN itinérant pour apporter une aide à la déclaration de revenu en ligne (16 habitants reçus dans 9 communes).
- Participation au projet « Pass numérique » élaboré conjointement par le département de la Manche et divers partenaires (CPAM, MSA, CAF, Pôle emploi...) qui doit permettre aux personnes éloignées du numérique d'y accéder au sein des EPN de la Communauté de Communes (6 personnes formées).
- Lancement du Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN) : cette stratégie vise à développer de nouveaux services, enrichir les services existants et faciliter l'innovation et le partage des bonnes pratiques numériques sur la période 2021-2024.

Les perspectives 2022

- Renouvellement de l'EPN itinérant, sur l'ensemble du territoire, permettant aux habitants d'effectuer leur déclaration de revenu en ligne avec l'aide des médiateurs numériques.
- Poursuite de la participation au projet « Pass numérique ».
- Modification des horaires d'ouvertures de l'EPN de Périers avec augmentation du temps de travail du médiateur numérique (de 24 heures à 35 heures hebdomadaires).
- Mise en place d'ateliers numériques à destination des jeunes du territoire en partenariat avec l'Espace Jeunes de Périers (ateliers vidéo, drones, fabrication d'une borne arcade...).



© T. HOUVEL - EPN de Périers

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Les missions

Les France Services sont des lieux où les habitants peuvent trouver de l'information et procéder aux démarches administratives du quotidien au plus près de chez eux, en bénéficiant d'un accompagnement individualisé assuré par des conseillers spécialement formés à cet effet.

Neuf partenaires nationaux ont intégré le dispositif : CPAM, CAF, MSA, CARSAT, Pôle Emploi, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, DGFIP et La Poste.

La Communauté de Communes assure la gestion en régie des France Services à La Haye et Périers. Elle a délégué la gestion de la France Services de Lessay à la Maison du Pays. La Communauté de Communes bénéficie d'un financement forfaitaire de 30 000 € par France Services.

Les réalisations 2021

- Labellisation des France Services de Périers et La Haye au 1^{er} janvier 2021.
Inauguration officielle de l'espace France Services de Périers le 19 avril 2021.
- Communication locale :
 - Pose de la signalétique sur les bâtiments.
 - Édition d'un dépliant présentant les 3 France Services.
 - Page dédiée sur le site internet de la Communauté de Communes.
 - Pages dédiées dans le bulletin communautaire "Vue d'ensemble" du 2^{ème} semestre 2021.
- Information spécifique donnée aux secrétaires de mairie dans le cadre de deux réunions organisées en visioconférence les 3 et 4 mai 2021 et visite des espaces France Services les 28 septembre et 4 octobre 2021.
- Participation aux journées Portes Ouvertes du 11 au 16 octobre 2021 : un programme d'animations variées avait été proposé. Cependant, le bilan s'est révélé décevant : 10 personnes à Lessay, 7 à La Haye, aucune à Périers. Cependant, cela a permis de conforter le travail en réseau des conseillères des 3 France Services et de communiquer sur le dispositif.
- Premier comité de pilotage d'arrondissement le 3 décembre 2021 à la mairie de Coutances, sous la présidence de la Sous-Préfète et des 5 France Services de l'arrondissement.

Les perspectives 2022

- Mise à jour des outils pratiques .
- Participation aux journées Portes Ouvertes 2022.
- Refonte du questionnaire de satisfaction.
- Organisation d'un temps de rencontre une fois par trimestre entre les conseillères des 3 espaces France Services pour échanger sur leur pratique professionnelle, les difficultés rencontrées, les projets en cours et à venir.
- Organisation d'une journée annuelle d'échanges et d'information sur l'accès aux droits en mai 2022 en présence des acteurs locaux.
- Création d'un outil pratique à destination des habitants pour leur permettre de trouver de l'information sur les droits auxquels ils peuvent prétendre, l'objectif étant également d'identifier les espaces France Services comme lieux ressources de proximité et d'accompagnement.

Chiffres clefs



12 501 demandes sur les 3 France Services en 2021

soit 48,45 par jour en moyenne



1 215 rendez-vous partenaires



417 demandes d'accès à un poste informatique en libre-service

Transports scolaires

Les missions

La Communauté de Communes est organisatrice secondaire du transport scolaire. Elle assure ainsi la gestion des accompagnatrices scolaires pour les élèves en maternelle. Seize accompagnatrices assurent la sécurité des élèves dans les bus scolaires, représentant en moyenne, une durée hebdomadaire de travail de 6 h 34 par accompagnatrice. Depuis la rentrée scolaire 2019, la Communauté de Communes prend en charge 50 % du coût d'inscription des enfants scolarisés en primaire, ce qui représente pour l'année 2021 un coût de 7 125 €.

Enfin, la Communauté de Communes dispose de la compétence « gestion du transport des élèves des écoles primaires sur le temps scolaire » et prend ainsi en charge les déplacements des élèves vers les piscines, les équipements ou les actions communautaires et vers les cinémas du territoire. Ces déplacements ont été organisés dans le cadre d'un marché passé avec les sociétés : Collas Voyages, Normandie Voyages et Laurent. Ces marchés englobent l'ensemble des déplacements effectués par les écoles sur le temps scolaire mais également ceux organisés par les Accueils Collectifs de Mineurs, le service des Sports et le service culturel.

Les réalisations 2021

- 222 transports réalisés à la demande des écoles vers des équipements entrant dans le périmètre de la compétence. Les commandes de transports scolaires n'ont pas été nombreuses cette année du fait des fermetures des équipements sportifs et culturels suite à la pandémie de COVID-19 (451 transports réalisés en 2019 et 191 en 2020).
- Le marché arrivant à échéance le 31 août 2021, un nouvel appel d'offres a été lancé le 21 mai 2021 pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022. Les lots 1, 3, 4 et 5 ont été attribués aux transports Collas Voyages et les lots 2, 6 et 7 aux transports Laurent.

Les perspectives 2022

- Marché transport sur le temps scolaire : possibilité de renouvellement une fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Chiffres clefs



Répartition des trajets par destination

- 60 trajets vers la piscine à Coutances
- 36 trajets vers la piscine à Saint-Sauveur-le-Vicomte
- 34 trajets vers la piscine à Carentan
- 29 trajets vers le cinéma à Pirou
- 18 trajets vers la salle sportive à Créances
- 12 trajets vers le gymnase à Lessay
- 12 trajets vers le cinéma à La Haye
- 8 trajets vers la piscine à Graignes
- 7 trajets vers le Golf de Saint Martin d'Aubigny
- 4 trajets vers la ludothèque à Périers
- 2 trajets vers le gymnase à Périers



Coût pour la Communauté de Communes des transports sur le temps scolaire

Pôle de La Haye : 8 327 €

Pôle de Lessay : 9 992 €

Pôle de Périers : 9 992 €



Répartition des trajets par école

- 30 trajets pour Périers Publiques
- 28 trajets pour Notre-Dame Créances
- 24 trajets pour le RPI Marchésieux - Feugères - Saint-Martin-d'Aubigny
- 23 trajets pour 1.2.3 Soleil Créances
- 23 trajets pour le RPI Gorges - Le Plessis Lastelle
- 23 trajets pour Vesly
- 20 trajets pour Le Chat Perché La Haye
- 19 trajets pour Lessay
- 14 trajets pour Bolleville
- 10 trajets pour Pirou
- 4 trajets pour Sainte-Marie La Haye
- 2 trajets pour Saint-Germain-sur-Ay
- 2 trajets pour Montsenelle

Accusé de réception en préfecture
N° 200167031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS)

Les missions

Les Communautés de Communes Côte Ouest Centre Manche et Baie du Cotentin ont été repérées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'échelle départementale pour expérimenter un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). Le RTPS servira de cadre réglementaire pour déployer un programme d'actions contribuant à améliorer le parcours de santé de la population.

Les réalisations 2021

- Délibération du 23 septembre 2021 : prise de la compétence « prévention et promotion de la santé via des dispositifs Réseau Territorial de Santé et Contrat Local de Santé ».
- Recrutement par la Communauté de Communes Baie du Cotentin d'une coordinatrice qui sera chargée de mettre en œuvre le dispositif RTPS sur les territoires des Communautés de Communes Côte Ouest Centre Manche et de la Baie du Cotentin.
- Septembre 2021 à janvier 2022 : réalisation d'un prédiagnostic (analyse de données statistiques, rencontres avec les partenaires locaux).

Les perspectives 2022

- Réalisation du diagnostic de territoire.
- Enquête à destination des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social afin de définir, au regard des problématiques identifiées, les enjeux prioritaires en terme de prévention et promotion de la santé.
- Enquête auprès de la population pour évaluer l'état de santé des habitants et connaître les besoins.
- Élaboration du programme d'actions.
- Constitution d'un comité technique et d'un comité de pilotage.

Chiffres clefs

Dans une conception globale de la santé, 40% de l'état de santé des individus est induit par ses comportements, individuels ou collectifs. (Dever, 1976)



LES QUATRE FACTEURS DE L'ÉTAT DE SANTÉ

40%
Ceux liés aux comportements individuels et collectifs (alcool, tabac, nutrition, mobilité, activité physique, loisirs...), aux modes de vie

30%
Ceux liés à la génétique humaine (génétique, physiologie, vieillissement)

20%
Ceux liés à l'environnement physique (écologie, logement, salubrité, expositions professionnelles...) mais aussi psychologique, social, culturel dans lequel l'individu ou le groupe évolue

10%
Ceux plus souvent mis en avant associés aux dispositifs de santé au sens large (de la prévention à la réhabilitation en passant par les soins curatifs)

Pôles de santé

Les missions

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a la compétence « gestion des Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires de La Haye et Lessay et de la maison médicale de Périers ». À ce titre, elle assure la maintenance technique des bâtiments et prend en charge les travaux de construction, d'agrandissement et d'aménagement. Elle est l'interlocutrice des professionnels de santé qui exercent au sein des pôles et des candidats à l'installation.

Les réalisations 2021

PSLA de La Haye :

- Réception en septembre 2021 des travaux d'agrandissement du PSLA de La Haye : aménagement de deux bureaux supplémentaires dans la partie dédiée aux médecins (pour l'infirmière Asalé et l'infirmière coordinatrice) et construction d'une unité dentaire (4 bureaux de consultation et un cabinet d'implantologie).
- Installation du Dr Launay-Messier et d'un étudiant en 6^{ème} année, départ du Dr Houdas
- Arrivée d'une assistante médicale rattachée au Dr Méhault.

PSLA de Lessay :

- Arrivée d'une assistante médicale rattachée au Dr Sandler.
- Départ d'une infirmière et arrivée de deux nouveaux infirmiers.

Maison médicale de Périers :

- Accueil du Dr Médina-Diaz (par le biais d'un cabinet de recrutement mandaté par la commune de Périers).

Les perspectives 2022

- Harmoniser les modes de fonctionnement entre les pôles de santé.
- S'appuyer sur les dynamiques locales pour développer les relations partenariales entre les pôles de santé : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur le Centre Manche et Incitation à une Prise en Charge Partagée (IPEP).

Zoom sur la campagne de vaccination contre la COVID-19

La Communauté de Communes a organisé en 2021 une campagne de vaccination contre la COVID-19 :

- Organisation de deux centres de vaccination éphémères en avril et mai 2021 au PSLA de La Haye et à la salle communale de Créances.
- 866 personnes âgées de plus de 70 ans ont été contactées par les services de la Communauté de Communes pour se voir proposer un rendez-vous.
- 13 agents communautaires ont été mobilisés pour contacter les personnes par téléphone.
- 670 personnes de plus de 70 ans ont été vaccinées dans ces 2 centres de vaccination.



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Les missions

Le rôle du service est d'organiser et mettre en œuvre la politique sportive définie par les élus.

Les objectifs sont :

- l'organisation d'animations et événements sportifs,
- la planification de l'utilisation des équipements sportifs,
- la gestion des activités de la base de char à voile,
- l'organisation des Forums des associations,
- l'accessibilité des pratiques via le dispositif « Va'Partout »,
- la participation à l'élaboration des projets de construction en matière d'équipements sportifs.

Le service est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires pour tous les sujets d'ordre sportif, des associations sportives et notamment le gestionnaire du Golf Centre Manche à Saint-Martin d'Aubigny.

Impact de la Covid-19 sur le fonctionnement du service :

Du 16 janvier au 16 mai, les équipements sportifs couverts étaient fermés. Toutes les animations sportives en salle ont été suspendues. Les éducateurs sportifs se sont retrouvés en service réduit et se sont vus confier d'autres missions (et notamment la participation à une cellule d'appel pour la prise de rendez-vous dans le cadre de la campagne de vaccination des plus fragiles). Pendant cette période, la pratique sportive était autorisée uniquement en plein air et pour les activités sportives de type individuel.

Fin mars, de nouvelles annonces gouvernementales sont venues perturber l'organisation du service : les écoles ont été fermées pendant deux semaines et les vacances scolaires ont été avancées. Les éducateurs sportifs ont dû s'adapter très rapidement sur ce changement de planning et notamment sur l'organisation des activités Sports Vacances.

Fin avril, les interventions des éducateurs au sein des EHPAD ont pu reprendre.

Le 17 mai, la reprise des activités sportives dans les équipements sportifs couverts est autorisée pour les mineurs. À partir de cette date, les éducateurs retrouvent un emploi du temps « normal ».

Base de char à voile

Les missions

- Animer et encadrer les activités nautiques (char à voile, kayak, paddle et longe-côte) avec la mise à disposition du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'école de char à voile.
- Administrer et gérer la base de char à voile.
- Développer et promouvoir l'activité char à voile, notamment en effectuant les démarches commerciales et de prospection pour la promotion de la base de char à voile (grand public, groupes, scolaires, etc.).

Ces missions sont confiées à un responsable/moniteur.

La base propose toute l'année du char à voile avec des séances et des stages, de l'initiation au perfectionnement, en passant par la balade. En parallèle, la base propose des ateliers girouette et cerf-volant pour les groupes de jeunes ou de centres de loisirs.

Les réalisations 2021

- Acquisition de matériels : achat de 12 chars à voile.
- Rénovation des locaux : isolation des murs et plafonds et pose d'un parquet.
- Remplacement de la signalétique en façade et du totem.
- Présence de personnels supplémentaires pendant l'été : un second éducateur sportif, un agent d'accueil (contrat de 24 h par semaine) et un agent pour l'entretien des locaux.

Les perspectives 2022

- Continuer à accueillir les clients dans de bonnes conditions, et notamment en renforçant l'équipe pendant la haute saison.
- Acquérir de nouvelles voiles dites "tempête", qui permettraient de pratiquer même lorsque le vent est supérieur à 50 km/h. Cela permettrait de réduire le nombre d'annulations.
- Organiser une journée d'animation spécifique pour faire connaître la base et proposer les autres activités (kayak, paddle et marche aquatique).

Chiffres clefs



Fréquentation :

Très bonne fréquentation : 3 221 personnes dont 1 693 sur la période juillet-août

Participation des scolaires impactée par la COVID-19 avec beaucoup d'annulations pendant le printemps : 218 enfants soit 37 % des annulations

Les protocoles sanitaires contraignants ont freiné la venue des établissements scolaires.



Répartition par type de publics :

Particuliers : 59 %

Groupes scolaires du territoire communautaire : 24 %

Stages individuel (en 4 séances) : 8 %

Groupes de jeunes avec les services de la Communauté de Communes : 4 %

Groupes d'adultes : 2 %

Groupes de jeunes (accueils de loisirs, colonies de vacances...) : 2 %

Groupes scolaires hors du territoire communautaire : 1 %

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Activités sportives

Les missions

La Communauté de Communes met en place des animations sportives pour les jeunes du territoire. À ce titre, trois éducateurs sportifs sont missionnés pour assurer la gestion et l'encadrement des activités sportives sur le pôle de La Haye. Ces activités sont ouvertes à tous les enfants du territoire communautaire :

- Sports Vacances : activités sportives proposées à chaque période de vacances scolaires pour les 8-16 ans.
- Sorties Ados Club : sorties organisées en concertation avec les jeunes de 12 à 17 ans. Une sortie a lieu à chaque période de vacances scolaires.
- Éveil sportif : activités sportives proposées aux enfants de 4 à 9 ans, une fois par semaine, de septembre à juin.

Les réalisations 2021

Sports Vacances :

- Nouveauté avec une ouverture pendant les 2 semaines à l'occasion des vacances d'hiver et de printemps.
- La COVID-19 a imposé une organisation uniquement en plein air et des activités de type individuel aux vacances d'hiver et de printemps.

Ados Club :

- Nouveauté avec l'organisation de sorties communes avec les Espaces Jeunes de Lessay et Périers

Éveil sportif :

- Depuis le mois de septembre, mise en place d'un 2^{ème} créneau le mercredi matin pour les enfants de 6 à 9 ans.
- Les séances ont été suspendues du 16 janvier au 13 mars. Les séances ont pu reprendre, dans un premier temps, uniquement en plein air à partir du 15 mars, puis en salle à partir du 17 mai.

Les perspectives 2022

Sports Vacances :


- Maintenir les activités pendant 2 semaines pour chaque période de petites vacances scolaires (sauf pendant les vacances d'hiver).
- Maintenir l'ouverture pendant le mois de juillet pour les vacances d'été (environ 4 semaines).
- Proposer de nouvelles activités.


Éveil sportif :

- Développer les ateliers d'Éveil Sportif sur le pôle de Périers.

Chiffres clefs


Sports Vacances :

 Participation : 172 enfants (148 en 2020)


 Organisation : 30 activités

Sorties Ados Club :

 Participation : 76 enfants (42 en 2020)

 Organisation : 6 sorties

Éveil sportif :

 Participation : 47 enfants (37 en 2020/2021)

 Organisation : 5 cycles d'activités



Sortie Ados Club - été 2021



Accusé de réception en préfecture
050 0000633 - M2021-00004
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Golf Centre Manche

Les missions

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire », assure la gestion du Golf Centre Manche situé à Saint-Martin d'Aubigny. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la société Eco Golf Centre Manche, dans le cadre d'un contrat de concession de service public, assure la gestion et l'exploitation du Golf Centre Manche.

Les réalisations 2021

- Organisation de nombreuses initiations auprès de groupes (professionnelles, écoles et particuliers).
- Organisation d'une quarantaine de compétitions.
- Organisation de plusieurs rencontres amicales entre les équipes des clubs de la Manche.
- Organisation de démonstrations avec de grandes marques de matériel de golf.
- L'école de golf regroupe 33 enfants.
- COVID-19 : pendant la période de déplacement limité, on a constaté une hausse significative de la vente des green-fees. Après la levée des limites, la grande partie des joueurs ont repris leurs abonnements. Depuis le début de la crise sanitaire, les adeptes du golf sont de plus en plus nombreux.

Les perspectives 2022

- Consolider l'ensemble des actions engagées en 2020.
- Augmenter le nombre de pratiquants.
- Organiser plus de 60 compétitions dont une manche du championnat du monde amateurs, le Pro AM et les 24 heures du golf.

Chiffres clefs



234 719 € HT de Chiffre d'Affaires annuel



183 abonnés (194 en 2020)



1 555 green-fees vendus (1 911 en 2020)

© P. FAUVEL - Golf Centre Manche



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Relations avec les associations

Forums des associations

Les missions

La Communauté de Communes organise les forums des associations début septembre. Le but est de promouvoir les activités organisées par les associations locales. Celles-ci se réunissent et présentent leurs activités au public.

Les réalisations 2021

- Le forum a eu lieu sur les trois pôles de proximité :
 - Pôle de Lessay : le vendredi 3 septembre de 16 h 30 à 19 h.
 - Pôle de la Haye : le samedi 4 septembre de 10 h à 13 h.
 - Pôle de Périers : le samedi 4 septembre de 10 h à 13 h.
- La coordination générale était assurée par le service des Sports. Pour chaque pôle, des agents sont en charge de l'organisation logistique.
- Nouveauté pour les sites :
 - Pôle de Lessay : salle Saint Cloud.
 - Pôle de Périers : salle Nelson Mandela.

Les perspectives 2022

- Organisation des forums au cours du week-end du 2 et 3 septembre 2022.

Chiffres clefs



Participation :

- 69 associations différentes :
 - > 29 associations à La Haye
 - > 30 associations à Lessay
 - > 28 associations à Périers

4 associations présentes sur les 3 sites



Satisfaction des associations :

97 % satisfaites du lieu, de la date et de l'horaire

94 % satisfaites de la communication et de l'organisation

95 % souhaitent renouveler leur participation



Forum des associations à Lessay

Forum des associations à La Haye



Forum des associations à Périers

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Dispositif Va'Partout

Les missions

Dans le cadre de sa politique d'accès aux activités sportives et culturelles, la Communauté de Communes propose le dispositif Va'Partout. Il s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans, habitant sur le territoire communautaire et scolarisés en maternelle, élémentaire, CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) ou en IME (Institut Médico-Éducatif).

Pour 5 €, l'enfant obtient 6 coupons offrant des réductions d'une valeur de 48 € au total :

- 4 coupons pour une valeur de 40 € pour une pratique sportive ou artistique sur le territoire.
- un coupon pour un spectacle de Villes en Scène.
- un coupon de réduction de 4 € pour les Cinémas de Pirou ou de La Haye.

Les réalisations 2021

- Reconduction du dispositif Va'Partout à l'ensemble du territoire.
- 36 associations sportives et culturelles ont adhéré au dispositif.
- La COVID-19 ayant entraîné la fermeture des cinémas et des salles de spectacles, les coupons Villes en Scène et cinéma ont été peu ou pas utilisés. La durée de validité de ces coupons a donc été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 (au lieu du 31 août 2021).

Les perspectives 2022

- La Communauté de Communes souhaite maintenir ce dispositif.

Chiffres clefs



Adhésions au dispositif :
511 enfants



Utilisation des coupons :
424 enfants

Utilisation par type de coupons :



> Sport et culture : **99** %



> Cinéma : **10** %



> Spectacles Villes en scène : **0** %



050-200067031-20220707-RAPACTIVCCCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Soutien aux associations

Les missions

La Communauté de Communes intervient en soutien aux associations du territoire à travers deux de ses compétences facultatives :

- mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.
- soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale.

Les réalisations 2021

Versement de subventions aux associations :

● L'attribution de subventions aux associations se fait conformément à un règlement qui a été adopté en 2018 :

- Dans une logique de proximité et d'efficacité, l'ensemble des demandes de subvention de fonctionnement des associations sportives et culturelles est orienté vers les communes.
- La Communauté de Communes peut quant à elle accorder une subvention exceptionnelle aux associations pour financer une manifestation ponctuelle, n'ayant pas un caractère répétitif, ou pour financer un investissement particulier dans le cadre d'un projet spécifique.
- les projets présentés devront être rattachés à une des compétences exercées par la Communauté de Communes et devront avoir un rayonnement significatif à l'échelle du territoire communautaire.

Mise à disposition des éducateurs sportifs au sein des associations :

● La Communauté de Communes met ses éducateurs sportifs à la disposition de 6 associations, contre remboursement.

● Montants facturés en 2021 :

- Gymnastique volontaire haytillonne : 726,23 €
- SMH handball : 601,60 €
- Tennis Club Haytillon : 2 620,45 €
- SMH Tennis de table : 783,98 €
- SMH Football : 6 055,21 €

● Soit un montant total de 10 787,47 €.

Versement aux communes d'une attribution de compensation dans le cadre de l'animation sportive

● Ont été versés en 2021 :

- 20 232 € à la commune de La Haye
- 3 802 € à la commune Lessay
- 1 150 € à la commune de Marchésieux.

Les perspectives 2022

● Poursuite de la réflexion engagée dans le cadre de la Charte avec les Familles autour du soutien à la vie associative (temps festif autour du bénévolat, réalisation d'une vidéo pour promouvoir l'engagement associatif, etc.).

Chiffres clefs

Subventions versées aux associations en 2021 :

- 4 800 € versés pour financer des projets sportifs
- 8 250 € pour soutenir les projets pédagogiques des collèges
- 578 394 € versés à différents organismes dans le cadre de conventions de financement pluriannuels : Maison du Pays, Familles Rurales, associations d'assistantes maternelles, école de musique intercommunale...
- 132 000 € versés au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Mise à disposition des équipements sportifs

Les missions

La Communauté de Communes gère et entretient plusieurs équipements sportifs :

- 3 gymnases multisports,
- 2 salles sportives,
- une salle spécifique de tennis,
- un skate parc,
- 6 terrains de football,
- 2 dojos.

Ces installations sont mises à disposition gratuitement auprès des établissements scolaires et associations sportives du territoire. Des conventions de mise à disposition sont signées avec chaque utilisateur. Les structures de la Communauté de Communes et de la Maison du Pays de Lessay (Sport, Accueils Collectifs de Mineurs, Espaces Jeunes) utilisent également ces équipements. Un planning d'utilisation annuel est élaboré en concertation avec les différents utilisateurs. Au cours de l'année, les associations sportives et les établissements scolaires peuvent faire des demandes particulières pour l'organisation de manifestations ponctuelles.

Les réalisations 2021

- La COVID-19 a entraîné la fermeture des équipements sportifs couverts du 16 janvier au 4 mai pour les scolaires, et jusqu'au 16 mai pour les associations sportives.

Les perspectives 2022

- La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire », va engager le projet de rénovation du gymnase de Périers.
- Rétrocession à la commune de la Haye du skate parc.
- Afin d'améliorer les conditions de pratique des utilisateurs, la Communauté de Communes envisage de :
 - Rénover les deux terrains de tennis extérieur de Périers.
 - Remplacer l'éclairage du terrain de tennis couvert de Périers.
 - Remplacer l'éclairage du terrain de football de Périers.

Chiffres clefs



26 associations sportives ont utilisé ces locaux.



13 établissements scolaires ont utilisé ces locaux.



Halle polyvalente de Périers de la Haye

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 13/07/2022

Compte administratif 2021

Résultat du budget principal et des budgets annexes

Budget principal

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-----------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 2 634 554,80 € | 2 080 414,72 € | -12 965,07 € | |
| FONCTIONNEMENT | 14 047 573,42 € | 15 046 440,46 € | 7 052 626,15 € | 0,00 € |
| TOTAL | 16 682 128,22 € | 17 126 855,18 € | 7 039 661,08 € | 0,00 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR* |
|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------------|
| INVESTISSEMENT | -554 140,08 € | -567 105,15 € | 855 122,40 € | 288 017,25 € |
| FONCTIONNEMENT | 998 867,04 € | 8 051 493,19 € | | 8 051 493,19 € |
| TOTAL | 444 726,96 € | 7 484 388,04 € | 855 122,40 € | 8 339 510,44 € |

*Reste à réaliser

Budgets annexes

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|--------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------------|
| TOTAL | 2 187 618,28 € | 2 165 378,76 € | -649 966,43 € | 100 247,81 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|--------------|---------------------|----------------------|---------------------|------------------------------|
| TOTAL | -22 239,52 € | -772 453,76 € | 593 387,80 € | -179 065,96 € |

Total général

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|--------------|------------------------|------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| TOTAL | 18 869 746,50 € | 19 292 233,94 € | 6 389 694,65 € | 100 247,81 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|--------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|
| TOTAL | 422 487,44 € | 6 711 934,28 € | 1 448 510,20 € | 8 160 444,48 € |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 13/07/2022

ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGÉES - TERRAINS DISPONIBLES

● Budget Parc d'Activités Côte Ouest

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 1 128,00 € | 1 128,00 € | 0 € | |
| FONCTIONNEMENT | 2 256,00 € | 50 566,00 € | 41 133,29 € | |
| SOUS-TOTAL | 3 384,00 € | 51 694,00 € | 41 133,29 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|-------------------|--------------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| FONCTIONNEMENT | 48 310,00 € | 89 443,29 € | | 89 443,29 € |
| SOUS-TOTAL | 48 310,00 € | 89 443,29 € | 0 € | 89 443,29 € |

● Budget Zone d'Activités Mare aux Raines

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-------------------|---------------------|---------------------|---------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 151 123,47 € | 151 123,47 € | 0 € | |
| FONCTIONNEMENT | 20 189,62 € | 20 189,62 € | 0 € | |
| SOUS-TOTAL | 171 313,09 € | 171 313,09 € | 0 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|-------------------|---------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| SOUS-TOTAL | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

● Budget Zone d'Activités de La Canurie

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 44 874,75 € | 0 € | 70 188,05 € | |
| FONCTIONNEMENT | 6 021,26 € | 6 021,26 € | 0 € | |
| SOUS-TOTAL | 50 896,01 € | 6 021,26 € | 70 188,05 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|-------------------|---------------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | -44 874,75 € | 25 313,30 € | | 25 313,30 € |
| FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| SOUS-TOTAL | -44 874,75 € | 25 313,30 € | 0 € | 25 313,30 € |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

● Budget Zone d'Activités Gaslonde

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-------------------|---------------------|---------------------|---------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 175 985,63 € | 238 590,05 € | 0 € | |
| FONCTIONNEMENT | 254 413,45 € | 227 116,78 € | 0 € | |
| SOUS-TOTAL | 430 399,08 € | 465 706,83 € | 0 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|-------------------|--------------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 62 604,42 € | 62 604,42 € | | 62 604,42 € |
| FONCTIONNEMENT | -27 296,67 € | -27 296,67 € | | -27 296,67 € |
| SOUS-TOTAL | 35 307,75 € | 35 307,75 € | 0 € | 35 307,75 € |

● Budget Zone d'Activités Saint-Patrice-de-Claids

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-------------------|------------|------------|---------------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € | -24 711,31 € | |
| FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € | 0 € | |
| SOUS-TOTAL | 0 € | 0 € | -24 711,31 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|-------------------|---------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | -24 711,31 € | | -24 711,31 € |
| FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| SOUS-TOTAL | 0 € | -24 711,31 € | 0 € | -24 711,31 € |

● Budget Zone d'Activités de La Porte des Boscqs

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 3 523,94 € | 3 523,94 € | 0 € | |
| FONCTIONNEMENT | 466,26 € | 466,26 € | 0 € | |
| SOUS-TOTAL | 3 990,20 € | 3 990,20 € | 0 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|-------------------|---------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| SOUS-TOTAL | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGÉES - PROJET D'AMÉNAGEMENT

● Budget Zone d'Activités de l'Étrier

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 25 969,14 € | 0 € | -455 360,86 € | |
| FONCTIONNEMENT | 25 969,14 € | 25 969,31 € | 0 € | |
| SOUS-TOTAL | 51 938,28 € | 25 969,31 € | -455 360,86 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|-------------------|---------------------|----------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | -25 969,14 € | -481 330,00 € | | -481 330,00 € |
| FONCTIONNEMENT | 0,17 € | 0,17 € | | 0,17 € |
| SOUS-TOTAL | -25 968,97 € | -481 329,83 € | 0 € | -481 329,83 € |

● Budget Zone d'Activités Ermissé

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-------------------|------------|------------|---------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € | 0 € | |
| FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € | 0 € | |
| SOUS-TOTAL | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|-------------------|---------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| SOUS-TOTAL | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

GESTION DE BÂTIMENTS - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

● Budget Commerce Solidaire

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 34 773,37 € | 34 773,37 € | -5 060,78 € | |
| FONCTIONNEMENT | 22 092,39 € | 27 153,17 € | 16 830,98 € | 16 830,98 € |
| SOUS-TOTAL | 56 865,76 € | 61 926,54 € | 11 770,20 € | 16 830,98 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|-------------------|-------------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | -5 060,78 € | 0 € | -5 060,78 € |
| FONCTIONNEMENT | 5 060,78 € | 5 060,78 € | | 5 060,78 € |
| SOUS-TOTAL | 5 060,78 € | 0 € | 0 € | 0 € |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOOM21-0001
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 13/07/2022

GESTION DE BÂTIMENTS - PÔLES SANTÉ

● Budget Pôles de Santé - La Haye - Lessay - Périers

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|----------------|----------------|--------------|---------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 836 434,07 € | 454 957,84 € | -426 094,74 € | |
| FONCTIONNEMENT | 220 164,32 € | 486 393,30 € | 82 101,30 € | 71 223,63 € |
| SOUS-TOTAL | 1 056 598,39 € | 941 351,14 € | -343 993,44 € | 71 223,63 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|----------------|---------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | -381 476,23 € | -807 570,97 € | 641 740,80 € | -165 830,17 € |
| FONCTIONNEMENT | 266 228,98 € | 277 106,65 € | | 277 106,65 € |
| SOUS-TOTAL | -115 247,25 € | -530 464,32 € | 641 740,80 € | 111 276,48 € |

GESTION DE BÂTIMENTS - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

● Budget Bâtiment STATIM

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|----------------|-------------|-------------|---------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € | 0 € | |
| FONCTIONNEMENT | 56 108,00 € | 56 108,00 € | 0 € | 0 € |
| SOUS-TOTAL | 56 108,00 € | 56 108,00 € | 0 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|----------------|---------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| FONCTIONNEMENT | 0 € | 0 € | | 0 € |
| SOUS-TOTAL | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

● Budget Bâtiment Relais

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|----------------|-------------|-------------|---------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 22 017,61 € | 18 977,95 € | 1 081,41 € | |
| FONCTIONNEMENT | 27 573,86 € | 29 532,11 € | 0 € | 0 € |
| SOUS-TOTAL | 49 591,47 € | 48 510,06 € | 1 081,41 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|----------------|---------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | -3 039,66 € | -1 958,25 € | 0 € | -1 958,25 € |
| FONCTIONNEMENT | 1 958,25 € | 1 958,25 € | | 1 958,25 € |
| SOUS-TOTAL | -1 081,41 € | 0 € | 0 € | 0 € |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM2
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception en préfecture : 13/07/2022

ÉQUIPEMENT SPORTIF

● Budget Golf

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|----------------|-------------|-------------|---------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 12 000,32 € | 12 349,73 € | -12 193,20 € | |
| FONCTIONNEMENT | 4 649,13 € | 16 492,92 € | 12 193,20 € | 12 193,20 € |
| SOUS-TOTAL | 16 649,45 € | 28 842,65 € | 0 € | 12 193,20 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|----------------|---------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 349,41 € | -11 843,79 € | 0 € | -11 843,79 € |
| FONCTIONNEMENT | 11 843,79 € | 11 843,79 € | | 11 843,79 € |
| SOUS-TOTAL | 12 193,20 € | 0 € | 0 € | 0 € |

SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

● Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif

| | Dépenses | Recettes | Résultat 2020 | Part affectée à l'investissement |
|----------------|--------------|--------------|---------------|----------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 119 056,19 € | 171 237,44 € | 6 698,61 € | |
| FONCTIONNEMENT | 120 828,36 € | 132 708,24 € | 43 227,62 € | 0 € |
| SOUS-TOTAL | 239 884,55 € | 303 945,68 € | 49 926,23 € | 0 € |

| | Résultat 2021 | Résultat de clôture | Solde RAR 2021 | Résultat de clôture avec RAR |
|----------------|---------------|---------------------|----------------|------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 52 181,25 € | 58 879,86 € | -48 353,00 € | 10 526,86 € |
| FONCTIONNEMENT | 11 879,88 € | 55 107,50 € | | 55 107,50 € |
| SOUS-TOTAL | 64 061,13 € | 113 987,36 € | -48 353,00 € | 65 634,36 € |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Rapport annuel 2021 sur la **qualité** et le **prix** du **service public de prévention et de gestion des déchets**



Accusé de réception en préfecture
050-200967031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Photos d'illustration (de bas en haut et de gauche à droite) : Compost mûr ; sacs jaunes de déchets recyclables ; déchetterie communautaire de La Haye ; collecte des déchets au plus près du domicile ; guide de tri présentant les nouvelles modalités de collecte ; véhicule de collecte des déchets communautaire ; déchetterie communautaire de Créances ; caractérisation de déchets recyclables en sac jaune ; sacs gris d'ordures ménagères ; déchets recyclables en vrac.

Source : Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Table des matières

| | | |
|-----|--|------------------------------------|
| I. | Indicateurs techniques | 6 |
| A. | Le territoire desservi | 6 |
| 1. | Présentation de la Communauté de Communes | 6 |
| 2. | Les compétences de la Communauté de Communes | 6 |
| B. | Les modalités de collecte sur le territoire | 7 |
| 1. | Les ordures ménagères et les déchets recyclables | 7 |
| 2. | Les déchetteries | 10 |
| 3. | Evolutions prévues de l'organisation de la collecte | 13 |
| C. | Bilan de la collecte des déchets sur le territoire | 13 |
| 1. | Les ordures ménagères et les déchets recyclables | 14 |
| 2. | Les déchetteries | 15 |
| D. | Le traitement des déchets ménagers..... | 15 |
| 1. | Les ordures ménagères résiduelles | 16 |
| 2. | Les déchets recyclables | 16 |
| 3. | Les déchetteries | 17 |
| 4. | La valorisation des déchets collectés | 18 |
| E. | La prévention des déchets | 20 |
| 1. | Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 | 20 |
| 2. | Communication et actions de prévention..... | 20 |
| 3. | L'économie circulaire en action sur le territoire | 21 |
| F. | Impact environnemental et sanitaire..... | 21 |
| G. | Les emplois liés aux déchets | 21 |
| H. | La concertation et la gouvernance | 21 |
| 1. | Les moyens d'information et de concertation | 21 |
| II. | Les indicateurs financiers | 22 |
| A. | Coût et financement global du service..... | 22 |
| 1. | Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service..... | 22 |
| 2. | Le coût aidé du service public | 23 |
| B. | Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises | 23 |
| I. | Schéma-bilan | Erreur ! Signet non défini. |

illustrations

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers) | 6 |
| Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m ³ , le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d'amiante de 15m ³ (en bas à droite)..... | 11 |
| Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE. | 12 |
| Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes | 15 |
| Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2021 (Tonne ; % du tonnage sortant)..... | 17 |
| Figure 6 : Répartition des matières valorisés par rapport au tonnage total collecté sur les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay. Sont représentés en vert les déchets dont la matière est valorisée (ex : déchets verts en compostage), en orange les déchets valorisés énergétiquement, en jaune les déchets bénéficiant à la fois de valorisation matière et énergétique et enfin, en gris, les déchets stockés. | 19 |
| | |
| Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 21 juin au 10 septembre 2021. | 7 |
| Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay | 8 |
| Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte. | 9 |
| Tableau 4 : Dotation en conteneurs à emballages, à papiers et à verre sur le secteur de Périers..... | 10 |
| Tableau 5 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192 | 10 |
| Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye | 11 |
| Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay.. | 12 |
| Tableau 8 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers et gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF) | 13 |
| Tableau 9 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus | 14 |
| Tableau 10 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2021 | 15 |
| Tableau 11 : Répartition du gisement traité au centre de tri KERVAL GENERIS à Ploufragan (22) et ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50) suivant le matériau trié sortant..... | 16 |
| Tableau 12 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage..... | 18 |
| Tableau 13 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay | 19 |
| Tableau 14 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010 | 20 |

| | |
|---|----|
| Tableau 15 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets | 21 |
| Tableau 16 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets | 22 |
| Tableau 17 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2021..... | 23 |
| Tableau 18 : Coût aidé du service public..... | 23 |
| Tableau 19 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2020 | 24 |

I. Indicateurs techniques

A. Le territoire desservi

1. Présentation de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) est issue de la fusion en 2017 de **trois anciennes Communautés de Communes du centre Manche** (La Haye du Puits, Canton de Lessay et Sèves-Taute). Sur l'ensemble de son territoire, soit près de **500 km²**, la COCM abrite **21 929 habitants** et regroupe **30 communes** sur un **territoire mixte à dominante rurale** (Figure 1). Bordées de havres et de marais, les communes littorales sont bercées d'une **forte activité touristique en été**. Les **communes rurales**, plus en retrait dans les terres, sont dominées par les activités maraîchère et agricole. Trois communes, chacune centrale aux anciens territoires communautaires, **La Haye, Lessay** et **Périers**, se distinguent par une **population plus dense** dans les bourgs commerçants et les quartiers résidentiels à proximité immédiate.

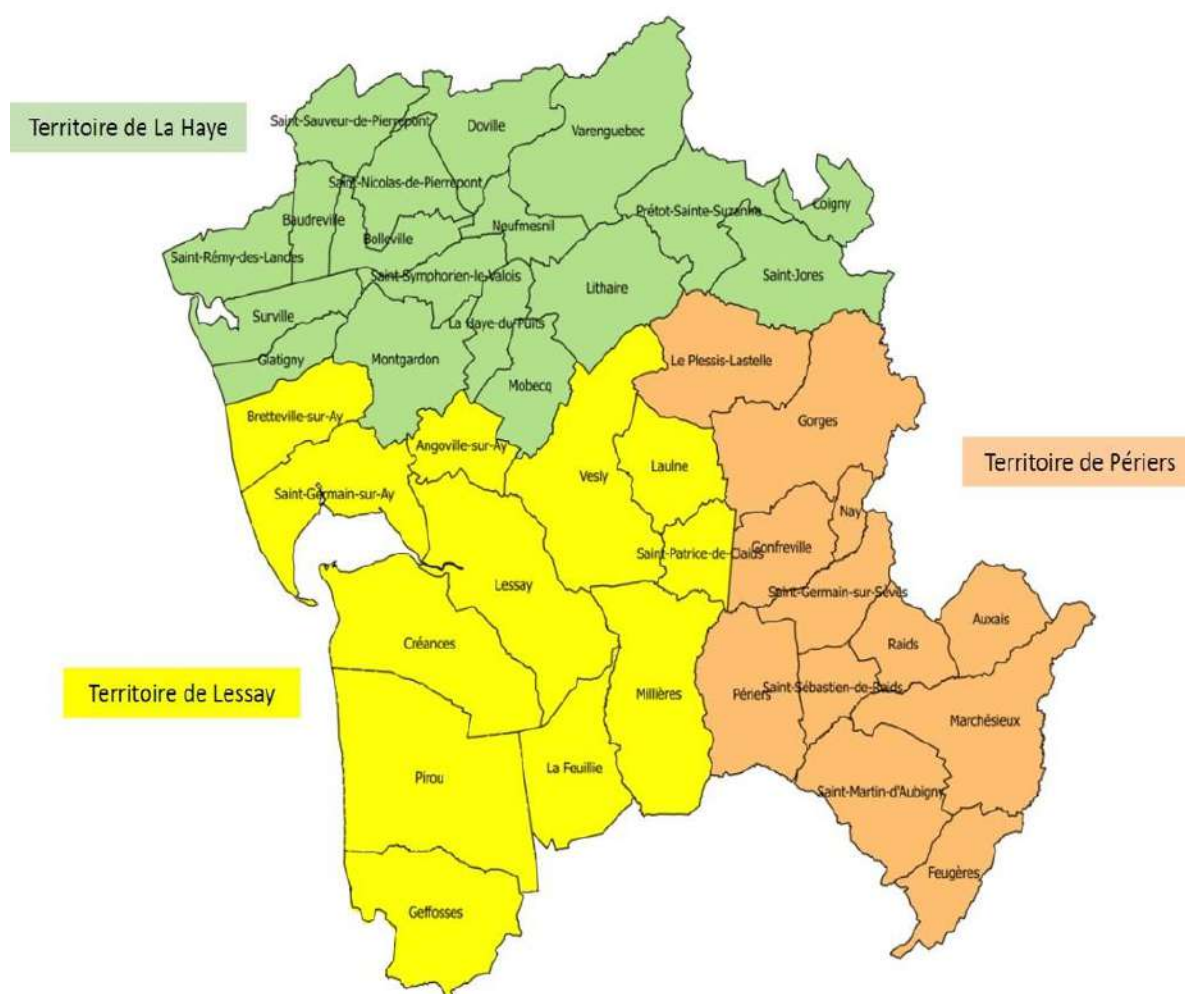


Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)

2. Les compétences de la Communauté de Communes

Sur les **secteurs de La Haye et de Lessay**, la COCM possède la compétence « **Collecte et traitement des ordures ménagères** », c'est-à-dire qu'elle réalise, ou délègue à des prestataires le **ramassage** et le **traitement** ultérieur des **déchets ménagers non recyclables**, des **déchets recyclables** et des déchets collectés en **déchetterie**.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Sur le **secteur de Périers** (12 communes), l'**adhésion** de l'ancienne Communauté de Communes au **Syndicat Mixte du Point Fort** (SMPF) a induit le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets recyclables » et « Traitement des ordures ménagères » à ce dernier ; la COCM exerçant seulement la compétence de « **Collecte des ordures ménagères** ».

B. Les modalités de collecte sur le territoire

1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, la Communauté de Communes possède la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». **Jusqu'en 2019, les modalités de collecte différaient suivant l'ancien découpage territorial** : collecte en porte-à-porte (PAP) des corps creux et des corps plats séparés sur le secteur de La Haye, Point d'Apport Volontaire (PAV) monoflux sur le secteur de Lessay et collecte en PAV et en deux flux, Emballages et Papiers, sur le secteur de Périers. La Communauté de Communes s'était cependant engagée dans une réflexion d'**harmonisation des schémas de collecte** sur son territoire. En parallèle, le **contexte réglementaire**, notamment l'**augmentation programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP) passant de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025, impacte fortement les coûts de traitement des déchets. Après étude de différents scénarios, les élus communautaires ont ainsi choisi de **mettre en place dès le 1^{er} janvier 2020 de nouvelles modalités de collecte** sur le territoire afin de **faciliter le tri** et de **stabiliser les coûts** liés aux déchets, qui sont toujours en vigueur en 2021.

Les secteurs de La Haye et de Lessay

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, ces nouvelles modalités se sont traduites par une **adaptation des fréquences de collecte** (Tableau 1), la collecte des **ordures ménagères en sac gris transparent** et la collecte des **déchets recyclables**, en **monoflux** et en **extension des consignes de tri**, en **sac jaune** et ce, **au plus près des habitations**. Ainsi, **16 358 habitants** bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2020 d'une collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables et de **modalités de collecte harmonisées** sur ces deux secteurs. Les **déchets assimilés aux ordures ménagères** et les **déchets recyclables des professionnels**, hors professionnels en contrat total avec un prestataire privé, sont également collectés par ce service, **sans limite de volume ou de tonnage**. Sur demande, les **professionnels, certains établissements recevant du public (ERP) et ateliers communaux** bénéficient d'une **collecte supplémentaire** et sont donc collectés d'une à deux fois par semaine suivant leur commune d'implantation.

Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 21 juin au 10 septembre 2021.

| | COMMUNE | COLLECTE DES ORDURES MENAGERES | COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE) |
|--------------------|--|---|--|
| SECTEUR DE LA HAYE | Doville | Mercredi impair | Mercredi impair |
| | La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, Saint Rémy des Lances, Surville) | Mardi | Mardi |
| | La Haye (La Haye du Puits, Mobeccq, Montgardon, Saint Symphorien le Valois) | Vendredi | Vendredi |
| | Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores) | Mercredi impair <u>Période estivale : mercredi</u> | Mercredi impair <u>Période estivale : mercredi</u> |
| | Neufmesnil | Vendredi impair <u>Période estivale : vendredi</u> | Vendredi impair <u>Période estivale : vendredi impair</u> |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

| | | | |
|-------------------|------------------------------------|---|--|
| | Saint Nicolas de Pierrepont | Jeudi pair <u>Période estivale</u> : jeudi | Jeudi pair <u>Période estivale</u> : jeudi |
| | Saint Sauveur de Pierrepont | Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi | Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi impair |
| | Varenguebec | Mercredi pair <u>Période estivale</u> : mercredi | Mercredi pair <u>Période estivale</u> : mercredi pair |
| SECTEUR DE LESSAY | Bretteville sur Ay | Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi | Lundi impair <u>Période estivale</u> : lundi |
| | Créances | Lundi | Lundi |
| | Geffosses | Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi | Jeudi impair |
| | La Feuillie | Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi | Jeudi pair |
| | Laulne | Mercredi impair | Mercredi pair |
| | Lessay | Mardi | Mardi |
| | Millières | Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi | Jeudi pair |
| | Pirou | Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + jeudi | Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + jeudi |
| | Saint Germain sur Ay | Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi | Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi |
| | Saint Patrice de Claims | Mercredi impair | Mercredi pair |
| | Vesly | Mercredi impair | Mercredi pair |

Sur le **secteur de La Haye** et les communes de **Geffosses, Pirou et Créances**, la collecte des déchets ménagers, déléguée à la société **Veolia**, anciennement **SPEN**, est réalisée en **benne bi-compartmentée**. Sur le **secteur de Lessay**, la Communauté de Communes réalise en **régie** la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) **par deux véhicules** et équipes de collecte distincts (*Tableau 2*). Le dispositif de pré-collecte choisi est la **collecte en sacs de 30L et 50L, dont l'évolution en une dotation globale en bacs sera envisagée** afin de réduire la consommation de matière plastique et respecter la recommandation **R437** de la CNAMTS.

Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay

| | LA HAYE | LESSAY | |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | OMr/CS | OMr | CS |
| Temps de collecte | 2 394 h | 1 298 h | 1 191 h |
| Kilomètres parcourus | 56 434 km | 23 287 km | 22 490 km |

L'ensemble des ordures ménagères et déchets recyclables, hors verre, sur le territoire est ensuite **déchargé au quai de transfert de Périers** (Route de Montsurvent) dans des **bennes de 30 m³** équipées de cadre-filet, dont **deux** sont dédiées aux **ordures ménagères** des secteurs de La Haye et de Lessay et **deux** aux **déchets recyclables**. Ces bennes sont ensuite **transportées** par la société **Sphère** jusqu'au centre de tri **Kerval Générès à Ploufragan (22)** durant les **six premiers mois de l'année** et au centre de tri **Ecosphère de Villedieu (50)** depuis le **31/05/2021**.

Quant au **verre**, sa collecte est assurée grâce à un parc de **104 conteneurs à verre aériens** répartis sur les 19 communes de ces secteurs, dont au moins un conteneur par commune, soit **6 conteneurs pour 1 000 habitants**. La collecte est réalisée par l'entreprise **Le Goff, une fois toutes les deux semaines**, voire **une fois par semaine suivant la vitesse de remplissage**. L'entretien et les éventuelles réparations des conteneurs sont réalisés par la Communauté de Communes.

Secteur de Périers

Sur le secteur de Périers, la collecte est également réalisée en **régie** par la Communauté de Communes, grâce à un véhicule de collecte ramassant les sacs gris transparents **au plus près des habitations une fois par semaine (C1)**, voire **deux fois par semaine** pour le bourg de Périers (C2. Tableau 3).

Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte.

| | COMMUNE | COLLECTE DES ORDURES MENAGERES |
|--------------------|--------------------------|--------------------------------|
| SECTEUR DE PERIERS | Auxais | Vendredi |
| | Feugères | Jeudi |
| | Gonfreville | Mercredi |
| | Gorges | Mercredi |
| | Le Plessis Lastelle | Mercredi |
| | Marchésieux | Lundi |
| | Nay | Mercredi |
| | Périers (campagne) | Lundi |
| | Périers (ville) | Mardi + Samedi |
| | Raids | Vendredi |
| | Saint Germain sur Sèves | Vendredi |
| | Saint Martin d'Aubigny | Jeudi |
| | Saint Sébastien de Raids | Vendredi |

| PERIERS | |
|----------------------|-----------|
| OMr | |
| Temps de collecte | 2 444 h |
| Kilomètres parcourus | 25 532 km |

La **collecte des déchets recyclables en apport volontaire** et en **3 flux** (emballages, papiers et verre) a été maintenue en l'état, la compétence de « Collecte et traitement des déchets recyclables » étant **déléguée au SMPF**. Ce dernier possède un parc de **87 conteneurs aériens de 4m³** répartis sur **26 emplacements différents** entre les 11 communes du secteur, avec un minimum d'1 PAV par commune. Chaque PAV possède a minima 1 conteneur Emballages, 1 conteneur Papiers et 1 conteneur Verre, à l'exception de deux PAV (1 Verre et 1 Emballages à la salle des fêtes de Périers ; 1 Emballages au collège de Périers).

Tableau 4 : Dotation en conteneurs à emballages, à papiers et à verre sur le secteur de Périers

| | CONTENEUR A EMBALLAGES | CONTENEUR A PAPIERS | CONTENEUR A VERRE |
|------------------------------|------------------------|---------------------|-------------------|
| NOMBRE DE CONTENEURS | 39 conteneurs | 22 conteneurs | 26 conteneurs |
| DOTATION PAR HABITANTS (hab) | 143 hab/conteneur | 253 hab/conteneur | 214 hab/conteneur |

Les conteneurs **Verre** sont vidés en moyenne **toutes les 4 semaines**, voire chaque semaine pour la commune de Périers où la densité de population est la plus forte. Les conteneurs Emballages sont vidés **toutes les semaines**, à l'exception de certains PAV peu fréquentés (Auxais, Marchésieux, Nay, Rue de la 90ème division US à Périers, Rue de la Capellerie à Périers, Saint Sébastien de Raids). Les conteneurs **Papiers** sont vidés **toutes les deux semaines**.

Les ordures ménagères sont ensuite **déchargées dans des bennes de 30m³** au **quai de transfert** (Route de Montsurvent, Périers) puis **transportées par la Sphère** jusqu'à **l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Fromond** pour être **traitées par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF)**.

2. Les déchetteries

Les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances

La Communauté de Communes possède deux déchetteries communautaires sur le territoire : La Haye et Créances. L'accès à ces déchetteries est encadré par un **règlement intérieur commun depuis 2018** et est soumis à la présentation d'un **autocollant d'accès**, délivré aux pôles de la Communauté de Communes ou en mairies aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Le règlement intérieur, commun aux déchetteries communautaires, stipule que **tout habitant du territoire** peut déposer les déchets autorisés dans la limite de **300 kg par apport et par jour**, hors **amiante** limitée à **40 kg** par apport et par jour. Au-delà, le particulier est considéré comme professionnel et le dépôt facturé comme tel. Les apports des **professionnels**, dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire, sont également **autorisés** à déposer aux tarifs suivants précisés dans le *Tableau 5*.

Tableau 5 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192

| NATURE DES DECHETS | TARIFS (€/Tonne) |
|--------------------|------------------|
| Amiante | 250 |
| Bois | 104 |
| Cartons bruns | 0 |
| Déchets verts | 60 |
| Encombrants | 145 |
| Ferrailles | 0 |
| Gravats inertes | 54 |

Située sur la Zone Industrielle de la Canurie à La Haye, la déchetterie communautaire de La Haye est ouverte aux horaires suivants (Tableau 6) :

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye

| Déchetterie de La Haye | | |
|------------------------|--------------|---------------|
| Lundi | fermée | 13h30 - 17h50 |
| Mardi | fermée | 13h30 - 17h50 |
| Mercredi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 17h50 |
| Jeudi | fermée | 13h30 - 17h50 |
| Vendredi | fermée | fermée |
| Samedi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 17h50 |
| Dimanche | fermée | fermée |

Elle dispose de **9 quais** permettant l'accès à deux bennes d'encombrants, une benne **EcoMobilier**, une benne de **tontes**, une benne de **déchets verts**, une benne de **ferraille**, une benne de **bois**, une benne de **cartons bruns** et une benne de **gravats inertes**, une benne de **cartons bruns** et une benne **d'amiante** (Figure 2). Deux conteneurs à verre et deux conteneurs à Textile, Linge de Maison et Chaussures (TLC) sont mis à disposition des usagers en haut de quai. Une benne équipée d'un body-benne est disposée en bas de quai pour le dépôt d'amiante. Un local ouvert permet la réception et le tri des **déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**, des **piles**, des **lampes**, des **néons**, des huiles alimentaires et des extincteurs. Un local fermé, accessible uniquement par le gardien, permet le tri et le stockage des **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**. Enfin, le local du gardien de la déchetterie est situé à l'entrée de la déchetterie, un **bâtiment technique** et une **plateforme** dédiée à la **collecte des branchages** viennent compléter les équipements.



Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m³, le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d'amiante de 15m³ (en bas à droite).

Au **Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances**, la déchetterie communautaire est ouverte aux horaires suivants (Tableau 7) et dispose de 10 bennes de 30m³ à quai : **deux bennes d'encombrants**, une benne de **ferraille**, une benne de **bois**, une benne dédiée aux **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)**, une benne de **cartons bruns**, **deux bennes de déchets verts**, une benne de **tonte** et une benne de **gravats inertes**.



Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.

Le **local du gardien** situé en haut de quai permet la surveillance des bennes et du dispositif de dépôt des **DDS, bidons, piles, ampoules et cartouches d'encre**. Les DDS et les **huiles alimentaires** sont ensuite triés et stockés dans le **local dédié fermé**, uniquement accessibles par les gardiens. En bas de quai, une plateforme disposant d'une cuve de 200L pour les huiles de vidange et de plusieurs cages métalliques permet le tri des DEEE suivant leur catégorie : Gros Electroménager Froid (GEM F), Hors Froid (GEM HF), Petit Appareil Electroménager (PAM), etc. A proximité se situe également une **benne de 20m³**, fermée et équipée d'un **body-benne**, pour le dépôt d'**amiante**. De l'autre côté du quai, la collecte du **verre** et des **TLC** est assurée par respectivement **un** et **deux conteneurs**. Un **local technique** permet ensuite le **stockage à l'abri** des DEEE, des extincteurs et des **objets dédiés au réemploi**. Enfin, une **plateforme emperiée** permet la réception des **branchages**.

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay.

| Déchetterie de Créances | | | | |
|-------------------------|---------------------------------------|---------------|--|---------------|
| - | Du 1 ^{er} octobre au 31 mars | | Du 1 ^{er} avril au 30 septembre | |
| Lundi | <i>fermée</i> | 13h30 – 17h00 | 9h00 – 12h00 | 13h30 – 18h00 |
| Mardi | 9h00 – 12h00 | <i>fermée</i> | 9h00 – 12h00 | 13h30 – 18h00 |
| Mercredi | <i>fermée</i> | 13h30 – 17h00 | 9h00 – 12h00 | 13h30 – 18h00 |
| Jeudi | <i>fermée</i> | <i>fermée</i> | <i>fermée</i> | <i>fermée</i> |
| Vendredi | 9h00 – 12h00 | 13h30 – 17h00 | 9h00 – 12h00 | 13h30 – 18h00 |
| Samedi | 9h00 – 12h00 | 13h30 – 17h00 | 9h00 – 12h00 | 13h30 – 18h00 |
| Dimanche | <i>fermée</i> | <i>fermée</i> | <i>fermée</i> | <i>fermée</i> |

La **mise à disposition** et le **transport des bennes de 30m³, de 15m³ et 20m³** sont réalisés par la société **Sphère**. La mise à disposition des **contenants des DDS** (fûts, palettes, caisses) et leur **transport** est assurée pour partie par la société **Madeline** et pour partie par **Chimirec**. La mise à disposition de la **benne EcoMobilier** et son **transport**, l'enlèvement des **DEEE**, des **néons**, des **lampes**, des **piles**, des **cartouches d'encre** et d'**une partie des DDS** sont réalisés **gratuitement** par des **éco-organismes** ou dans le cadre d'une **convention**.

Secteur de Périers

Située sur la **Zone Industrielle de la Route de Carentan à Périers**, la déchetterie est **gérée par le SMPF** et est **accessible par tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes et des communes adhérentes au SMPF**. Elle est ouverte aux horaires suivants :

Tableau 8 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers et gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF)

| Déchetterie de Périers | | |
|------------------------|--------------|---------------|
| Lundi | fermée | 14h00 – 18h00 |
| Mardi | fermée | fermée |
| Mercredi | 9h00 - 12h00 | fermée |
| Jeudi | fermée | fermée |
| Vendredi | fermée | 14h00 – 18h00 |
| Samedi | 9h00 - 12h00 | 14h00 – 18h00 |
| Dimanche | fermée | fermée |

La déchetterie dispose de **8 bennes à quai** : **une benne** dédiée aux **métaux**, **une** benne dédiée au **bois A** et **une** au **bois B**, **une** benne de **déchets verts**, **une** benne de **tontes**, **un** conteneur ouvert dédié aux **DEA**, **une** benne de **cartons bruns**, **une** benne de **gravats inertes** et **une** benne d'**encombrants**. Dans un **local fermé**, peuvent également être remis les **pires**, les **radiographies**, les **médicaments**, les **DDS**, les **cartouches d'encre** et les **bouteilles de gaz**. La déchetterie dispose également d'une **cuve à huile de vidange** et d'une guérite pour le gardien de la déchetterie. En-dehors de l'enceinte de la déchetterie, sont disposés **deux conteneurs Emballages**, **un** conteneur **Papiers** et **un** conteneur **Verre**, accessibles à tous.

3. Evolutions prévues de l'organisation de la collecte

Une **étude sur les gros producteurs** est prévue au cours de l'année 2022 afin de mieux **cerner les quantités produites** sur le territoire et **mieux répondre à leurs besoins**, tant en termes de quantités que de nature de déchets déposés à la collecte. Si cette évolution n'affectera pas foncièrement la collecte en déchetterie, il est tout de même à noter que le **suivi de la fréquentation des deux déchetteries communautaires** sera envisagé.

En parallèle, afin de finir l'harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble du territoire, les 5571 habitants du **secteur de Périers** bénéficieront à partir du 1^{er} janvier 2022 de la collecte sélective de tous les emballages et tous les papiers en sac jaune au plus près du domicile. Les fréquences de collecte seront adaptées en conséquence. La collecte des sacs gris et des sacs jaunes sera assurée en régie par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, le traitement restant la compétence du Syndicat Mixte du Point Fort.

C. Bilan de la collecte des déchets sur le territoire

Le **tonnage global de déchets collectés** sur le territoire est **en hausse en 2021** par rapport à 2020 (+10% ; Tableau 9) mais en baisse par rapport à 2019 (-4%). Depuis 2019, la production globale d'**ordures ménagères** a ainsi **diminué de 30%** (5 300 T en 2019 ; **3 726 T** en 2021) tandis que la **collecte sélective** atteint **1 550 T** en 2021, soit **+40%** par rapport à 2019. La collecte des déchets volumineux, dangereux et spécifiques en **déchetterie** augmente de 3% par rapport à 2019 en atteignant **9 748 T** en 2021.

Tableau 9 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus

| | 2019 | 2020 | 2021 | Evolution 2019-2021 | Performance de collecte 2021 |
|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------|------------------------------|
| Ordures ménagères | 5 300 T | 3 650 T | 3 726 T | -30% | 170 kg/hab |
| Collecte sélective | 1 108 T | 1 412 T | 1 550 T | 40% | 71 kg/hab |
| Verre | 1 233 T | 1 339 T | 1 378 T | 12% | 63 kg/hab |
| Déchetterie | 9 471 T | 8 460 T | 9 748 T | 3% | 445 kg/hab |
| TOTAL | 17 112 T | 14 861 T | 16 402 T | -4% | 748 kg/hab |

1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur le **secteur de La Haye et Lessay**, où l'extension des consignes de tri, le passage en monoflux, l'adaptation des fréquences de collecte et le rapprochement du service de collecte au plus près des habitations ont été mis en œuvre en 2020, **2 763 T d'ordures ménagères** ont été collectées (**-32% par rapport à 2020**), **1 237 T d'emballages et de papiers** (+49%) et **1 061 T de verre** (+12%) (Figure 4). Ainsi, les performances de collecte sont élevées sur ce secteur :

- **169 kg d'ordures ménagères** par habitant
- **76 kg d'emballages et de papiers** par habitant
- **65 kg de verre** par habitant
- **457 kg déposés en déchetterie** par habitant

Sur le **secteur de Périers**, les **ordures ménagères** ont **diminué de 20%**, la collecte des corps plats atteint seulement 121 T en 2021 (-4% par rapport à 2020) et les corps creux collectés représentent 192 T (+26%), soit une performance de collecte des **emballages et papiers** de **313 T** en 2021 (+13% par rapport à 2019) et le **verre**, **317 T** (+10%). Sur ce secteur, les performances de collecte sont les suivantes :

- **173 kg d'ordures ménagères** par habitant
- **56 kg d'emballages et de papiers** par habitant
- **57 kg de verre** par habitant
- **406 kg déposés en déchetterie** par habitant

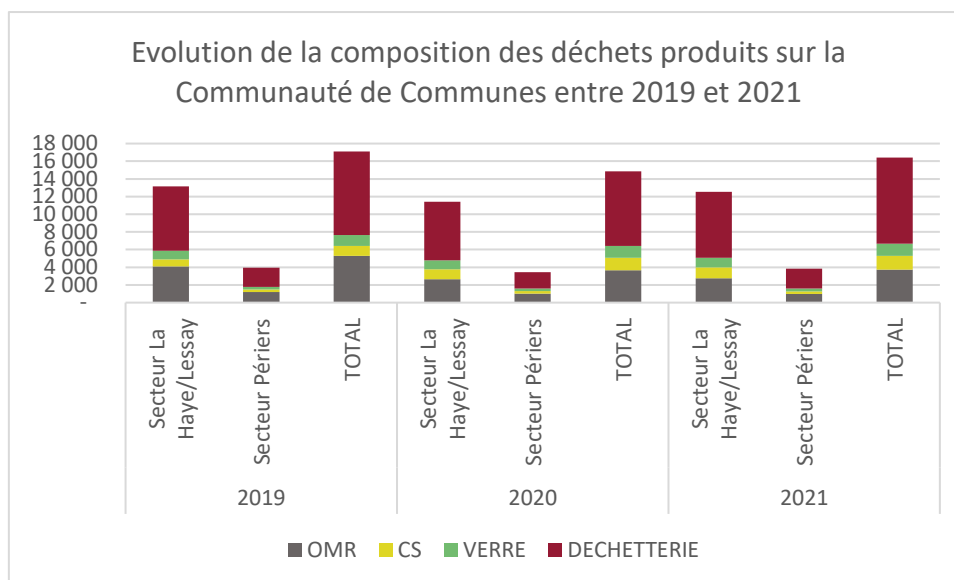


Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes

2. Les déchetteries

Les tonnages globaux collectés en déchetterie ont augmenté de 3% en 2021 par rapport à 2019 et de 15% par rapport à 2020 (Tableau 10). Les flux accusant les hausses les plus importantes sont les cartons (+35% par rapport à 2019), les DEEE (+29%), le mobilier (78%) et les gravats (+15%). La hausse des cartons s'explique en partie par l'essor de la livraison à domicile depuis le début de la pandémie, le mobilier par la systématisation de l'orientation des meubles vers cette filière et la mise à quai d'une benne EcoMobilier à Créances. En revanche, les déchets verts diminuent globalement sur les trois déchetteries du territoire mais particulièrement à Créances (-21% par rapport à 2019), où une plateforme dédiée aux branchages a été créée et à La Haye (-17% par rapport à 2019) où une plateforme existe depuis plusieurs années.

Tableau 10 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2021

| | La Haye | Créances | Périers | TOTAL |
|-----------------|----------|----------|----------|----------|
| Amiante | 16,28 | 68,12 | - | 84,40 |
| Bois | 230,94 | 488,50 | 76,36 | 795,80 |
| Cartons | 85,78 | 138,24 | 66,18 | 290,20 |
| Déchets verts | 596,67 | 992,85 | 654,50 | 2 244,02 |
| DEEE | 106,03 | 178,78 | 89,16 | 373,97 |
| DDS | 17,22 | 30,42 | 11,69 | 59,33 |
| Encombrants | 706,46 | 920,16 | 401,16 | 2 027,78 |
| Ferrailles | 167,24 | 241,49 | 122,14 | 530,87 |
| Gravats inertes | 528,70 | 995,00 | 654,50 | 2 178,20 |
| Mobilier | 161,92 | 223,63 | 188,90 | 574,45 |
| Tontes | 336,26 | 253,06 | - | 589,32 |
| TOTAL | 2 953,50 | 4 530,26 | 2 264,59 | 9 748,35 |

D. Le traitement des déchets ménagers

Chaque déchet bénéficie d'un traitement particulier suivant sa nature, son potentiel de recyclage, de valorisation matière, énergétique, voire est enfoui pour les déchets non valorisables.

1. Les ordures ménagères résiduelles

Les **ordures ménagères** collectées en porte-à-porte sur le territoire sont transportées en bennes de 30 m³ depuis le quai de transfert de Périers jusqu'à l'**ISDND du SMPF à Saint Fromond (50)**. Les **ordures ménagères du secteur de Périers** sont prises en charge par le SMPF en tant qu'ancienne **collectivité adhérente**. Les ordures ménagères du **secteur de La Haye et de Lessay** y sont traitées dans le cadre d'un **marché public de services**, la Communauté de Communes étant cliente du Syndicat Mixte du Point Fort dans ce cadre. En effet, depuis décembre 2020 et suite à la fragilisation de la structure des digesteurs du méthaniseur, les ordures ménagères ne sont plus triées suivant leur taille et méthanisées mais directement enfouies.

2. Les déchets recyclables

Secteur de La Haye/Lessay

Le tri et le traitement des déchets recyclables collectés sur ce secteur sont assurés par SPHERE dans le cadre d'un marché public de **quatre ans** depuis le 1^{er} janvier 2020. Les déchets recyclables ont été triés au **centre de tri KERVAL GENERIS situé à Ploufragan (22)** jusqu'en mai 2021 puis à partir de son ouverture le 31 mai 2021, au **centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50)**.

Tableau 11 : Répartition du gisement traité au centre de tri KERVAL GENERIS à Ploufragan (22) et ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50) suivant le matériau trié sortant.

| | | PRODUCTION (T/an) | PERFORMANCE DE RECYCLAGE (kg/hab) |
|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------------------------|
| Acier | | 47,99 | 2,93 |
| Aluminium | | 14,60 | 0,89 |
| Papier | | 399,29 | 24,41 |
| Plastique | Mix PEHD-PP-PS | 28,84 | 1,76 |
| | PEHD | 3,86 | 0,24 |
| | PET clair | 59,08 | 3,61 |
| | PET foncé | 4,10 | 0,25 |
| | PP | 2,97 | 0,18 |
| | PS | 2,02 | 0,12 |
| | Films | 41,37 | 2,53 |
| | Flux développement | 36,79 | 2,25 |
| Briques alimentaires | | 20,10 | 1,23 |
| Cartonnettes | | 200,14 | 12,23 |
| Refus de tri | | 281,94 | 17,24 |
| Verre | | 1 061,06 | 64,86 |
| TOTAL | | 2 204,13 | 134,74 |

Sur 1 237 T d'emballages et de papiers collectés en 2021, **268 T ont ainsi été triés à Kerval**, permettant de produire **168 T de matière valorisable** (Tableau 11 et Figure 5) et 100 T de refus tandis que 938 T ont été triés à Villedieu, produisant 693 T de matière valorisable et 245 T de refus. Les différents matériaux sont ensuite **conditionnés**, principalement sous forme de **balles**, puis **achetés par différents repreneurs et réintègrent les circuits de recyclage** (Tableau 12). Le taux moyen de refus était de 37% à Kerval et de 26% à Villedieu. Le process de tri étant différent entre les deux centres de tri, le plastique était réparti en 6 flux à Kerval (films PE, PET clair, PET foncé, PE, PP et PS) contre un tri en 4 flux à EcoSphère (films PE, PET clair (bouteilles seules, hors barquettes), mix PE-PP et flux développement (bouteilles PET clair, PET foncé, PS), permettant de réduire les emballages non pris en charge par les filières de tri et de recyclage. Quant aux refus, ceux-ci ont été envoyés à l'**Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Ploufragan (22)** et de **Pontmain (53)**.

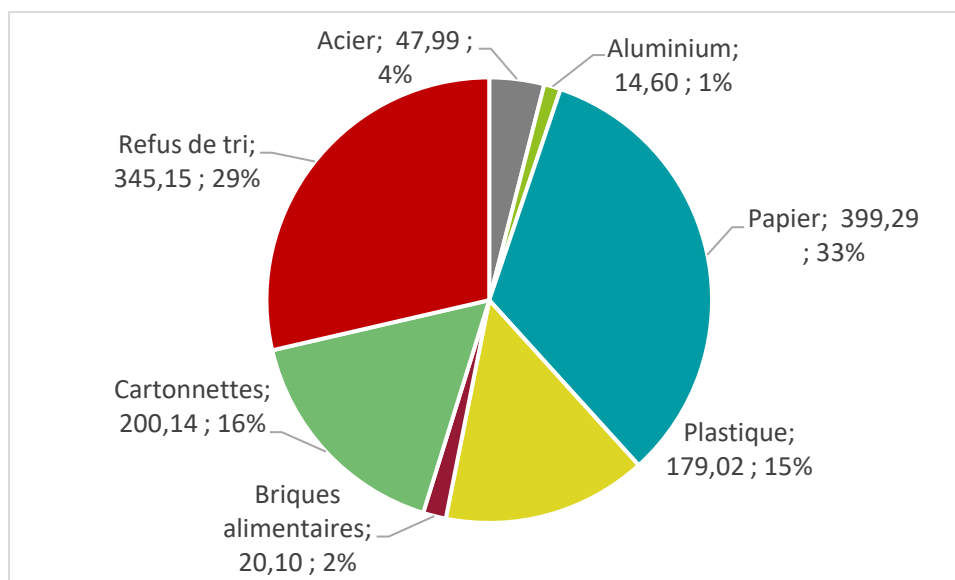


Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2021 (Tonne ; % du tonnage sortant)

Le **verre** collecté en conteneurs aériens est ensuite regroupé sur une **plateforme** à Orval puis envoyé chez le **repreneur O-I France**. En 2021, sur **1 061 T** de verre collecté, **885 T** ont été expédiées chez le **repreneur O-I France**.

Secteur de Périers

La compétence « collecte et traitement des déchets recyclables » étant déléguée au SMPF, ce dernier assure le **tri et le conditionnement des corps plats et des corps creux dans son centre de tri situé à Cavigny**.

3. Les déchetteries

Les déchetteries de La Haye et de Créances disposent des mêmes installations et des mêmes exutoires pour les différents déchets collectés. Les **cartons bruns** sont triés et conditionnés à Saint Jean de la Haize pour ensuite être rachetés par REVIPAC et **réintégrer les circuits de fabrication**. Le **bois** est ainsi **broyé au Ham** puis **valorisé énergétiquement**. Les **tontes** sont traitées à l'unité de **méthanisation** de la **SCEA du Château à Laulne** (50), sur le territoire de la Communauté de Communes, pour produire du **biogaz**. Une partie des **déchets verts** est prise en charge par **SEDE Environnement**, par broyage puis dans leur unité de **compostage** aux Veys (50) tandis que la part de déchets verts déposée sur les **plateformes** est **broyée sur place** puis **réutilisée en copeaux** ou en compostage. Les **gravats inertes** sont pris en charge par la société **Sphère** pour être enfouis aux carrières de **Doville** et de **Muneville-le-Bingard**. L'**amiante** est traitée et enfouie dans l'Installation de stockage de déchets inertes (**ISDI**) de **Louigné du Désert**. Les **encombrants** sont enfouis à l'**ISDND du Ham** par la société **Veolia**. La **ferraille** sera triée puis sa **matière valorisée** par la société **Sphère**. Le **meuble** est entièrement pris en charge par l'éco-organisme **EcoMobilier** pour être **démantelé** et les différents matériaux séparés en vue de leur **valorisation matière et énergétique**. Une partie des **DDS** est prise en charge par la société **Madeline** pour être **traitée** puis **stockée à Flers** (61). Une autre partie est prise en charge par la société **Chimirec** dans le cadre d'une convention avec **EcoDDS**. Les **DEEE** sont triés, **démantelés** et recyclés dans des **filières agréées**.

Il est à noter que **tous les objets en bon état d'usage** (meuble, vaisselle, jouets, DEEE, vélo, etc.) **peuvent être déposés aux gardiens** des déchetteries, en-dehors des exutoires cités précédemment. Une convention liant la Communauté de Communes à Tri Tout Solidaire permet en effet le **réemploi**

de ces objets, qui seront alors revendus à prix modique dans la **ressourcerie de Saint-Pierre-de-Coutances**, et favorise les emplois d’insertion.

4. La valorisation des déchets collectés

Sur le secteur de La Haye et de Lessay, la **collecte sélective** a permis d’expédier chez les repreneurs plus de **1 891 T de matériaux** (Tableau 12) qui ont ainsi réintégré les filières de recyclage et les circuits de production. Les **refus** issus du tri du sélectif (**345 T produites** ; 207 T expédiées) sont valorisés énergétiquement en **Combustible Solide de Récupération (CSR)** à l’unité de préparation Ti-Valo, issu du même complexe que le centre de tri Kerval ou à **l’UVE de Pontmain**.

Tableau 12 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d’apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d’intégrer les circuits de recyclage.

| MATERIAU | | TONNAGES EXPEDIES CHEZ LES REPNEURS | REPNEURS |
|----------------------|--------------------|--|----------------|
| Acier | | 40.26 T | ARCELOR MITTAL |
| Aluminium | | 8.44 T | AFFIMET |
| Papier | | 509.40 T | SPHERE |
| Plastique | Mix PEHD-PP-PS | 9.46 T | VALORPLAST |
| | PEHD | 23.63 T | |
| | PET clair | 58.67 T | |
| | PET foncé | 5.72 T | |
| | PP | 3.19 T | |
| | PS | 4.31 T | |
| | Films | 40.85 T | |
| | Flux développement | 38.71 T | CITEO |
| Briques alimentaires | | 13.57 T | REVIPAC |
| Cartonnettes | | 250.66 T | |
| Verre | | 885.00 T | O-I FRANCE |
| TOTAL | | 1 891.84 T | - |

Quant aux déchetteries communautaires de La Haye et Lessay, **5 725 T de matériaux** ont ainsi été valorisées à travers le tri par les usagers et la collecte séparée de ces déchets en déchetterie (Tableau 13 et Figure 6). Le principal traitement réservé aux déchets issus des déchetteries est la **valorisation matière** : remblais de carrière et réutilisation en sous-couche routière pour les **gravats**, recyclage pour les **cartons** bruns et **ferrailles**, **démantèlement** et **recyclage** des matières concernées ou **valorisation énergétique** pour le **meuble** et les **DEEE**, **méthanisation** pour les **tontes** et **compostage** pour les **déchets verts**. Le **bois**, à défaut de filière pérenne, est **valorisé énergétiquement** comme combustible de cimenterie. **L’amiante** et les **DDS** sont **retraités** par les process adaptés à leur nature et stockés. Enfin, les **encombrants** sont **stockés** sans tri préalable. Une part importante des déchets verts n’est pas prise en compte dans les tonnages collectés en déchetteries car déposés directement sur les plateformes dédiées, ils seront ensuite épandus en andains pour compostage.

Tableau 13 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay

| | La Haye | Créances | TOTAL | DESTINATION |
|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--|
| Amiante | 16,28 | 68,12 | 84,40 | Traitement |
| Bois | 230,94 | 488,5 | 795,8 | Valorisation énergétique |
| Cartons | 85,78 | 138,24 | 290,2 | Valorisation matière |
| Déchets verts | 596,67 | 992,85 | 2244,02 | Valorisation matière |
| DEEE | 106,033 | 178,781 | 373,974 | Valorisation matière + Valorisation énergétique |
| DDS | 17,22 | 30,42 | 47,64 | Traitement |
| Encombrants | 706,46 | 920,16 | 1 626,62 | Stockage |
| Ferrailles | 167,24 | 241,49 | 530,87 | Valorisation matière |
| Gravats inertes | 528,7 | 995 | 2178,2 | Valorisation matière |
| Mobilier | 161,92 | 223,63 | 574,45 | Valorisation matière + Valorisation énergétique |
| Tontes | 336,26 | 253,06 | 589,32 | Valorisation matière |
| TOTAL | 2 953,50 | 4 530,26 | 7 483,76 | |

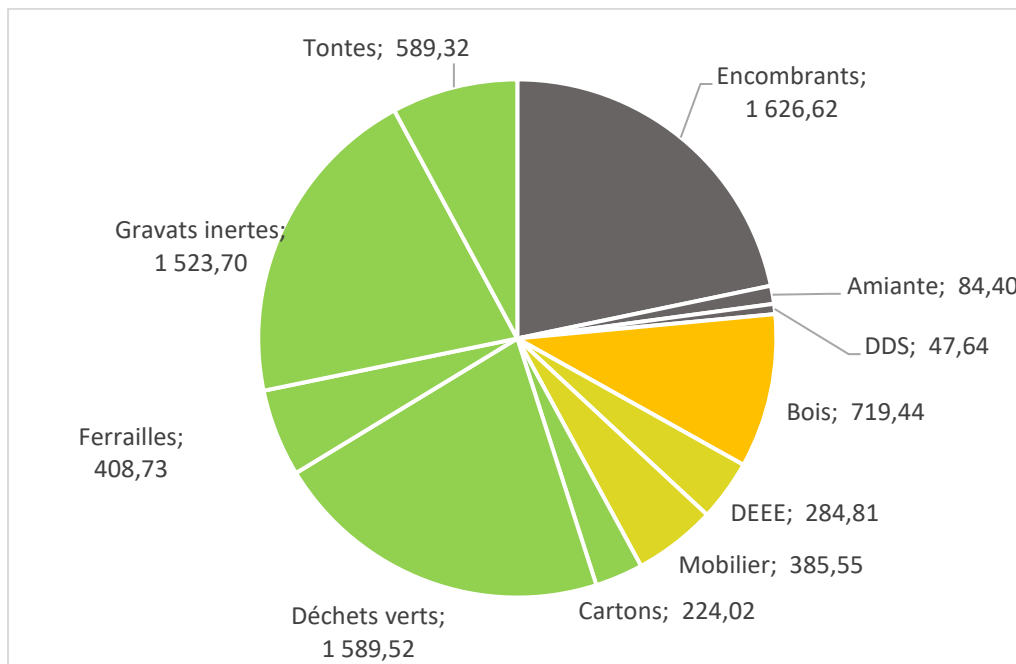


Figure 6 : Répartition des matières valorisées par rapport au tonnage total collecté sur les déchetteries communautaires de La Haye et de Lessay. Sont représentés en vert les déchets dont la matière est valorisée (ex : déchets verts en compostage), en orange les déchets valorisés énergétiquement, en jaune les déchets bénéficiant à la fois de valorisation matière et énergétique et enfin, en gris, les déchets stockés.

E. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est issue de la fusion de trois anciennes Communautés de Communes, dont le secteur de Périers sur lequel la Communauté de Communes avait délégué la compétence de « Traitement des déchets ménagers » au SMPF en 2010. Le calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers est donc estimé sur les secteurs de La Haye et de Lessay seuls. **L'indice en 2021 par rapport à 2010 est de 59,22** (56,76 en 2020), traduisant une diminution importante de la production des ordures ménagères sur le territoire.

Tableau 14 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010

| | 2010 | 2021 | INDICE |
|----------------------|---------|---------|--------|
| OMr - La Haye | 1 420 T | 2 763 T | 59,22 |
| OMr - Lessay | 3 245 T | | |

2. Communication et actions de prévention

L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité des changements initiés en 2020 sur le territoire, à savoir la simplification des consignes de tri, la mise en place des sacs transparents pour les ordures ménagères, le rapprochement de la collecte sélective en porte-à-porte, l'adaptation des fréquences de collecte et le renforcement de la communication autour du tri et de la prévention des déchets. Aussi, début 2021, l'ensemble des habitants ont reçu le **nouveau guide de tri** ainsi que **les calendriers de collecte**. La présence sur les **réseaux sociaux** a été renforcée grâce à des publications hebdomadaires et davantage de publications thématiques sur Facebook ont été diffusées, notamment en lien avec les actions nationales telles que la Semaine européenne de réduction des déchets, la Quinzaine nationale du compostage, etc. Plusieurs **animations** ont été conduites en **milieu scolaire** dans les écoles de La Haye, Le Plessis Lastelle et Gorges permettant de sensibiliser directement **68 élèves**. Au total, sur l'année 2021, **243h** ont été dédiées à des temps **d'animation** et de **sensibilisation** sur le recyclage, la réduction des déchets à la source, le compostage, etc.

Pour inciter au compostage et au retour à la terre des biodéchets, la vente de composteurs proposés par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche à tarifs préférentiels a été largement mise en avant et a permis de **distribuer 149 composteurs** et ainsi éviter de stocker des dizaines de kilogrammes de biodéchets. Au-delà de la simple distribution de composteurs, des **ateliers** d'une vingtaine de minutes étaient proposés et dispensés à tous les foyers volontaires pour les **accompagner dans la mise en place et l'entretien de leur composteur**. De plus, un guide a été réalisé en interne regroupant les informations essentielles pour bien démarrer et entretenir son compost puis diffusé au grand public.

De plus, l'ambassadrice a fait la **promotion du tri lors des évènements culturels**, notamment à la Foire de Lessay où l'édition 2021 a été l'occasion de distribuer à tous les déballeurs et rôtisseurs des sacs jaunes pour encourager au tri sélectif des emballages et des papiers.

Enfin, l'année 2021 s'est clôturée sur une **large campagne de communication** à destination des habitants du **secteur de Périers**. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2022, ces derniers bénéficieront des mêmes modalités de collecte que le reste du territoire, à savoir les consignes de tri simplifiées, la collecte sélective en sac jaune au plus près du domicile et l'adaptation des fréquences de collecte. Aussi, un **courrier de pré-lancement** a permis d'informer tous les foyers concernés de ces changements puis un guide de tri et des calendriers leur ont été distribués **en fin d'année**. **La presse**

traditionnelle et les **réseaux sociaux** ont été largement utilisés pour diffuser les informations relatives à ces changements et **trois réunions publiques** sont venues compléter la campagne de communication afin de permettre aux habitants de trouver réponse à leurs interrogations.

3. L'économie circulaire en action sur le territoire

Pour poursuivre la démarche initiée en 2019 pour la promotion de l'économie circulaire, un bureau d'étude a été mandaté afin de définir un plan d'actions en 2022.

F. Impact environnemental et sanitaire

Afin de réduire l'impact environnemental et sanitaire du service de collecte des déchets, les eaux usées des aires de lavage des véhicules de collecte sont récupérées et traitées pour ne pas nuire à l'environnement. De plus, les bennes de déchets sont équipées de **cadre-filet** pour limiter leur envol tant lors du stockage que lors du transport. Une attention particulière est portée sur l'impact sonore des opérations liées à la logistique des bennes de déchetterie.

G. Les emplois liés aux déchets

La Communauté de Communes compte **18 agents** liés à la collecte des déchets (*Tableau 15*). Les trois principaux postes liés à la collecte directe sont occupés par **3 chauffeurs, 1 chauffeur-riporteur, 7 ripeurs** et **4 gardiens de déchetterie**. Le service Déchets compte également **1 technicienne** et **1 ambassadrice de tri et de prévention des déchets**.

Tableau 15 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets

| | | Equivalent Temps Plein (ETP) affecté à ce poste |
|------------------------------|--|---|
| DECHETTERIE | Créances | 2 ETP |
| | La Haye | 1.5 ETP |
| COLLECTE DES DECHETS | Secteur de Lessay Secteur de Périers | 3.2 ETP + 3.1 ETP |
| GESTION ET PREVENTION | Secteur de La Haye Secteur de Lessay Secteur de Périers | 2.3 ETP |

Le service public de collecte des déchets nécessite la réalisation de missions annexes par les services techniques communautaires et non prises en compte dans les ETP cités. Ainsi, les **heures dédiées au lavage** et à la **réparation des conteneurs, des bacs roulants** et des **véhicules de collecte** ne sont pas incluses, tout comme celles liées à la **distribution des sacs dans les communes** du territoire.

H. La concertation et la gouvernance

1. Les moyens d'information et de concertation

L'ensemble des informations nécessaires aux habitants (fréquence et jour de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri, etc.) est disponible sur le **site internet** de la Communauté de Communes. En 2021, un **calendrier** et un **guide de tri** de 8 pages sont venus compléter ces informations. L'**utilisation conjointe** des **médias traditionnels** (presse papier locale ; bulletins communautaires et communaux) **et numérique** (presse numérique et réseaux sociaux) ont également permis de **multiplier les supports d'information** à destination des habitants. De nombreux échanges avec les habitants ont pu avoir lieu par **téléphone**, par **mail**, par **courrier postal** ou aux **accueils** de proximité.

Depuis 2021, le service Déchets dispose également d'une **adresse mail dédiée au service** (*dechets@cocm.fr*), permettant au service d'être facilement et directement joignable. Un **numéro de téléphone** lié au service a également été diffusé au plus grand nombre et sur de nombreux supports (site internet, réglette, calendrier, guide, articles de presse, etc.) afin de simplifier les échanges avec les habitants concernant les déchets.

II. Les indicateurs financiers

A. Coût et financement global du service

1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le **coût du service public de collecte** est réparti entre les **dépenses de fonctionnement** (dispositifs de pré-collecte, prestations de collecte, prestations de transport, frais de personnel, carburants, communication, etc.) et **d'investissement** (achat de véhicules ou de bâtiments, amélioration du bâti, etc). Sur le territoire de la Communauté de Communes, son financement est majoritairement assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, à laquelle s'ajoutent les **redevances spéciales** (campings et habitations légères), les recettes liées au **rachat de matériaux**, les **soutiens** par les **éco-organismes** et la facturation des dépôts des **professionnels en déchetterie**. Ainsi, en 2021, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à **3 306 547 €**, soit une **augmentation des coûts de 20%** par rapport à 2020. Les **recettes** ont permis de recouvrir les besoins de financement du service à hauteur de **3 073 975 €** (+8% par rapport à 2020) (*Tableau 16*), notamment du fait de l'augmentation des quantités de déchets recyclables collectés et de la forte hausse des prix de reprise des matériaux.

Tableau 16 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets

| | | Liquidé 2021 |
|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| DEPENSES | Prestations | 1 948 039 € |
| | Personnel | 506 422 € |
| | Contribution SMPF | 483 198 € |
| | Sacs-poubelle | 97 048 € |
| | Carburants | 58 411 € |
| | Divers | 45 834 € |
| | Entretien BOM + matériel déchetterie | 37 486 € |
| | Communication | 5 818 € |
| | Composteurs et autres | 34 793 € |
| | Amortissements | 89 497 € |
| | TOTAL | 3 306 547 € |
| | RECETTES | TEOM |
| Soutiens et reprise matériaux | | 570 231 € |
| Redevance Habitation légère | | 68 288 € |
| Personnel | | 58 458 € |
| Redevance Campings | | 8 899 € |
| Location local OM | | 7 800 € |
| Apports pro déchetterie | | 4 879 € |
| Vente des composteurs | | 4 495 € |
| Divers | | 41 245 € |
| TOTAL | | 3 073 975 € |

Quant aux **investissements** réalisés en 2021, ceux-ci sont principalement liés à l'achat d'un **compacteur d'occasion** pour la **déchetterie de Créances** (60 000 €), d'une **benne d'ordures ménagères d'occasion** pour assurer la collecte sélective en régie (35 400 €) et de **bacs roulants** (5 018 €). Les recettes d'investissement sont principalement dues à la perception du **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** et s'élèvent à 74 156 € (*Tableau 17*).

Tableau 17 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2021

| | | |
|-----------------|-----------------------------------|------------------|
| Dépenses | PackMat – Déchetterie de Créances | 60 000 |
| | Véhicule de collecte d'occasion | 35 400 |
| | Bacs roulants | 5 018 |
| | Enrobé Quai de transfert | 4 118 |
| | Local OM Périers | 480 |
| | Autres | 1 950 |
| | TOTAL | 106 966 € |
| Recettes | | 100 894 € |

2. Le coût aidé du service public

Le **coût aidé du service public** (*Tableau 18*) correspond au **coût restant à charge de la Communauté de Communes**, représenté par l'ensemble des charges (prestations, communication, personnel, amortissements, etc.) dont sont déduites les recettes (rachat de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses, etc.), hors TEOM.

Tableau 18 : Coût aidé du service public.

| Fonctionnement + Investissement | DEPENSES | RECETTES (hors TEOM) | COÛT AIDE | COÛT AIDE PAR HABITANT |
|--|--------------------|-----------------------------|------------------|-------------------------------|
| DECHETTERIE | 972 436 € | 238 506 € | 733 930 € | 33 € |
| ORDURES MENAGERES | 1 559 649 € | 42 051 € | 1 517 598 € | 69 € |
| COLLECTE SELECTIVE | 742 995 € | 408 746€ | 334 249 € | 15 € |
| TOTAL | 3 306 547 € | 3 073 975 € | 996 868 € | 45 € |

B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

L'échéance des **marchés liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets** arrivant à **échéance au 31 décembre 2019** a permis d'initier une **réflexion autour de la gestion des déchets sur le territoire de la CC COCM**. Dans un objectif d'**harmonisation à l'échelle du territoire** et le but de **développer davantage de solutions de recyclage**, de nouvelles modalités de collecte ont ainsi été mises en place sur le territoire, tout en **renouvelant les marchés de prestation** de fourniture et de service.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, **le service public de collecte et de traitement des déchets est délégué à travers plusieurs marchés de services à différentes sociétés** comme suit :

- Marché 2019-009 : Collecte du verre, tri des déchets recyclables et traitement des ordures ménagères
 - o Lot 1 : Collecte en apport volontaire du verre // Le Goff
 - o Lot 2 : Tri des déchets recyclables (hors verre) // SPHERE
 - o Lot 2 : Traitement des ordures ménagères // SMPF
- Marché 2019-010
 - o Lot 2 : Traitement des déchets verts // SEDE Environnement

- Lot 3 : Traitement des encombrants // SPEN/Veolia
- Lot 4 : Traitement des ferrailles // SPHERE
- Lot 6 : Traitement des gravats inertes // SPHERE
- Lot 7 : Traitement des cartons // SPHERE
- Lot 8 : Traitement de l’amiante // SPHERE
- Lot 9 : Mise à disposition des contenants, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques // Madeline
- Marché 2019-014 : Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) // SPEN/Veolia
- Marché 2019-018 : Fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets // PTL
- Marché 2019-019 : Mise à disposition et transport de contenants en déchetteries et en quai de transfert // SPHERE
- Marché 2020-018 : Traitement du bois // SPEN/VEOLIA
- Marché 2021-005 : Fourniture de composteurs
 - Lot 1 : Composteurs en bois // EMERAUDE CREATION
 - Lot 2 : Composteurs en plastique // QUADRIA ENVIRONNEMENT

Les dépenses induites par la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sont présentés dans le Tableau 19 suivant le prestataire concerné. Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte sur une partie du territoire (606 551 €) ainsi que le marché de traitement du bois et des encombrants (195 604 € TTC dont 48 799 € de TGAP) porte la SPEN/VEOLIA au premier poste de dépenses (848 113 €) parmi les différents prestataires de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. Les prestations confiées à la société **SPHERE**, détenant **plusieurs marchés de services** (mise à disposition et transport de bennes, traitement de plusieurs matériaux, tri des déchets recyclables, etc.) occupent le second poste de dépenses, avec des prestations rémunérées à hauteur de **670 427 € TTC**. Le montant des prestations liées au **traitement des ordures ménagères**, et la **TGAP** induite (61 040 €), par le **SMPF** s’élève à **309 242 €**. Les prestations du STEVE concernent le broyage des déchets verts issus des plateformes de La Haye et Créances et le transport du broyat. L’entreprise LECONTE-NICOLLE est intervenue pour déplacer des conteneurs, JPASSISTANCE pour dépanner un véhicule de collecte et la société HDS réalise la dératisation du quai de transfert de Périers. Les prestations non détaillées concernent principalement des **prestations de communication** ou de réparations diverses.

Tableau 19 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2020

| PRESTATAIRE | MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS REMUNEREES |
|------------------------------|---|
| Association STEVE | 19 290 € |
| LECONTE-NICOLLE | 1 536 € |
| SA YVES MADELINE S.A | 30 180 € |
| H.D.S. | 307 € |
| JPASSISTANCE | 956 € |
| LE GOFF | 33 198 € |
| SPEN/VEOLIA | 848 113 € |
| SEDE Environnement | 19 935 € |
| SPHERE | 670 427 € |
| Syndicat Mixte du Point Fort | 309 242 € |
| Autre | 14 856 € |
| TOTAL | 1 948 039 € |

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif



Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du SPANC - Service Public de l'Assainissement Non Collectif



Communauté de Communes



Centre Manche
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVGOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Table des matières

| | |
|---|----|
| Préambule | 3 |
| Présentation de la Communauté de communes..... | 4 |
| Le territoire desservi | 4 |
| Les installations d’assainissement non collectif sur le territoire | 5 |
| Les différentes instances..... | 6 |
| Le conseil communautaire et le bureau..... | 6 |
| La commission Déchets et SPANC | 6 |
| Le service SPANC | 6 |
| Les missions du SPANC..... | 7 |
| L’assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus..... | 7 |
| Le contrôle des assainissements déjà existants | 7 |
| Classification des assainissements contrôlés | 7 |
| Le contrôle des nouvelles installations | 8 |
| La mise en œuvre du service..... | 8 |
| L’indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif (D302.0) | 8 |
| Les indicateurs techniques..... | 9 |
| Nombre de contrôles réalisés en 2020 | 9 |
| Rejets autorisés en milieu superficiel en 2020..... | 10 |
| Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectifs (P301.3) | 11 |
| Les indicateurs financiers | 11 |
| Les tarifs des prestations du SPANC au 1 ^{er} janvier 2021 | 11 |
| Budget annexe du SPANC 2020..... | 12 |
| Subventions de l’Agence de l’eau Seine-Normandie sur les réhabilitations..... | 12 |
| Mise en œuvre de la réglementation..... | 12 |
| Obligation de contrôle..... | 12 |
| Suite aux contrôles du SPANC | 14 |
| Les responsabilités du maire | 14 |
| Annexes – Etat des lieux des communes sur la campagne 2019-2020..... | 16 |

Préambule

En vertu du décret n°95-635 du 6 Mai 1995, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Les indicateurs de performance, techniques et financiers ainsi que les modalités de réalisation de ce dossier sont précisées par les décrets n°95-635 du 6 Mai 1995 et n°2007-675 du 2 Mai 2007. Il permet donc de renforcer la transparence et l'information sur la gestion des services publics.

Le maire de chaque commune membre de l'EPCI devra par la suite le présenter à son conseil municipal, pour simple information, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante devront être mis à disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie membre.

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Présentation de la Communauté de communes

Le territoire desservi

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe 30 communes réparties sur un territoire d'environ 486 km². La population du territoire est de 21 968 habitants (INSEE, 2017).

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) dessert **9 880 habitants**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 44,97 % au 31 décembre 2021.



Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

Les installations d'assainissement non collectif sur le territoire

2021

| Communes | Nombre d'installations d'ANC (Assainissement Non Collectif) |
|-----------------------------------|---|
| Auxais | 83 |
| Bretteville-sur-Ay | 504 |
| Créances | 324 |
| Doville | 116 |
| Feugères | 129 |
| Geffosses | 294 |
| Gonfreville | 93 |
| Gorges | 231 |
| La Feuillie | 181 |
| La Haye : | 1227 |
| <i>Baudreville</i> | 71 |
| <i>Bolleville</i> | 102 |
| <i>Glatigny</i> | 158 |
| <i>La Haye-du-Puits</i> | 40 |
| <i>Mobecq</i> | 128 |
| <i>Montgardon</i> | 150 |
| <i>Saint-Rémy-des-Landes</i> | 223 |
| <i>Saint-Symphorien-le-Valois</i> | 31 |
| <i>Surville</i> | 324 |
| Laulne | 102 |
| Le Plessis-Lastelle | 154 |
| Lessay | 343 |
| Marchésieux | 250 |
| Millières | 335 |
| Montsenelle | 532 |
| Nay | 41 |
| Neufmesnil | 89 |
| Périers | 120 |
| Pirou | 460 |
| Raids | 113 |
| Saint-Germain-sur-Ay | 157 |
| Saint-Germain-sur-Sèves | 101 |
| Saint-Martin-d'Aubigny | 191 |
| Saint-Nicolas-de-Pierrepont | 189 |
| Saint-Patrice-de-Claims | 108 |
| Saint-Sauveur-de-Pierrepont | 97 |
| Saint-Sébastien-de-Raids | 166 |
| Varenguebec | 211 |
| Vesly | 417 |

Les différentes instances

Le conseil communautaire et le bureau

Le conseil communautaire

Président : Henri LEMOIGNE

Il est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Le conseil communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite de ses compétences.

Le bureau

Président : Henri LEMOIGNE

Il prépare et/ou prend les décisions concernant la gestion du SPANC ainsi que celles pour les autres services de la Communauté de Communes. Le bureau est composé du président et des 11 vice-présidents.

La commission Déchets et SPANC

La commission est chargée des questions liées au service déchets et au SPANC.

Le vice-président est Christophe GILLES. La commission compte 24 membres.

Elle est divisée en 4 groupes de travail : deux sur les déchets, un sur l'accompagnement des maires en matière de police de l'eau et de l'environnement et un dernier sur le SPANC.

Ce dernier compte 12 membres.

Tableau 1 : Membres du groupe de travail SPANC

| NOM Prénom | Fonction | Communes |
|--------------------|---------------------------|--------------------------|
| ADAM Guy | Conseiller municipal | Bretteville-sur-Ay |
| ALMIN Loïck | Conseiller communautaire | Saint-Sébastien-de-Raids |
| AMELINE Jacques | Conseiller municipal | Millières |
| CLEROT Philippe | Conseiller communautaire | La Feuillie |
| EURAS Simone | Conseillère communautaire | Neufmesnil |
| LEBALLAIS Clotilde | Conseillère communautaire | La Haye |
| LESIGNE Yves | Conseiller communautaire | Créances |
| MELAIN Evelyne | Conseillère communautaire | Varenguebec |
| MESNIL Michel | Conseiller municipal | Saint-Germain-sur-Sèves |
| SCELLES Pierre | Conseiller communautaire | Doville |
| VANDEN AWEELE Guy | Conseiller municipal | Saint-Germain-sur-Ay |

Le service SPANC

Le service est exploité en régie à autonomie financière.

| NOM Prénom | Fonction |
|-------------------|---|
| ANDRIEUX Claire | Responsable du service |
| DELISLE Alexandre | Technicien SPANC sur les secteurs de Périers et de Lessay |
| LANDAIS Ludivine | Technicienne SPANC sur le secteur de La Haye |
| FENOUILLE Claire | Secrétaire |

Les missions du SPANC

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC assure uniquement :

- Le conseil auprès des usagers du service
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (= Contrôle diagnostique de l'existant)
- Le contrôle de conception et d'implantation
- Le contrôle de bonne exécution

L'assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus

Le technicien du SPANC répond à tout type de demande :

- Problème rencontré sur une filière d'assainissement
- Conseil sur les différentes améliorations possibles à apporter à une installation existante
- Projet dans le cadre d'une réhabilitation de l'existant

Le contrôle des assainissements déjà existants

Le SPANC est tenu de contrôler l'ensemble des assainissements autonomes présents sur le territoire communautaire sur une période de 8 ans. La première campagne de contrôle s'est déroulée entre 2010 et 2018. Une nouvelle campagne a été lancée au 1^{er} janvier 2019. Elle durera jusqu'au 31 décembre 2026.

Une visite est donc réalisée chez les particuliers pour :

- Identifier et recenser les différents ouvrages constituant la filière d'assainissement,
- Repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure de ces ouvrages,
- Vérifier que la filière n'engendre pas de problème de salubrité ou de pollution.

Chaque propriétaire reçoit à la suite de cette visite, un rapport détaillant les éléments ci-dessus, un croquis des dispositifs d'assainissement ainsi qu'un avis général sur la filière. Ce dernier étant signé par le vice-président en charge de l'assainissement non collectif.

Classification des assainissements contrôlés

Plusieurs catégories de classement sont possibles en fonction des problèmes constatés sur l'installation. Elles sont fonction de l'Annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012 :

- Absence d'installation
- Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes / un risque environnemental avéré
- Installation non conforme
- Installation à surveiller
- Installation sans défaut / opérationnelle

Pour la première catégorie, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais. Pour la deuxième, l'installation devra être mise en conformité dans les 4 années qui suivent le contrôle. Suite à une vente, la conformité devra être réalisée sous 1 an.

Le contrôle des nouvelles installations

Que ce soit dans le cadre d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'une installation existante, le SPANC est tenu d'effectuer deux contrôles dans le processus d'implantation :

- Un contrôle de conception. Pour tout nouveau projet, le particulier est tenu de fournir complété le formulaire « Demande d'installation d'assainissement non collectif », disponible sur demande ou sur le site internet <https://www.cocm.fr/fr/au-quotidien/preserver/spanc-service-public-d-assainissement-non-collectif/construction-ou-rehabilitation-des-installations.html>. Le dossier est ensuite transmis au SPANC pour qu'il puisse l'instruire. Le SPANC émet un avis technique sur le dossier présenté, avant la restitution du dossier au particulier.
- Un contrôle de bonne exécution. Ce contrôle est effectué sur place avant le remblaiement de la filière d'assainissement. Il permet de s'assurer que le dispositif implanté respecte le projet validé lors du contrôle de conception et la réglementation en vigueur. Suite à ce contrôle, un rapport de visite est rédigé et envoyé au propriétaire.

La mise en œuvre du service

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Mise en place par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations que ce service est susceptible d'assurer en assainissement non collectif. Pour chaque mission mise en œuvre par le service, des points sont attribués.

| | Exercice 2020 | Exercice 2021 |
|--|------------------|------------------|
| A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service | | |
| 20 Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération | Oui | Oui |
| 20 Application d'un règlement du service approuvé par une délibération | Oui | Oui |
| 30 Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans | Oui | Oui |
| 30 Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations | Oui | Oui |
| B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service | | |
| 10 Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations | Non | Non |
| 20 Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations | Non | Non |
| 10 Le service assure le traitement des matières de vidange | Non | Non |

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (100 en 2020).

Les indicateurs techniques

Nombre de contrôles réalisés en 2021

Tableau 2 : Nombre de contrôles réalisés en 2021

| Communes | 2021 | | Contrôle de l'existant | | Conception | | Bonne exécution des travaux | |
|-----------------------------|------------------|---|------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------------|--|
| | Installation ANC | Diagnostic /Bon fonctionnement / Sans avis du SPANC/Vente | Installation nouvelle | Installation réhabilitée | Installation nouvelle | Installation réhabilitée | | |
| Auxais | 83 | 5 | 0 | 2 | 0 | 0 | | |
| Bretteville-sur-Ay | 504 | 83 | 9 | 2 | 2 | 0 | | |
| Créances | 324 | 13 | 1 | 5 | 1 | 6 | | |
| Doville | 116 | 46 | 0 | 1 | 1 | 1 | | |
| Feugères | 129 | 16 | 0 | 1 | 0 | 1 | | |
| Geffosses | 294 | 8 | 1 | 9 | 0 | 6 | | |
| Gonfreville | 93 | 9 | 0 | 1 | 0 | 1 | | |
| Gorges | 231 | 99 | 2 | 9 | 1 | 1 | | |
| La Feuillie | 181 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | | |
| La Haye : | 1227 | 63 | 1 | 18 | 1 | 14 | | |
| Baudreville | 71 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Bolleville | 102 | 26 | 0 | 4 | 0 | 3 | | |
| Glatigny | 158 | 9 | 1 | 2 | 0 | 0 | | |
| La Haye-du-Puits | 40 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | | |
| Mobecq | 128 | 5 | 0 | 2 | 0 | 4 | | |
| Montgardon | 150 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Saint-Rémy-des-Landes | 223 | 6 | 0 | 6 | 1 | 6 | | |
| Saint-Symphorien-le-Valois | 31 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Surville | 324 | 5 | 0 | 1 | 0 | 1 | | |
| Laulne | 102 | 7 | 0 | 1 | 0 | 0 | | |
| Le Plessis-Lastelle | 154 | 67 | 1 | 9 | 0 | 3 | | |
| Lessay | 343 | 21 | 2 | 6 | 2 | 11 | | |
| Marchésieux | 250 | 22 | 1 | 9 | 0 | 3 | | |
| Millières | 335 | 16 | 2 | 8 | 1 | 3 | | |
| Montsenelle | 532 | 27 | 0 | 18 | 0 | 7 | | |
| Nay | 41 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Neufmesnil | 89 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | | |
| Périers | 120 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | | |
| Pirou | 460 | 116 | 0 | 6 | 0 | 8 | | |
| Raids | 113 | 4 | 0 | 4 | 0 | 4 | | |
| Saint-Germain-sur-Ay | 157 | 6 | 0 | 2 | 0 | 1 | | |
| Saint-Germain-sur-Sèves | 101 | 9 | 0 | 1 | 0 | 1 | | |
| Saint-Martin-d'Aubigny | 191 | 5 | 0 | 4 | 1 | 1 | | |
| Saint-Nicolas-de-Pierrepont | 189 | 69 | 1 | 0 | 0 | 3 | | |
| Saint-Patrice-de-Claims | 108 | 46 | 1 | 0 | 0 | 1 | | |
| Saint-Sauveur-de-Pierrepont | 97 | 0 | 0 | 4 | 0 | 1 | | |

| | | | | | | |
|--------------------------|-------------|------------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Saint-Sébastien-de-Raids | 166 | 16 | 1 | 5 | 1 | 2 |
| Varenguebec | 211 | 6 | 0 | 3 | 0 | 2 |
| Vesly | 417 | 10 | 1 | 5 | 0 | 5 |
| TOTAUX | 7358 | 814 | 24 | 139 | 11 | 89 |

Sur l'année 2021, il y a un total de

- 814 contrôles de l'existant (diagnostic, bon fonctionnement, sans avis du SPANC et ventes),
- 163 contrôles de conception (neuf et réhabilitation)
- 100 contrôles de bonne exécution (neuf et réhabilitation)

La campagne de bon fonctionnement 2019-2026, pour l'année 2021, s'est déroulée sur les communes de Bretteville-sur-Ay, Doville, Gorges, Le Plessis-Lastelle, Pirou, Saint-Nicolas-de-Pierrepont et Saint-Patrice-de-Claims.

L'ensemble des contrôles des installations de ces communes se déroule en plusieurs phases ; la totalité des contrôles sur ces communes n'est donc pas encore réalisée.

Les autres communes du territoire seront réalisées au fur et à mesure de la campagne de bon fonctionnement 2019-2026.

Rejets autorisés en milieu superficiel en 2021

Certaines filières d'assainissement autonomes nécessitent un rejet d'eaux usées traitées vers le milieu superficiel (souvent un fossé). L'autorisation du propriétaire de l'exutoire est nécessaire. En 2021, dans le cadre des travaux sur les installations ANC, il a été délivré :

- 11 autorisations de rejets aux fossés départementaux,
- 20 autorisations de rejets aux fossés communaux,
- 14 autorisations de rejets aux fossés privés.

Ci-dessous une carte de la répartition et du nombre de rejets sur la Communauté de Communes.

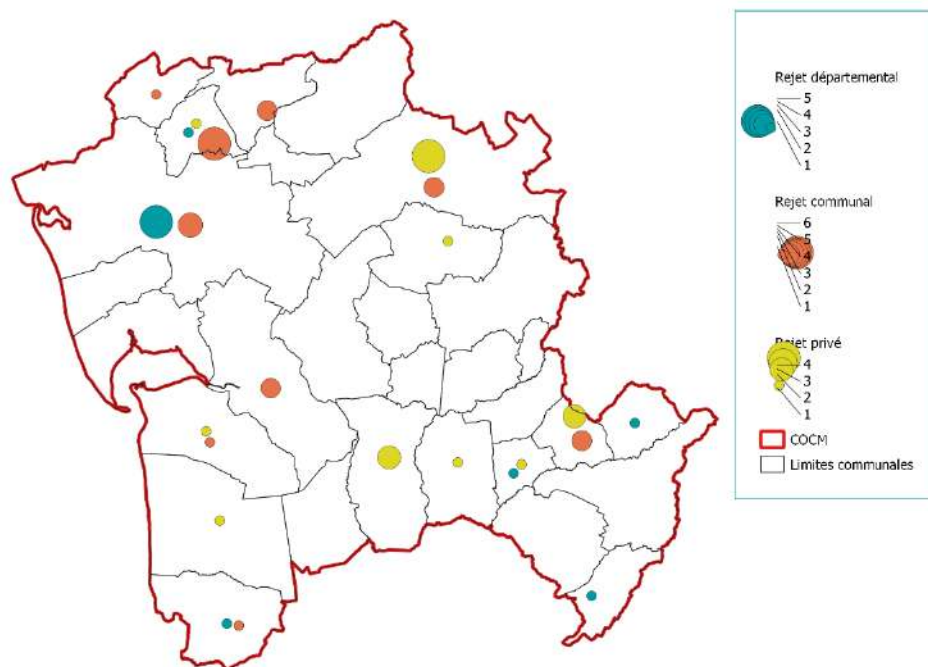


Figure 2 : Carte des autorisations de rejets pour l'année 2021

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- le nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux diagnostics de bon fonctionnement depuis la création du service jusqu'au 31/12/N
- le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------------|-------------|-------------|
| Nombre total d'installation contrôlées depuis la création du service | 7352 | 7374 | 7358 |
| Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité | 67 | 208 | 342 |
| Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement | 322 | 906 | 1383 |
| Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % | 5 % | 15 % | 23 % |

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour 2021 est de 23 %. Il faut savoir que ce taux paraît faible car l'entièreté des installations n'a pas été contrôlée. Au fur et à mesure de la campagne, ce taux va s'améliorer et mieux représenter l'état des dispositifs sur le territoire.

Les indicateurs financiers

Le SPANC est géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- Règles comptables des services locaux d'assainissement
- Budget équilibré
- Financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées

Les tarifs des prestations du SPANC au 1^{er} janvier 2021

| Prestations | Tarifs redevances |
|--|-------------------|
| Diagnostic | 125 € |
| Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation | 95 € |
| Diagnostic suite à la réalisation d'une installation sans avis du SPANC | 170 € |
| Contrôle de bon fonctionnement en cas de vente | 125 € |
| Contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations de plus de 20 EH | 250 € |
| Contrôle administratif annuel de la conformité des installations de plus de 20 EH | 25 € |
| <i>Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation</i> | |
| Contrôle de vérification de conception et d'implantation d'une installation | 60 € |
| Contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux | 110 € |
| En cas d'avis défavorable, la contre-visite | 80 € |

| Pénalités | Tarifs |
|---|---------------------------|
| Refus de la réalisation des missions de contrôle | 100 % du coût du contrôle |

Les différents tarifs et prestations aux usagers sont fixés par la **délibération DEL20180705-196** du conseil communautaire du 5 juillet 2018.

Budget annexe du SPANC 2021

| | | | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Budget primitif | Dépenses | Fonctionnement | 146 115 € |
| | | Investissement | 206 730,61 € |
| | Recettes | Fonctionnement | 178 576,07 € |
| | | Investissement | 218 377,61 € |
| Compte administratif | Dépenses | Fonctionnement | 120 828,36 € |
| | | Investissement | 119 056,19 € |
| | Recettes | Fonctionnement | 175 935,86 € |
| | | Investissement | 177 936,05 € |
| Résultats de l'exercice 2021 | Fonctionnement | 11 879,88€ | |
| | Investissement | 52 181,25 € | |
| Résultats de clôture 2021 | Fonctionnement | 55 107,50 € | |
| | Investissement | 58 879,86 € | |

Subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur les réhabilitations

Le 11^{ème} programme d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) permet l'attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Le dispositif d'aides de l'AESN prévoit la prise en charge de 50 % du coût de l'étude de filière et le versement d'une subvention maximale de 6 000 euros pour les travaux de réhabilitation (montant plafonné et ne pouvant dépasser le coût réel des travaux à la charge du particulier). Par ailleurs, il n'y a plus d'attribution d'un forfait de gestion pour la collectivité.

Les critères d'éligibilité restent inchangés et conformes à la délibération DEL20190711-174.

En 2021, 53 installations ont bénéficié des aides du programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le montant des aides s'est élevé à 536 319 €.

Les communes éligibles aux subventions en 2021 sont : Auxais, Bretteville-sur-Ay, Créances, La Feuillie, Geffosses, Gorges, La Haye, Lessay, Montsenelle, Marchésieux, Nay, Neufmesnil, Pirou, Le Plessis-Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Sauveur de Pierrepont, Saint-Sébastien de Raids, Varenguebec et Vesly.

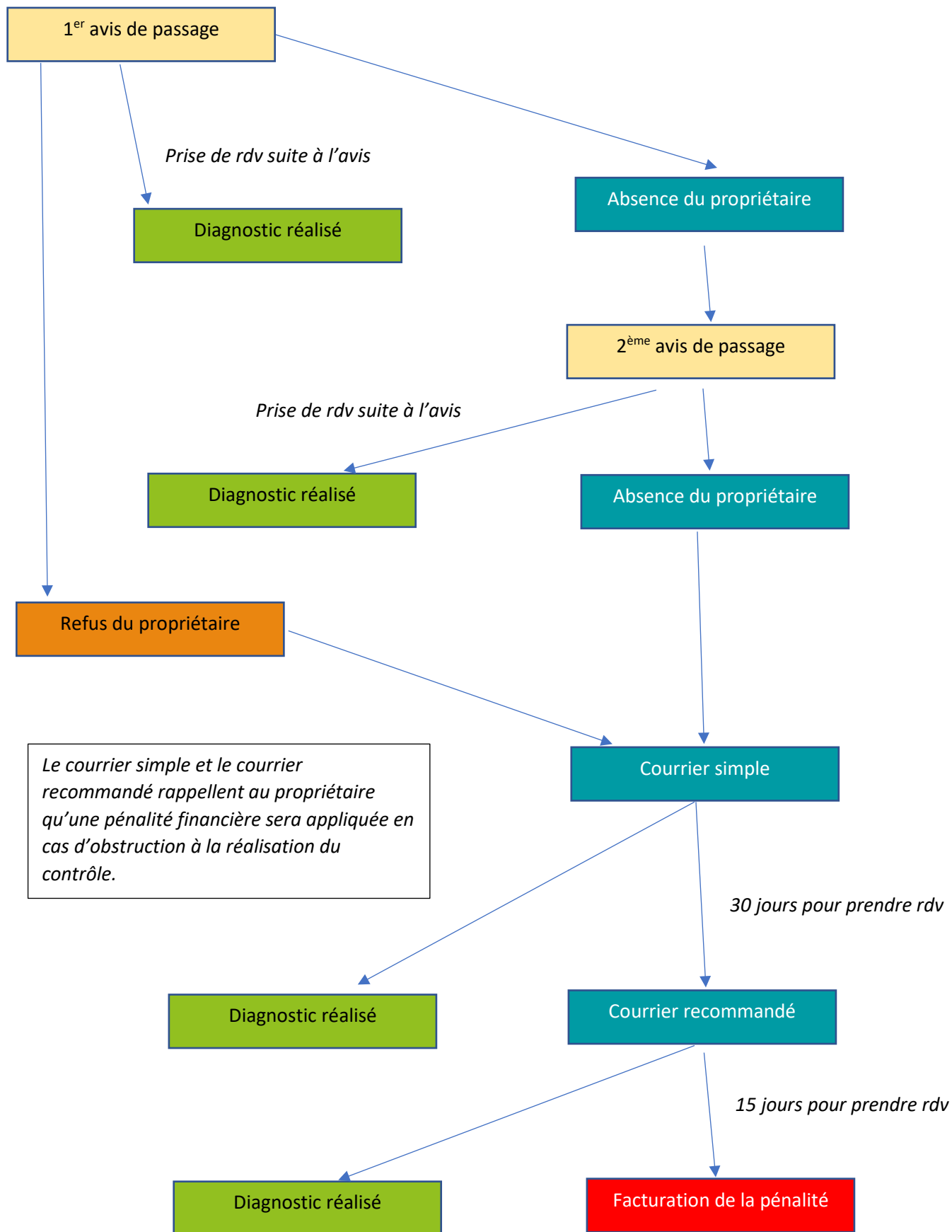
Mise en œuvre de la réglementation

Obligation de contrôle

Pour rappel et selon l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, le contrôle de son installation autonome est obligatoire et réalisé par le SPANC.

Des pénalités financières sont prévues en cas d'obstacle à la réalisation des missions de contrôle du service, conformément aux articles L 1331-8, 1331-11 et 1331-12 du Code de la santé publique.

Ci-dessous, la démarche d'application des obligations de contrôle et de la pénalité le cas échéant.



Pénalités mise en place pour refus de contrôle en 2021

Au cours de l'année 2021, plusieurs procédures de refus de contrôle ont été enclenchées et certaines ont abouti à la facturation d'une pénalité. Le tableau ci-dessous présente le nombre de pénalités établi par commune :

| Communes | Nombre de pénalités |
|-------------------------------|---------------------|
| Montsenelle | 2 |
| Auxais | 1 |
| Marchésieux | 2 |
| Périers | 4 |
| Saint-Martin-d'Aubigny | 1 |
| TOTAL | 10 |

Suite aux contrôles du SPANC

L'obligation de travaux dans un délai de 4 ans ne s'applique aux particuliers qu'en cas d'installation présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. En cas de non-conformité, mais sans danger pour la santé des personnes, ou risque avéré de pollution de l'environnement, cas jugé moins urgent, les travaux sont à réaliser mais sans délai précis, sauf en cas de vente de l'immeuble, où ils doivent être réalisés au plus tard un an après la vente. Cette nouvelle réglementation conduit à prioriser l'action des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental, avec une volonté de meilleur rapport coût-efficacité. En parallèle, les transactions immobilières permettront progressivement de remettre le parc d'installations en conformité sans générer de pression financière trop importante pour le particulier.

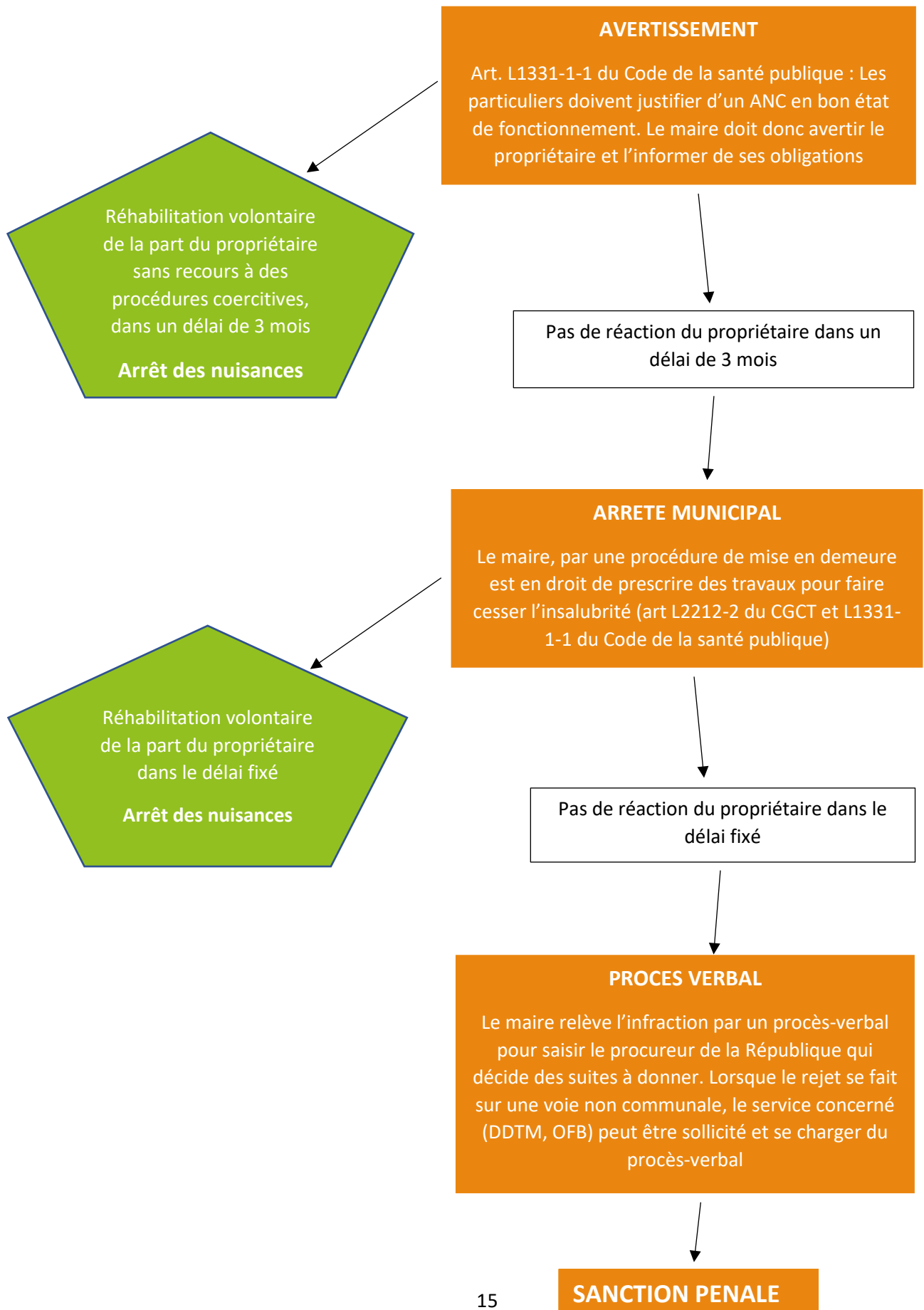
En cas d'absence d'installation, installation classée non conforme avec mise en demeure, l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique n'est pas respecté. Les travaux doivent donc être réalisés dans les meilleurs délais. Les « meilleurs délais » sont les délais techniques nécessaires pour mettre en œuvre une installation d'assainissement non collectif. Cela comprend la conception de l'installation, les contrôles et la réalisation de l'installation. Ce délai reste à la libre appréciation du SPANC selon le contexte local. En tout état de cause, ce délai doit être inférieur à un an.

Les responsabilités du maire

En cas de non-respect des lois et arrêtés sur l'eau, les divers pouvoirs de police exercés par le maire (article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) sont mis à contribution.

Lorsqu'une pollution (d'un cours d'eau, d'un fossé...) due à un système d'assainissement non collectif est constatée, le maire peut user de son pouvoir de police. Sur la page suivante, un schéma résume les actions envisageables.

Pouvoir de police du maire face à un problème de salubrité publique



15

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

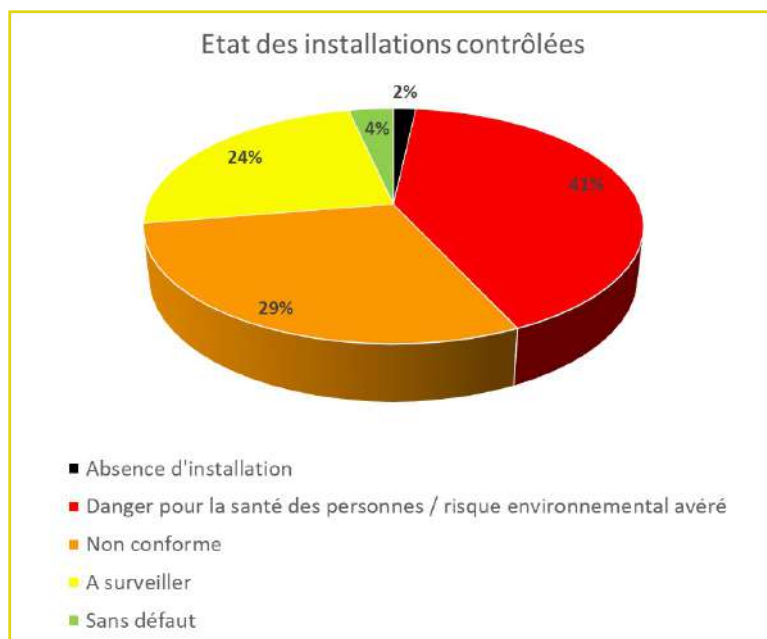
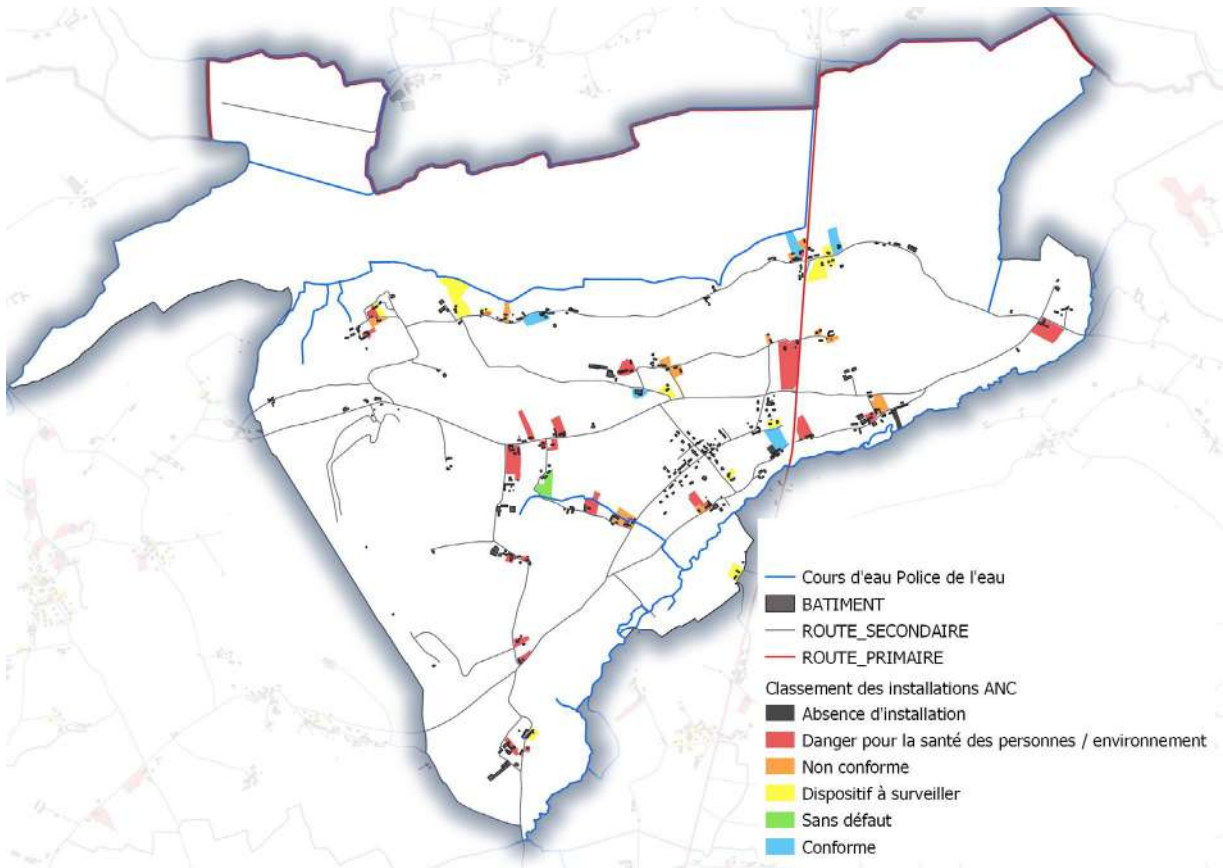
Annexes – Etat des lieux des communes sur la campagne 2019-2021

DOVILLE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **116**

58 installations, soit **50 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



6 projets de conception en 2021
Pas de réalisation de travaux en 2021

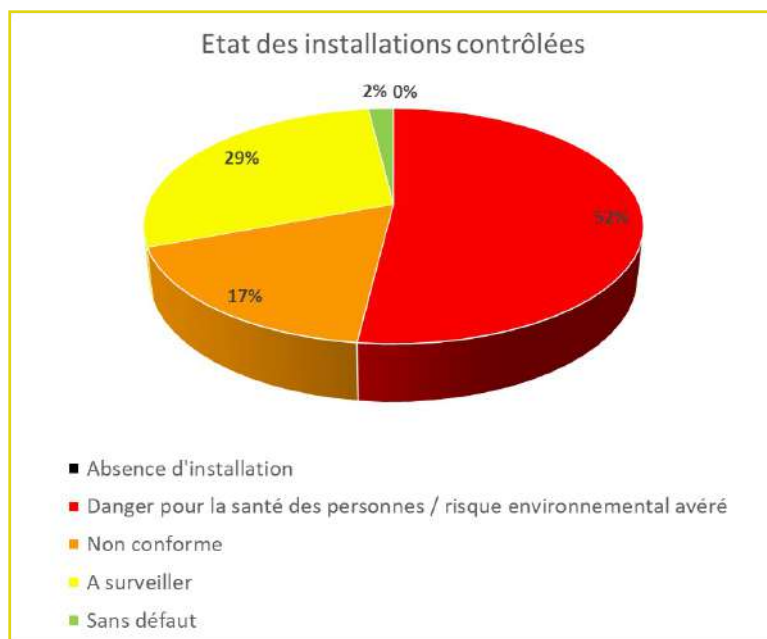
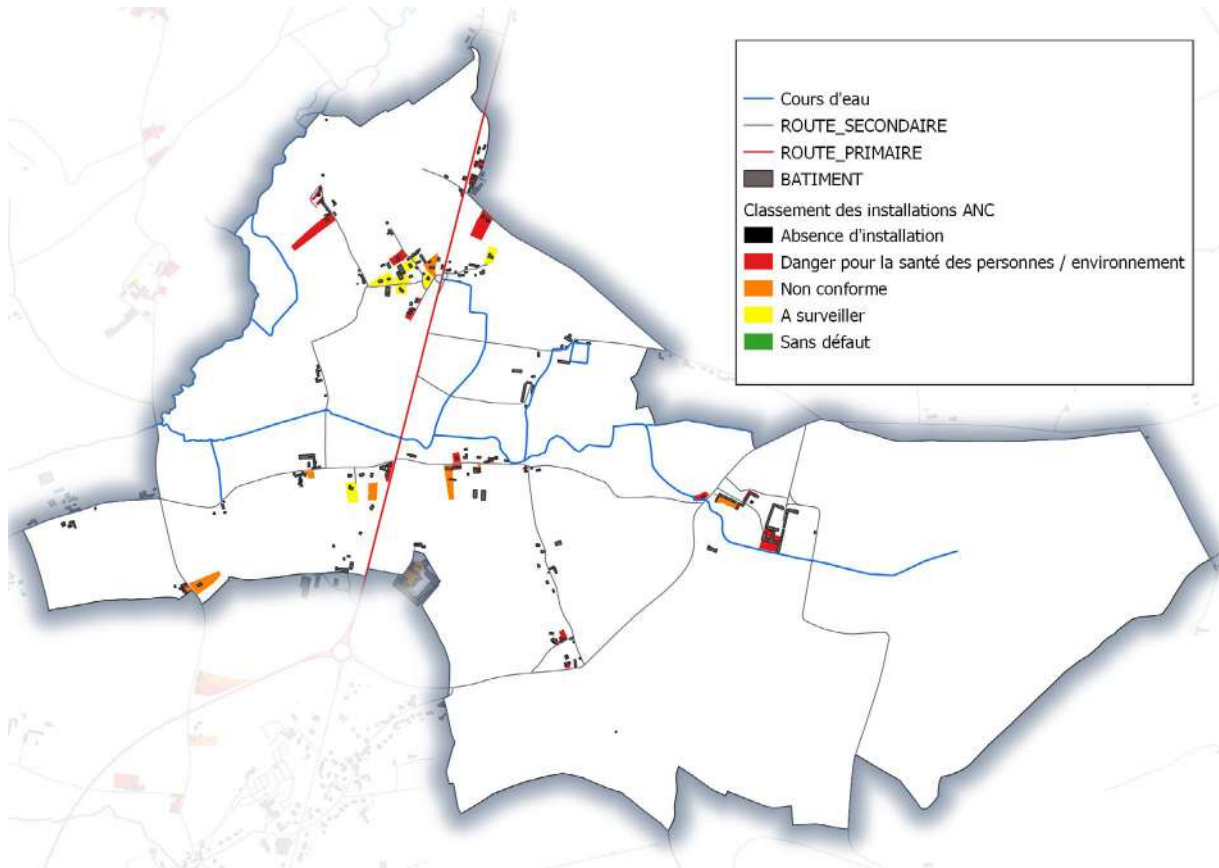
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

NEUFMESNIL

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **89**

52 installations, soit **58 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



6 projets de conception en 2021
Pas de réalisation de travaux en 2021

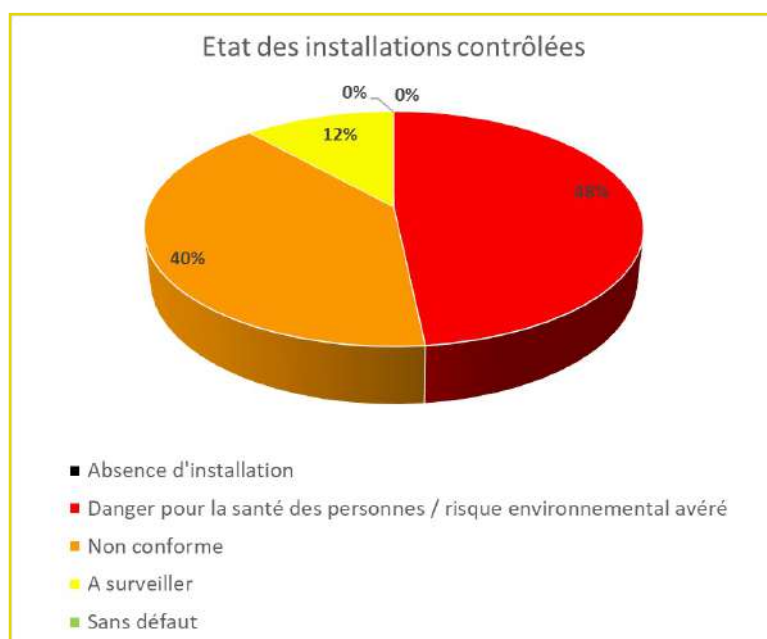
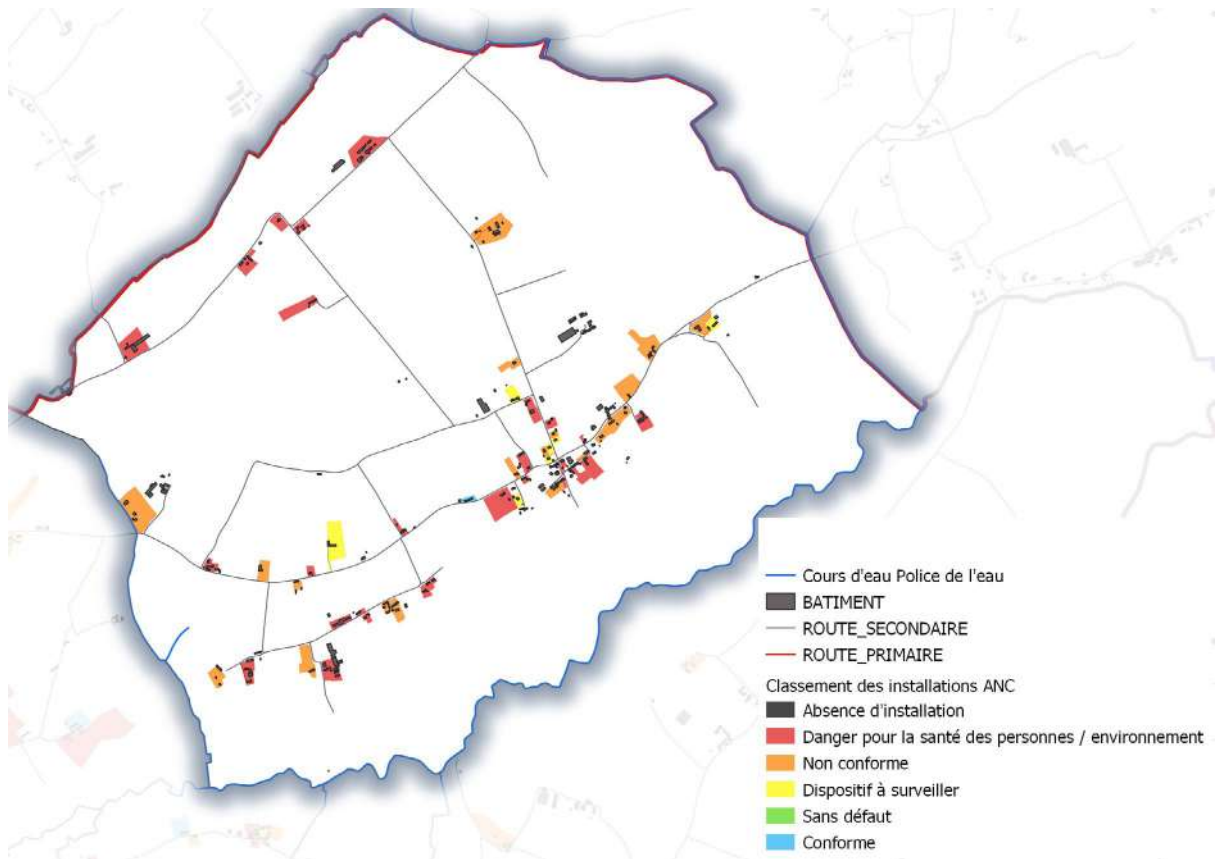
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

AUXAIS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **83**

60 installations, soit **72 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



2 projets de conception en 2021
Pas de travaux en 2021

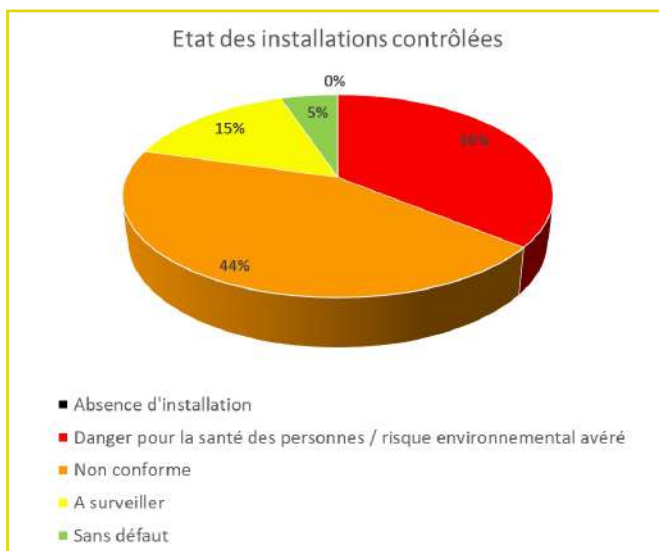
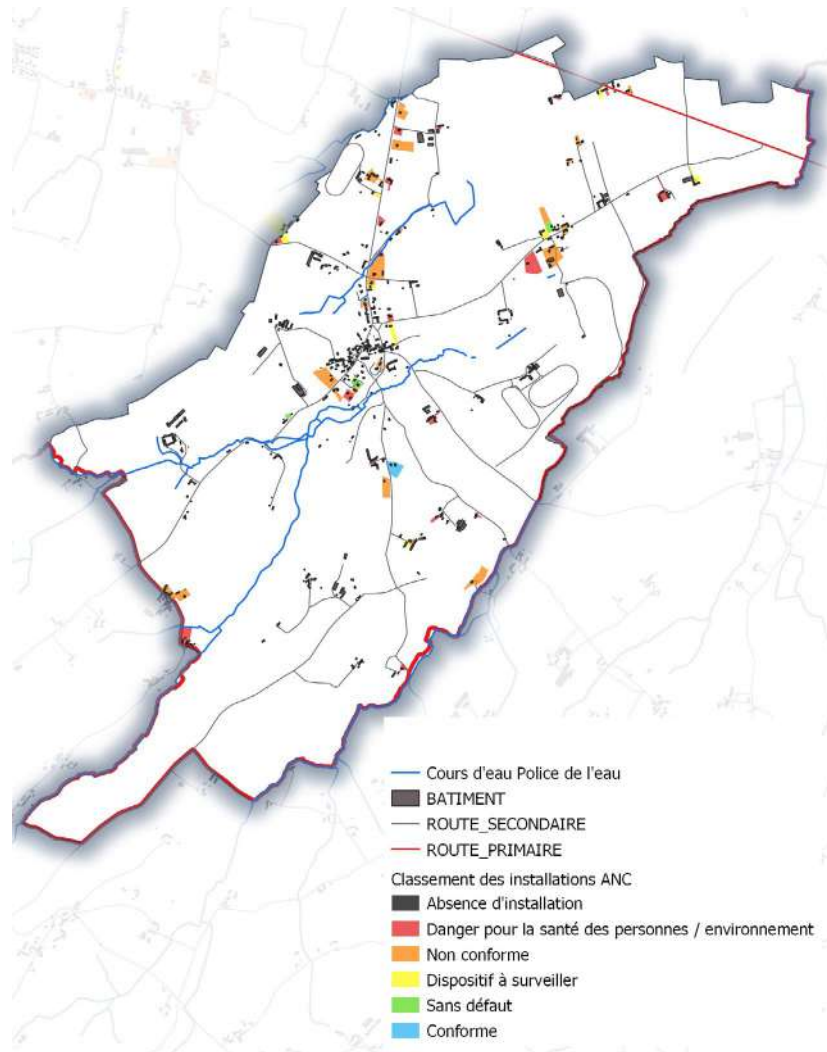
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

FEUGERES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **129**

77 installations, soit **60 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2021
1 réalisation de travaux en 2021

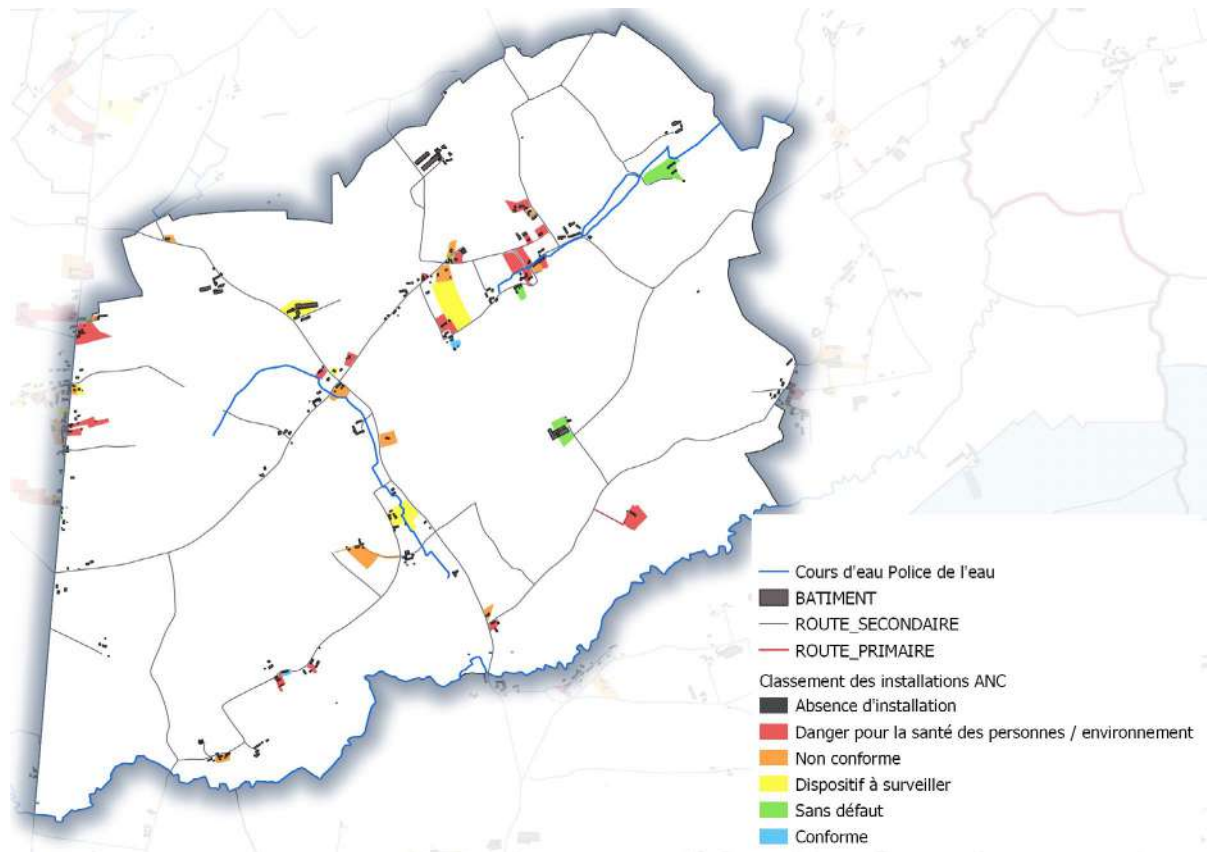
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

GONFREVILLE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : 93

55 installations, soit 59 % des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2021
1 réalisation de travaux en 2021

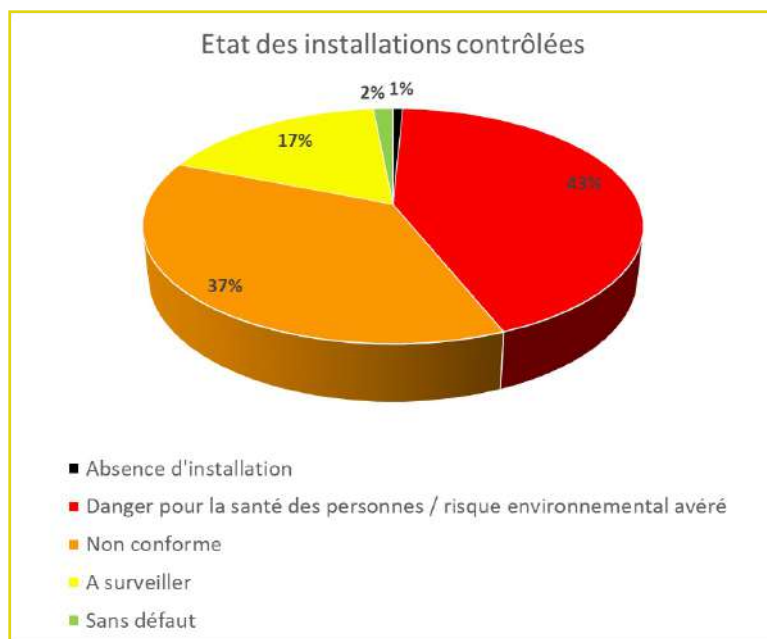
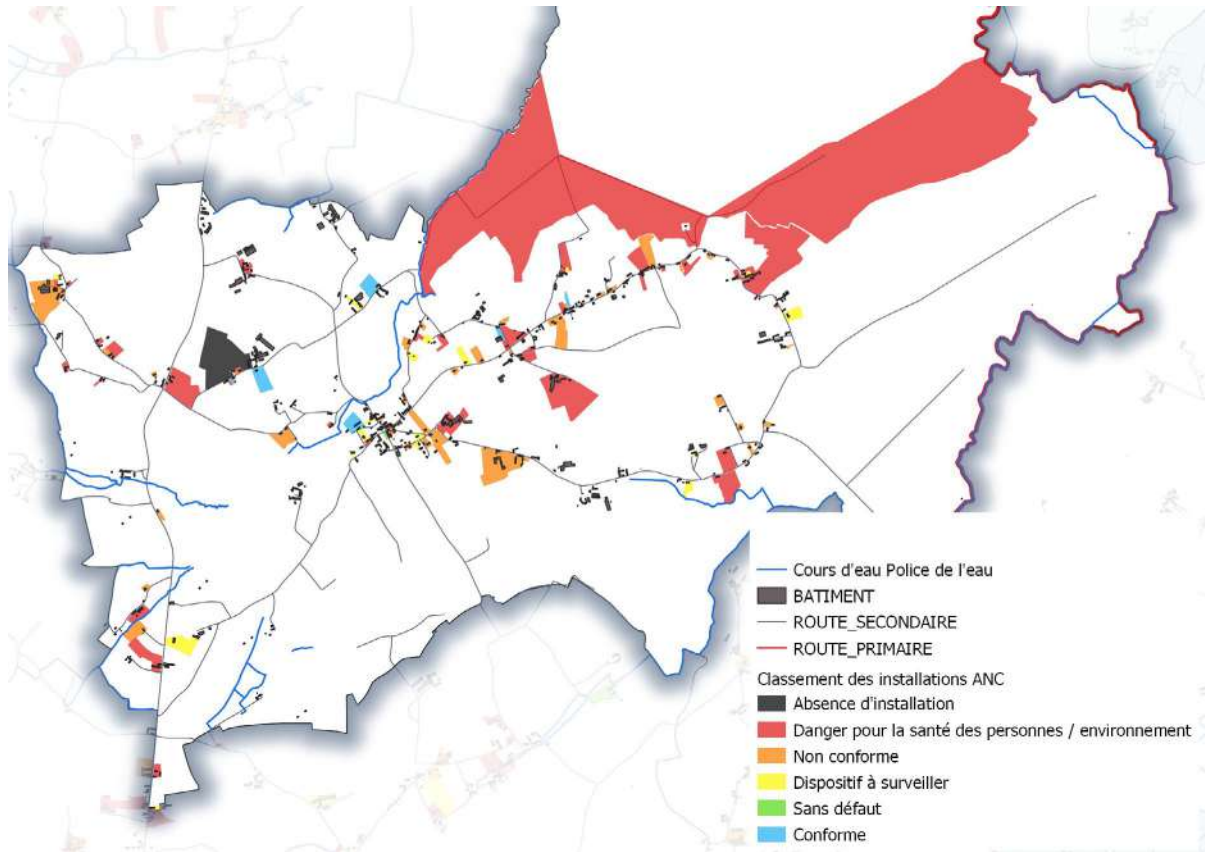
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

GORGES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **231**

132 installations, soit **57 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



11 projets de conception en 2021
2 réalisations de travaux en 2021

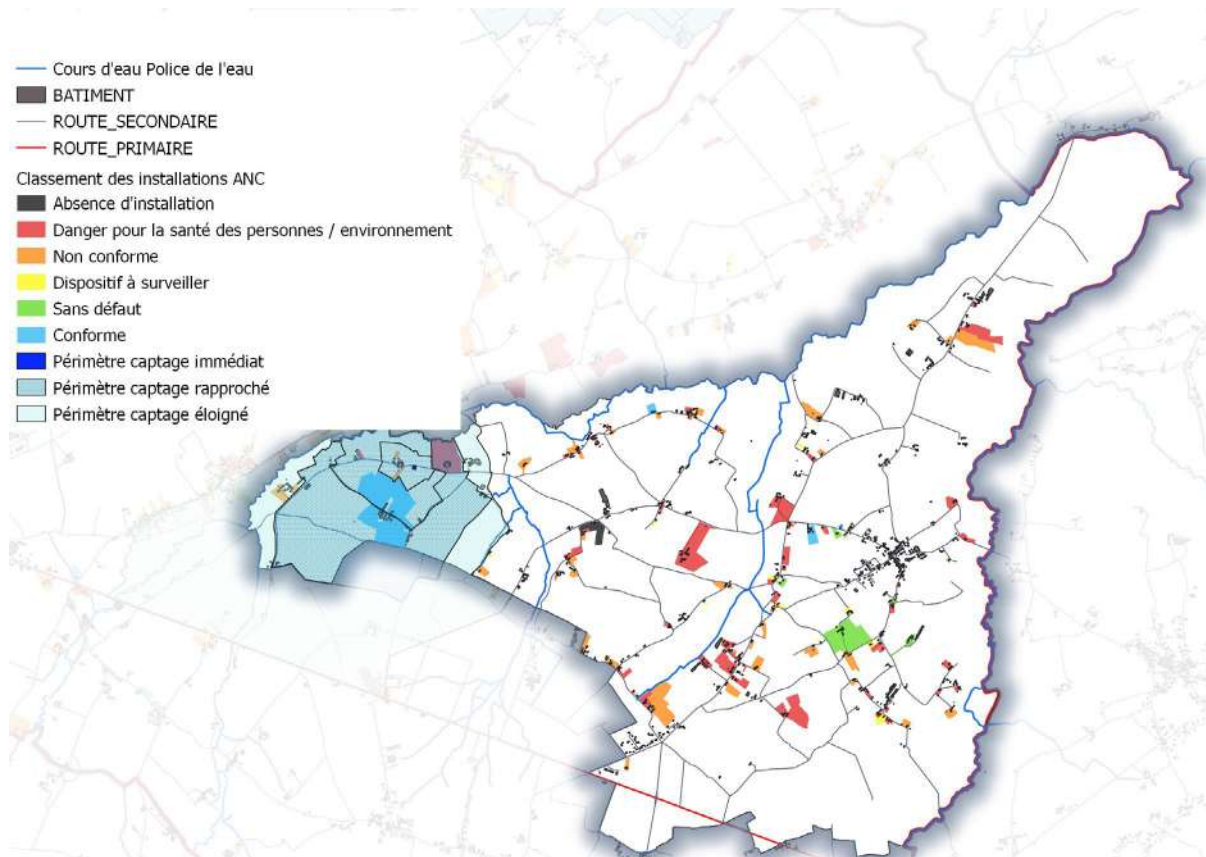
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

MARCHESIEUX

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **250**

151 installations, soit **60 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



10 projets de conception en 2021
3 réalisations de travaux en 2021

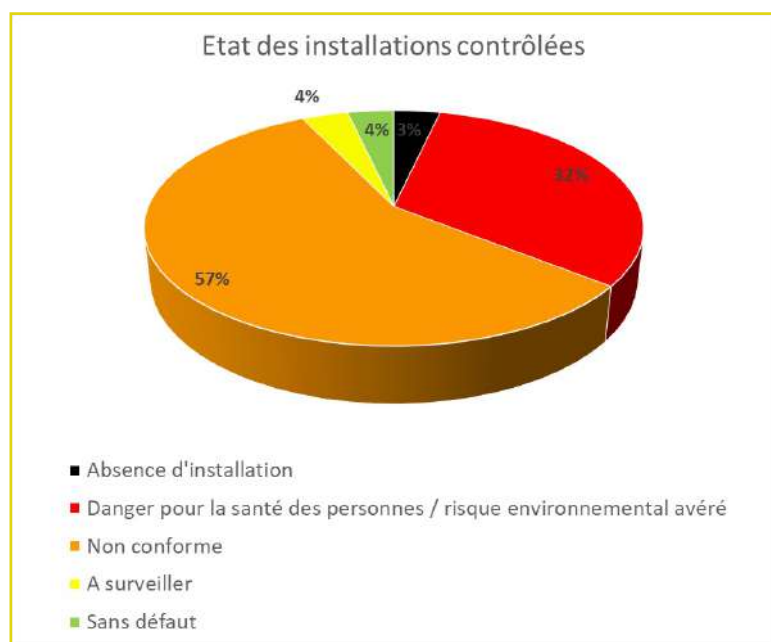
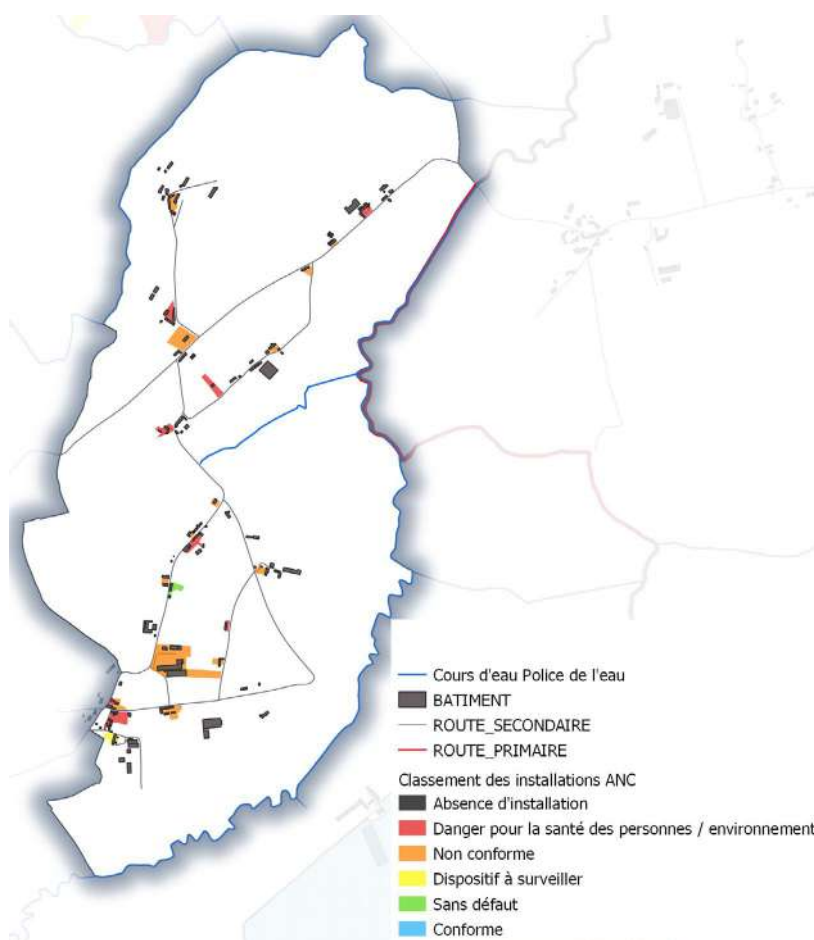
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

NAY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **41**

28 installations, soit **68 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Pas de projet de conception en 2021
Pas de réalisation de travaux en 2021

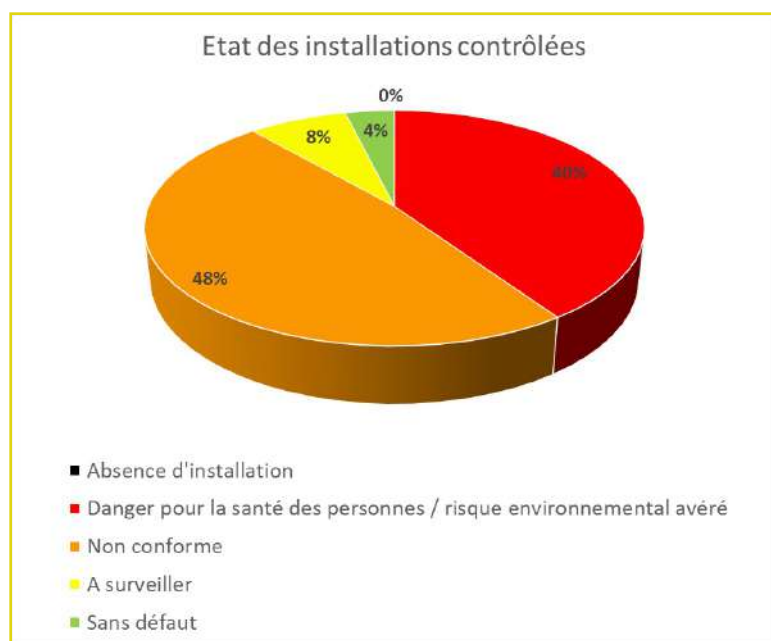
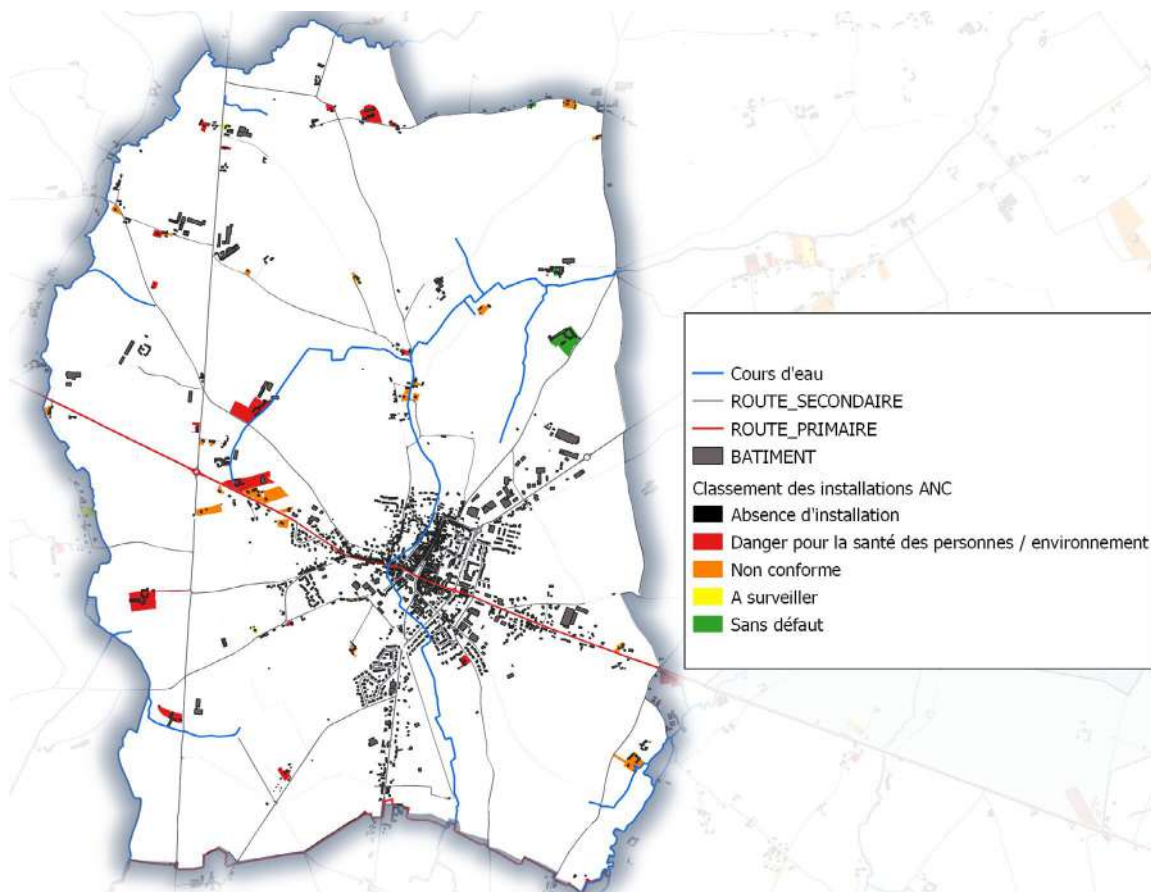
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

PERIERS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2020 : **120**

79 installations, soit **66 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Pas de projet de conception en 2021
2 réalisations de travaux en 2021

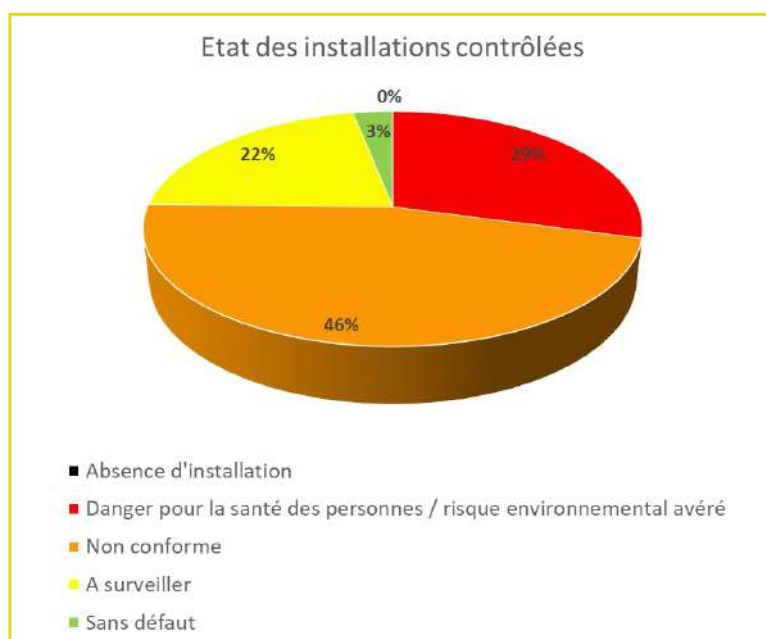
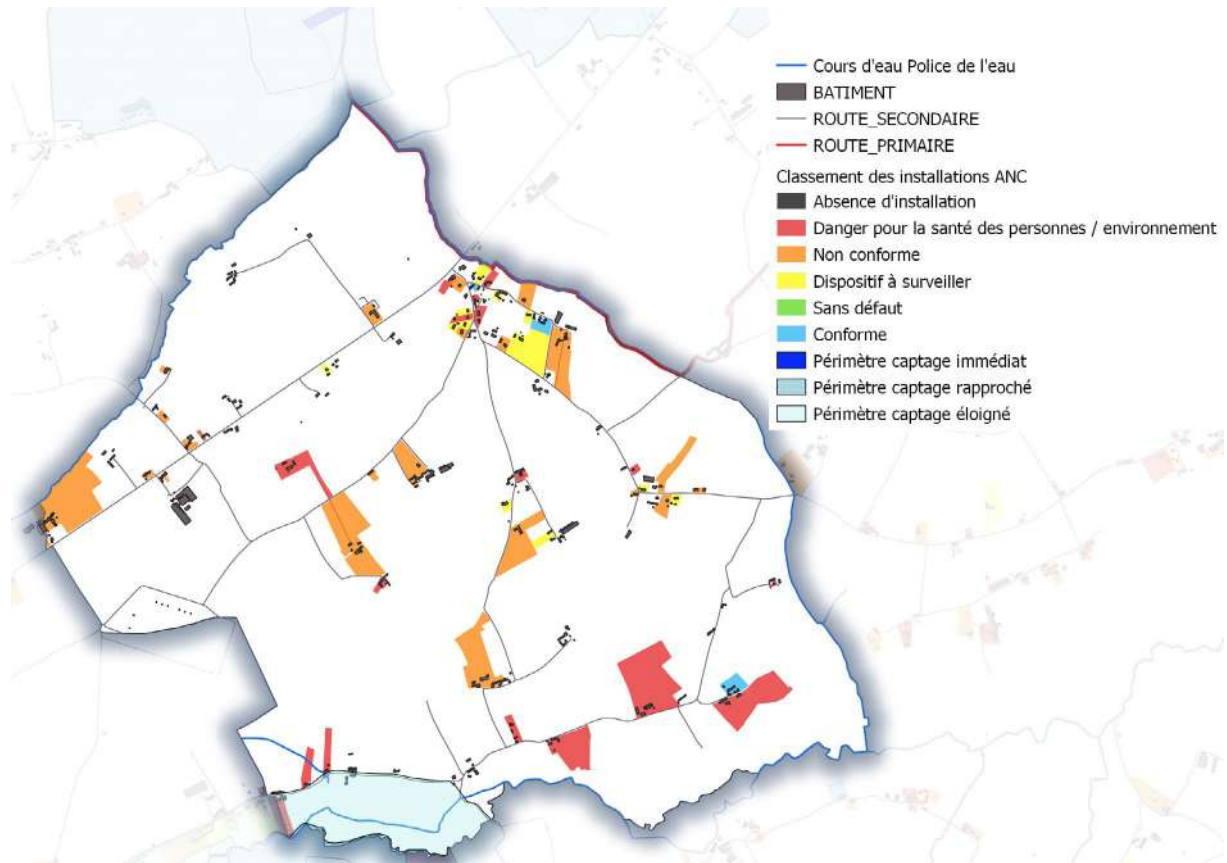
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

RAIDS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **113**

65 installations, soit **58 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



4 projets de conception en 2021
4 réalisations de travaux en 2021

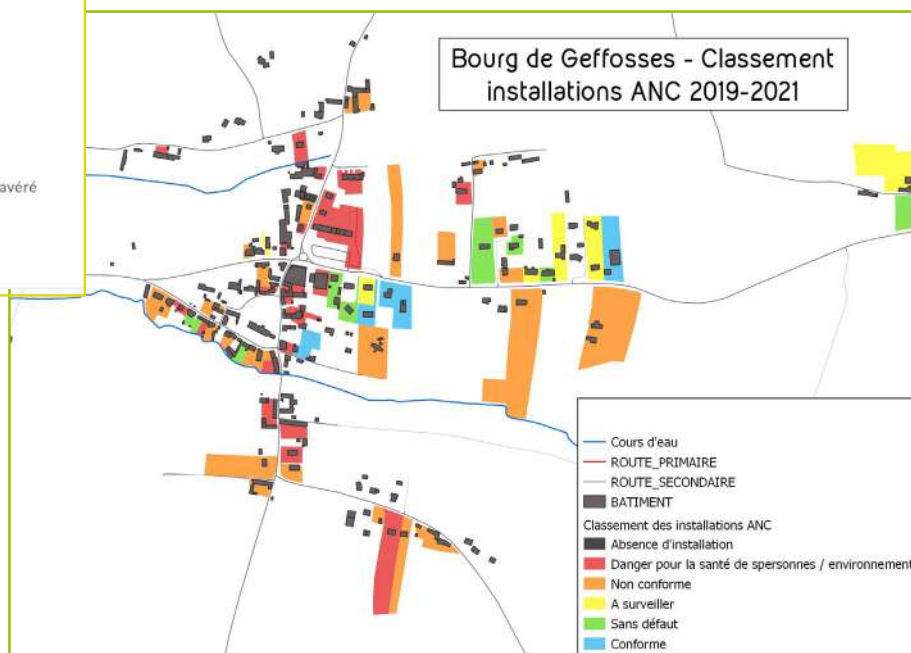
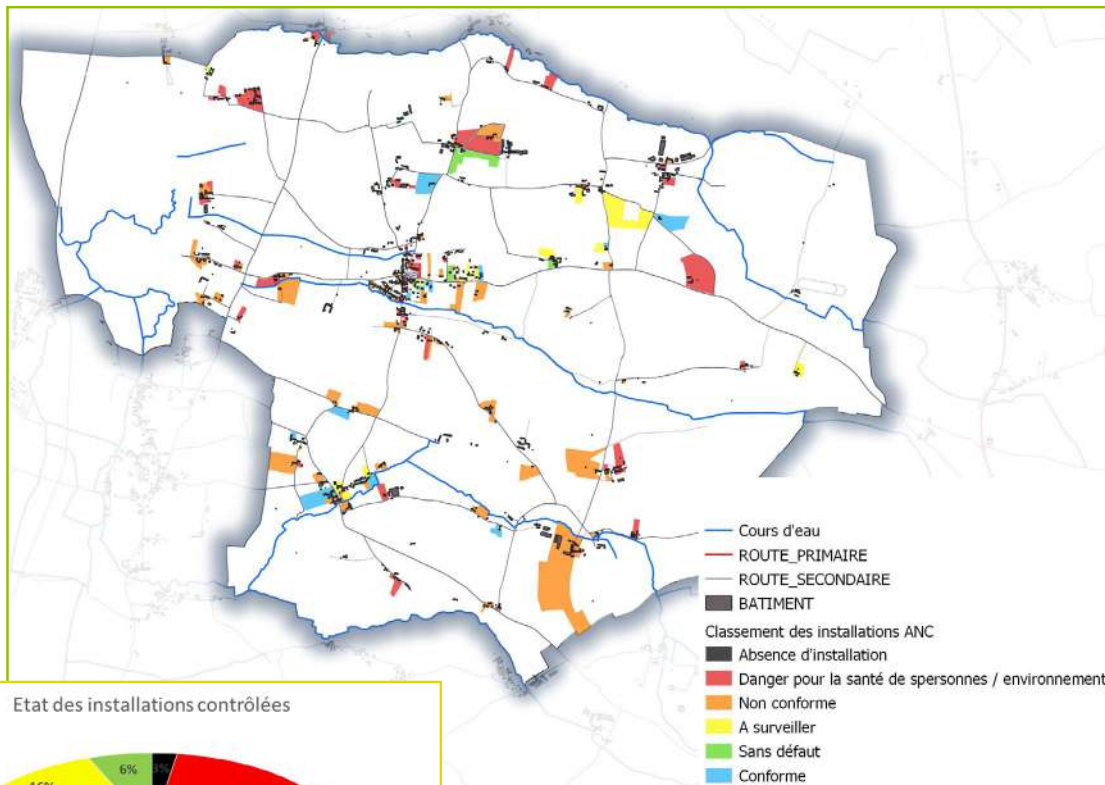
Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

GEFFOSSES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **289**

159 installations, soit **55 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



10 projets de conception en 2021
6 réalisations de travaux en 2021

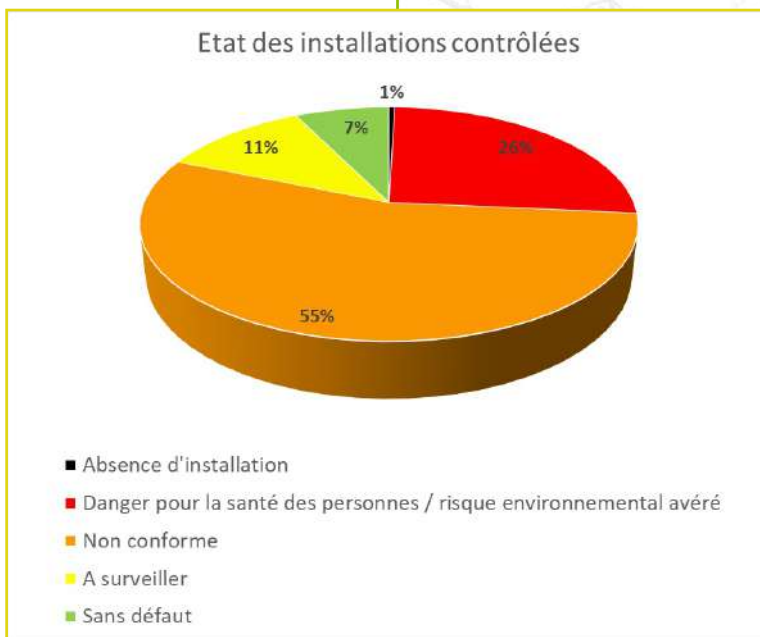
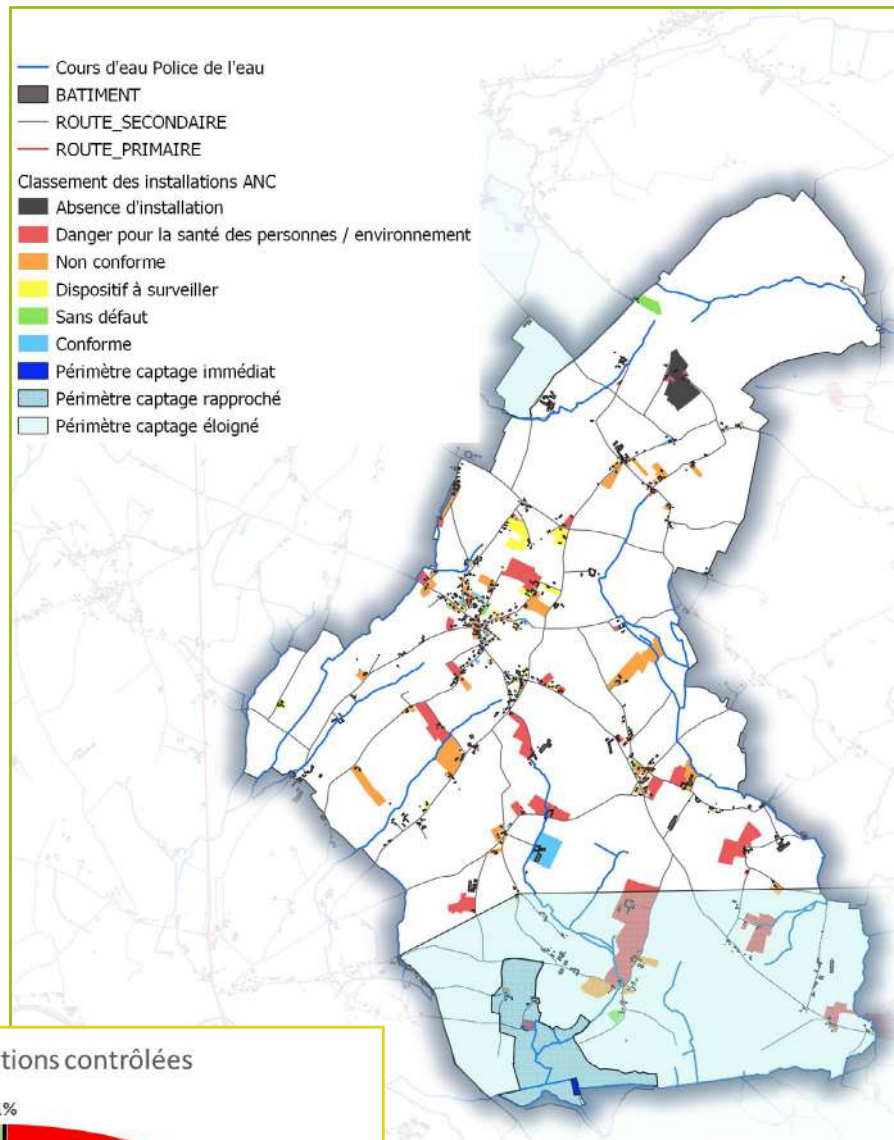
Accusé de réception en préfecture
 050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
 Date de télétransmission : 13/07/2022
 Date de réception préfecture : 13/07/2022

VESLY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2021 : **417**

219 installations, soit **53 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



8 projets de conception en 2021
5 réalisations de travaux en 2021

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Communauté de Communes



Communauté de Communes

Côte Ouest Centre Manche

20 rue des Aubépines
50250 LA HAYE

02 33 07 11 79
contact@cocm.fr

  | www.cocm.fr

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220707-RAPACTIVCOCM21-AU
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022